Lecons cliniques sur les maladies mentales; le delire chronique : Publications du Progres Medical.

Contributors

Magnan, V. University College, London. Library Services

Publication/Creation

Paris: Lecrosnier et Babe, 1890.

Persistent URL

https://wellcomecollection.org/works/avsgbkm3

Provider

University College London

License and attribution

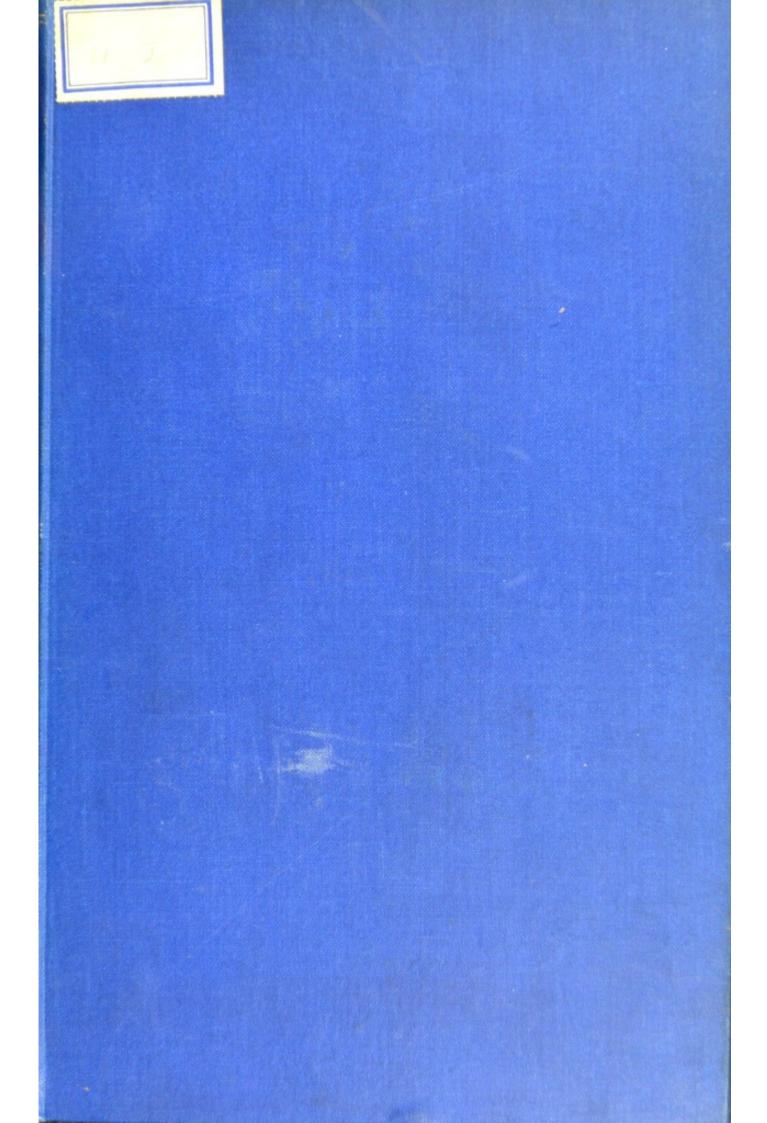
This material has been provided by This material has been provided by UCL Library Services. The original may be consulted at UCL (University College London) where the originals may be consulted.

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection 183 Euston Road London NW1 2BE UK T +44 (0)20 7611 8722 E library@wellcomecollection.org https://wellcomecollection.org





LEÇONS CLINIQUES

SUR LES

MALADIES MENTALES

LE

DÉLIRE CHRONIQUE

PAR

V. MAGNAN

MÉDECIN EN CHEF A L'ASILE SAINTE-ANNE ANCIEN VICE-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DE BIOLOGIE LAURÉAT DE L'INSTITUT ET DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE DE PARIS ET DE PÉTERSBOURG

RECUEILLIES PAR

MM. les D's JOURNIAC & SÉRIEUX

PARIS

Aux Bureaux du PROGRÈS MÉDICAL

14, rue des Carmes, 14

E. LECROSNIER et BABÉ

Place de l'École-de-Médecine

76

tifiée non seulement par l'importance du sujet, mais aussi par les débats ouverts, au sein de la Société médico-psychologique, sur les signes physiques, intellectuels et moraux de la folie héréditaire. Je vous ai présenté les diverses opinions émises dans le cours de cette discussion, et nous avons vu qu'à part quelques points de détail, la plupart des membres de la Société donnaient leur adhésion à notre manière de voir. Les leçons recueillies par M. le D' Legrain ont été publiées dans le Progrès médical; vous les trouverez résumées dans les numéros du 18 et 25 décembre 1886 et du 5 et 12 mars 1887.

Les héréditaires dégénérés, rappelons-le sommairement, peuvent être divisés en quatre grands groupes, suivant le degré de développement des facultés intellectuelles: les idiots, chez lesquels la vie cérébrale est presque nulle; les imbéciles, susceptibles d'une certaine éducation, mais incapables de se diriger, le jugement et l'intelligence restant rudimentaires; les débiles, à facultés intellectuelles insuffisantes, mais capables dans des conditions déterminées d'un certain développement; enfin les déséquilibrés, les dégénérés supérieurs, toujours mal pondérés, chez lesquels, à côté de facultés parfois brillantes, existent des lacunes intellectuelles et morales: les troubles de leur développement cérébral, très atténués si on les compare à ceux des idiots, offrent, néanmoins, des caractères généraux communs. Malgré les différences considérables qui séparent les malades placés aux deux extrémités de l'échelle de la dégénérescence, ils sont cependant tous de la même famille, et des types intermédiaires conduisent des uns aux autres par gradation insensible.

En dehors de la déséquilibration mentale qui leur est propre, la plupart de ces malades présentent des malformations diverses qui sont les stigmates physiques de la dégénérescence. Chez eux se montrent aussi des obsessions, des impulsions irrésistibles : telles sont la dipsomanie, l'onomatomanie, la coprolalie, la kleptomanie, les anomalies sexuelles et bien d'autres états analogues qui montrent la déséquilibration fonctionnelle des divers centres cérébraux et spinaux. Nous avons réuni dans un même groupe tous ces phénomènes classés autrefois parmi les monomanies et considérés comme autant d'entités morbides, et nous les désignons du nom de syndromes épisodiques des héréditaires pour marquer par là qu'ils ne sont qu'un épisode dans l'histoire des dégénérés et que sous la variété de leurs formes ils conservent toujours les mêmes caractères : l'irrésistibilité, l'angoisse concomitante, la conscience complète de l'état, et la satisfaction consécutive à l'acte accompli. Ce sont là de véritables stig-

mates psychiques.

Les anomalies cérébrales de ces malades nous rendent compte de l'apparition des obsessions et des impulsions; elles nous permettent aussi de nous expliquer la facilité avec laquelle ils délirent. Ils peuvent, sous des influences souvent minimes, avoir des accès d'excitation maniaque ou de dépression mélancolique. Parfois leur déséquilibration native s'accentue : il s'excitent et deviennent des maniaques raisonnants; tantôt les anomalies morales s'exagèrent : ce sont des fous moraux. Les persécutés-persécuteurs tiennent à la fois de ces deux états morbides. Les délires systématisés prennent chez les dégénérés des caractères spéciaux : qu'il s'agisse d'un délire ambitieux, religieux, hypochondriaque, de persécution, etc., il débute d'emblée, est souvent polymorphe, de courte ou quelquefois de longue durée, mais il ne parcourt jamais une succession de périodes déterminées. Dans d'autres cas, le délire est tout à fait analogue à une idée obsédante. Il reste fixe, unique, sans tendance évolutive. Le tableau suivant résume les traits principaux de la folie des héréditaires dégénérés.

Les Héréditaires dégénérés.

- § I. Idiotie, imbécillité, débilité mentale.
- § II. Anomalies cérébrales (déséquilibrés). Défaut d'équilibre des facultés morales et intellectuelles.
- § III. Syndromes épisodiques des héréditaires :
- 1º Folie du doute.
- 2º Crainte du toucher. Aichmophobie (avyun, pointe).

1º Recherche angoissante du nomet du mot. 2º Obsession du mot qui s'impose et impulsion irrésistible à le répéter.

3º Onomatomanie:

- 3º Crainte du mot compromettant.
 4º Influence préservatrice du mot.
 5º Mot avalé chargeant l'estomac.
- 4º Arithmomanie.
- 5º Echolalie, coprolalie avec incoordination motrice (Gilles de la Tourette).
- 66 Amour exagéré des animaux. Folie des antivivisectionnistes.

70 \ a. Dipsomanie.

- b. Sitiomanie (σίτία, aliments).
 α. Kleptomanie, kleptophobie.
 - b. Oniomanie (ωνια, achats).

9º Manie du jeu.

10° Pyromanie, pyrophobie.

11º Impulsions homicides et suicides.

- 12º Anomalies, perversions, aberrations sexuelles.
 - A. Spinaux (réflexe simple, centre génito-spinal de Büdge).
 - B. Spinaux-cérébreux postérieurs (réflexe cortical postérieur).
 - C. Spinaux-cérébraux antérieurs (réflexe cortical antérieur).
 - D. Cérébraux antérieurs (érotomanes, extatiques).
- 13º Agoraphobie, claustrophobie, topophobie.
- 14º Aboulie.
 - § IV. A. Manie raisonnante, folie morale (persécutés-persécuteurs) [participant quelquefois de l'une et de l'autre).
 - B. Délire primaire, multiple, polymorphe, de courte ou quelquefois de longue durée, mais sans succession évolutive déterminée.

 Délire ambitieux.

 hypochondriaque religieux.

 de la persécution.
 - C. Délire systématique, unique, fixe, sans tendance évolutive (analogue à l'idée obsédante).
 - D, Excitation maniaque, dépression mélancolique.

Nous allons étudier maintenant un groupe de malades bien différents des dégénérés, mais chez lesquels nous trouverons également des caractères cliniques très tranchés. Je n'avais fait l'année dernière qu'esquisser l'étude du délire chronique, et je pensais que cette question, déjà portée devant la Société médico-psychologique, ne donnerait pas lieu à de grandes discussions. Messieurs, il n'en a rien été, et le délire chronique, présenté par deux vaillants défenseurs, Messieurs Garnier et Briand, a eu à subir de vives attaques et surtout les assauts désespérés des partisans des monomanies. C'est donc une question toute d'actualité, réclamant de nouveaux développements, et vous

comprendrez que je revienne sur ce sujet.

Résumons en quelques lignes les points principaux de la discussion. Il est des malades qui, d'abord soupconneux, inquiets, préoccupés, se montreront hallucinés, persécutés, puis ambitieux, et qui, enfin, après un temps plus ou moins long, s'achemineront vers la démence. Faut-il laisser ce groupe de malades à physionomie si personnelle, à marche si régulière, à pronostic constant, faut-il les laisser confondus au milieu de tous les persécutés, de tous les mégalomanes, ou bien, au contraire, faut-il en faire une espèce particulière dont on déterminerait de plus en plus les caractères spéciaux? Peut-on reconnaître et distinguer parmi les persécutés ceux qui sont appelés à devenir mégalomanes sans retour en arrière, ceux au contraire qui ne doivent pas s'engager dans cette route sans fin, ou qui peuvent impunément être tour à tour persécutés, ambitieux, hypochondriaques, mystiques, et dont le pronostic est tout différent? En résumé, existe-t-il une psychose procédant par quatre étapes successives : période d'incubation, période de persécution, période ambitieuse et période de démence, psychose qui doive être nettement séparée des délires systématisés des dégénérés? C'est l'opinion que nous avons soutenue et c'est à cette maladie que nous donnons le nom de délire chro-

nique à évolution systématique.

C'est, pour nous, une espèce pathologique nettement définie, à évolution magistralement systématique, se distinguant aussi bien par ses débuts que par sa marche régulière, invariable, de toutes les autres formes mentales. Le délire de persécution, la mégalomanie ne sont que des étapes, des phases successives de la même maladie.

La plupart des contradicteurs puisent leurs arguments dans les principaux travaux déjà publiés par Lasègue, Morel et Foville, ce qui nous oblige à une étude attentive de l'œuvre de ces grands aliénistes. Lasègue, dans sa monographie (Du délire de persécution, in Arch. gén. de Méd., février 1852), a eu le rare mérite de détacher du grand complexus symptomatique désigné par Esquirol sous le nom de lypémanie un groupe de malades présentant un délire partiel, dont il fit une espèce pathologique nouvelle, qu'il appela délire de persécution. Pour bien établir le type, il s'en est tenu à la période d'état, négligeant ainsi la marche de la maladie. Il a bien indiqué la période prodromique, mais il a fait observer que, si certains persécutés arrivent lentement, progressivement à construire leur roman systématique, il en est d'autres chez lesquels ce travail de formation du délire est si rapide, qu'on saisit avec peine le premier degré. Si Lasègue ne se fût pas arrêté à la période de la floraison, comme il le dit, et s'il eût continué à suivre l'évolution et la terminaison de la maladie, il serait arrivé à ce résultat inévitable que les persécutés, chez lesquels la période prodromique fait défaut, sont justement les persécutés dont il eût constaté la guérison assez prompte. Et, par suite, il n'eût pas rangé dans une même espèce pathologique, d'une part des malades qui guérissent presque toujours, d'autre part des malades qui ne guérissent presque jamais. Ces persécutés hallucinés qui guérissent rapidement sont, pour la plupart, des héréditaires dégénérés et, quelquefois aussi, des alcooliques chroniques ou subaigus, plus rarement des intermittents ou des hystériques. Ils ont les apparences d'un délirant chronique à la seconde période, mais ils en diffèrent totalement par leurs andécédents, par le mode de début du délire et surtout par son évolution ultérieure. Ils n'offrent jamais la marche systématiquement méthodique du délire chronique.

Une seconde assertion que nous devons relever, puisqu'elle a été cause de fréquentes erreurs, c'est que le délire de persécution pourrait s'accompagner ou non d'hallucinations. Après avoir parlé des illusions et des interprétations délirantes du début, Lasègue

ajoute:

« Jusque-là, le malheureux persécuté s'est maintenu dans les limites des sensations vraies sur lesquelles il a fondé ses inductions délirantes, un certain nombre de malades ne va pas au delà. Ce qu'il a entendu, il a pu, il a dû l'entendre, et, bien qu'il ne dépasse pas cette mesure, il peut parcourir tous les échelons et arriver au terme le plus avancé de la maladie; d'autres, au contraire, sont poursuivis par des hallucinations sans être ni plus ni moins gravement malades (p. 139). » Plus loin nous voyons encore : « L'hallucination de l'ouïe n'est ni la conséquence obligée, ni l'antécédent du délire de persécution, mais elle est la seule qui soit compatible avec lui (p. 140). » En admettant ainsi dans le même groupe des cas de délire de persécution sans hallucinations, on ouvre la porte à un certain nombre de malades, notamment aux persécutés-persécuteurs que, pour notre part, d'accord en cela avec M. Falret, nous repoussons du cadre du délire chronique.

Lasègue, ayant compris dans le délire des persécutions des persécutés sans période prodromique, des persécutés sans hallucinations, c'est-à-dire, je le répète, des persécutés souvent curables, s'est trouvé naturellement porté à admettre une période de décroissance du délire de persécution, comme il ressort du passage suivant : « J'ai suivi le délire de persécution depuis son début jusqu'à sa période d'état. Comme je ne veux qu'établir un type et déterminer les caractères qui doivent entrer dans sa définition, il sera hors de propos d'étudier sa marche décroissante ou de chercher

les indications thérapeutiques (p. 142). »

Du reste, d'après la statistique de Lasègue, la proportion des femmes atteintes de délire de persécution s'éleverait à 25 0/0, au quart des entrées, y compris les idiotes et les imbéciles. Ce chiffre énorme prouve éloquemment que Lasègue comprenait dans ce groupe un grand nombre de cas qui ne lui appartient pas. Cela est si vrai, que plus tard ce maître, avec sa vaste intelligence, entrevoyait lui-même les imperfections de son œuvre et, à propos du délire alcoolique subaigu, insistait particulièrement sur le diagnostic avec le délire de persécution. Plus tard encore, ayant eu à s'occuper de plusieurs aliénés persécuteurs et notamment de Teulat, le persécuteur de la princesse de B..., il présentait un groupe spécial de persécutés-persécuteurs distinct du délire de persécution. Le mémoire se termine par quinze observations très écourtées sans doute, mais dont la lecture cependant vient confirmer ce que nous avons dit et montrer à côté les uns des autres des faits de nature très différente.

En résumé, le délire de persécution de Lasègue a marqué un pas en avant, en séparant des lypémaniaques d'Esquirol un groupe de malades; mais cette espèce pathologique, basée presque exclusivement sur un caractère symptomatique, l'idée nette de persécution, a dû englober des faits disparates. De là une confusion regrettable qui n'est pas sans exercer encore une certaine action sur les débats actuels. Aujourd'hui, il fallait nécessairement faire un choix parmi les persécutés de Lasègue, car les uns sont hallucinés, d'autres

ne le sont pas; les uns arrivent d'emblée à l'idée systématisée de persécution, d'autres n'y aboutissent qu'après une longue préparation; les uns guérissent, les autres sont voués à l'incurabilité. De là la nécessité, pour la détermination de ce nouveau groupe, de faire intervenir non seulement le caractère du délire, mais aussi les antécédents du malade et la marche de la maladie.

Morel, en 1860 (Traité des maladies mentales, p. 703 et suivantes), à propos du délire et des actes consécutifs à l'hypochondrie-névrose, décrit le délire hypochondriaque et, dans un chapitre spécial, parle des persécutés qui deviennent des ambitieux (Du délire des idées et des actes qui est la conséquence de l'hypochondrie : folie hypochondriaque, délire de persécution, p. 703. - Transformation du délire des persécutions, systématisation des conceptions délirantes; transition à l'idée qu'ont ces malades d'être appelés à de grandes destinées, p. 714). S'il n'admettait que des persécutés devenant ambitieux, il s'en trouverait certainement parmi eux beaucoup qui seraient des délirants chroniques; mais, pour Morel, il faut qu'ils soient hypochondriaques d'abord; or, l'hypochondrie, nous le savons, est le plus souvent une manifestation des héréditaires dégénérés, et, comme le délire chronique se montre exceptionnellement chez ces derniers, il ne paraissait guère probable que l'hypochondriaque persécuté, ambitieux, pût présenter des caractères assez fixes pour entrer dans le cadre du délire chronique.

La lecture des deux observations que Morel donne comme exemples types montre surabondamment qu'il s'agit là de dégénérés apportant dans leurs délires la mobilité qui caractérise la plupart d'entre eux. « Dans la première observation (observation d'un halluciné hypochondriaque racontée par lui-même, p. 342), il s'agit d'un homme de 28 ans, à tendances mélancoliques dès

l'âge le plus tendre, d'une émotivité extrême, névropathe, migraineux, qui, à la suite d'une violente offense (soufflet reçu dans une réunion publique), devient plus triste, craintif, et tout à la fois hypochondriaque et persécuté. Il s'agite, présente des troubles de la sensibilité générale et des hallucinations de tous les sens, il devient rapidement ambitieux, entend la voix de Dieu qui vient le choisir pour régner (p. 348). Enfin, il a des alternatives de stupeur et de violente agitation. A cette période, dit Morel, notre halluciné n'est plus reconnaissable. Après avoir été quelque temps dans un état de profonde stupeur, dans une espèce d'idiotisme avec suspension apparente, au moins, de toute activité délirante, et dans tous les cas de toute spontanéité intellectuelle, voilà que tout à coup il s'agite de nouveau. Bientôt rien n'égale les paroxysmes de sa fureur, l'obscénité de ses discours et la dépravation de ses sentiments et de ses instincts. Il déchire ses vêtements, et il détruit tout ce qui lui tombe sous la main. Il mange avec voracité, et cependant il maigrit; l'absence de sommeil entretient chez lui une irritabilité continuelle. Dans cette perturbation générale de toutes ses facultés intellectuelles et affectives, il nous semble que le malade conserve encore quelques rares sympathies qui surgissent de temps à autre, pour disparaître bien vite, il est vrai, mais qui cependant nous donnent l'espoir que tout n'est pas perdu pour lui.

« Eh bien, dans cet état extrême, la connaissance de la nature de ses sensations internes et de celle des illusions de son intelligence va nous expliquer les motifs de ses actes et fixer le genre du traitement. X... nous avoue qu'il sent dans tout son être comme un poison qui le consume. En effet, il a des borborygmes et des flatuosités, sa langue est mauvaise et son haleine fétide. Qu'y a-t-il d'étonnant à ce qu'il se croie empoisonné? Il souffre aussi d'une manière intermittente de violentes palpitations de cœur; sous l'influence de ce

dernier phénomène, il y a chez lui des frayeurs qui vont parfois jusqu'à la syncope, et il s'écrie, pâle et

tremblant: « A moi, à moi, au secours! »

diaire entre le sommeil et le réveil, et qui remplit ses nuits, il a des visions effrayantes, il éprouve des sensations indicibles qu'il interprète d'après les dispositions de son état intellectuel. Il lui semble qu'un feu intérieur le dévore et se communique à tout ce qui l'entoure, à son lit, à ses vêtements; il sent des flammes qui lui parcourent le corps. Cette sensation nouvelle détermine l'idée de sa damnation. Il se croit en enfer, etc.» Enfin, après la succession de tant de délires variés, le malade, dit Morel, a fini par guérir, ce qui ne nous surprend nullement avec cette mobilité et cette multiplicité des phases délirantes. Ai-je besoin d'ajouter que ce malade n'est pas plus le délirant persécuté de M. Falret, qu'il

n'est notre délirant chronique?

Dans la seconde observation, il s'agit d'un homme de 25 ans, avant commis des actes extravagants toute sa vie; c'est, dit Morel, un aliéné hypochondriaque porté au suicide, à l'homicide, aux excès vénériens et bachiques. Voici, du reste, le passage de l'observation relatif à ces dispositions maladives : « Pour échapper à cette tendance qui l'entraînait au meurtre d'une manière irrésistible, Lemaître s'enfuyait du toit conjugal avec l'argent qu'il pouvait emporter; il parcourait alors les campagnes, entrait dans les cabarets, et commettait des excès incroyables. Ce n'est que lorsqu'il avait épuisé ses dernières ressources qu'il revenait à la maison, hébété, abruti, honteux de lui-même, mais calme en apparence. Il reprenait son travail, promettait de ne plus recommencer, demandait pardon à sa femme et déplorait ses égarements. La crise était passée; mais, après quelque temps de repos, les mêmes phénomènes se reproduisaient, sous l'influence des mêmes causes, et les absences se prolongeaient toujours davantage.

En effet, l'enquête a établi que, dans l'espace de deux années, ce malheureux n'a pas vécu six mois dans son domicile. Dans le cours de son procès, une personne très respectable m'écrivait : « Nul ici ne se fait illusion sur l'état de Lemaître, c'est un débauché qui a réduit sa femme à la dernière misère. Il s'enfuit de chez lui pour se livrer aux égarements les plus honteux; dans ses absences, qui se prolongent de plus en plus, il ne quitte plus les cabarets et les lieux de prostitution les plus mal famés. » Nous voilà donc arrivés à la phase de l'existence maladive de cet hypochondriaque, où, après l'avoir vu sur le point de commettre un suicide ou un homicide, nous observons chez lui une dépravation génésique. Il a, de plus, des tendances irrésistibles à la boisson. Or, si toutes ces tendances maladives si injustement attribuées à la passion et à la débauche, par un appréciateur qui n'est pas médecin, étaient autant d'entités pathologiques distinctes, dans quelle catégorie de prétendus monomanes faudrait-il classer cet aliéné? Mais nous n'avons pas épuisé la série des phénomènes maladifs, des actes insensés dont l'existence de Lemaître nous offre le tableau (p. 423). » Puis arrive une bouffée de délire ambitieux, il raconte qu'il est appelé à sauver l'Etat et qu'il doit devenir un des plus fermes soutiens de l'Empire. Plus tard, il est traduit en cour d'assises pour avoir mis le feu à une meule de gerbes de blé afin de se faire rendre justice. Ce malade a guéri de ce premier accès et a pu quitter l'asile; mais après une rechute, il a été ramené à Quatre-Mares.

Pas plus que le précédent, ce malade ne rentre dans le délire de persécution de M. Falret, ni dans notre

délire chronique.

Quoi qu'il en soit, la grande autorité de Morel a pesé certainement sur quelques-unes des opinions qui ont été présentées dans notre discussion.

Examinons maintenant le mémoire vraiment remar-

quable de Foville sur la folie avec prédominance du délire des grandeurs (1). Nous trouvons, dans ce consciencieux travail, la contre-partie du délire de persécution de Lasègue. Foville s'approprie quelques-uns des hallucinés persécutés de Lasègue, devenus des hallucinés ambitieux, et il les range dans une nouvelle espèce pathologique: la mégalomanie. Si Foville s'était contenté de comprendre les seuls persécutés devenus ambitieux, nous serions bien près de nous entendre; mais la mégalomanie de Foville ne contient pas seulement les délirants chroniques (persécutés hallucinés à longue éclosion devenus plus tard ambitieux), cet auteur fait entrer aussi dans le cadre de la mégalomanie des sujets qui, d'emblée, ont des hallucinations et des idées ambitieuses; d'autres qui ont des idées ambitieuses et pas d'hallucinations; d'autres chez lesquels les délires des grandeurs et de persécution sont contemporains, et enfin des cas dans lesquels le délire des grandeurs se montre le premier et est suivi de délire de persécution, si bien que nous nous trouvons encore en présence des mêmes difficultés, nous avons un groupe clinique, la mégalomanie, qui réunit des sujets très différents, non seulement au point de vue des caractères mêmes du délire, mais aussi au point de vue du début et de l'évolution de la maladie.

Foville étaye la mégalomanie sur douze observations; dans les quatre premières, il s'agit manifestement d'héréditaires dégénérés. L'observation V est un délire chronique : mégalomanie. Délire partiel systématisé. — Hallucinations. — Idées de persécution. — Délire des grandeurs consécutif. L'observation VI est la seule sur les douze où l'on trouve du délire hypochondriaque qui, nous l'avons vu, devrait, d'après

⁽¹⁾ A. Foville. — Etude clinique de la folie avec prédominance du délire des grandeurs. Paris, 1871.

Morel, se montrer constamment; le sujet paraît être un héréditaire dégénéré. Les six autres observations sont un peu écourtées, mais elles paraissent se rattacher

pour la plupart au délire chronique.

Cela suffit pour nous donner une idée de ce groupement de faits qui, malgré le caractère symptomatique commun qu'ils' puisent dans la mégalomanie, n'en constituent pas moins une mosaïque clinique où l'on chercherait en vain une marche et un pronostic pouvant se rattacher à tous les cas.

DEUXIÈME LEÇON.

Historique (suite).

Sommaire. — Discussion de la Société médico-psychologique 1886-1888. Le délire chronique est une entité morbide : arguments présentés par MM. Paul Garnier, Briand, Saury, Magnan, Camuset, Marandon de Montyel. Pour M. Falret (1887), le délire ambitieux se montrerait dans le tiers des cas seulement. Il fait des réserves sur la période de démence. — Schüle (1886) décrit les délires des persécutions chez les dégénérés et chez les cerveaux invalides; son délire systématisé chronique comprend, à côté de cas rentrant dans le délire chronique, des formes à évolution très différente. — Krafft-Ebing (1888) tend à renfermer dans le même cadre tous les délires systématisés (Paranoia persécutoria).

Messieurs,

MAGNAN.

Après avoir fait ressortir, dans les travaux de nos devanciers, les causes d'erreur qui pouvaient encore exercer leur influence, j'en viens à la communication de M. Falret à la Société médico-psychologique.

Notre savant collègue indique tout d'abord en quelques mots l'évolution du délire de persécution tel qu'il le comprend. A une période d'incubation, que nous admettens comme lui, succède une deuxième période caractérisée par des hallucinations auditives et des idées systématisées de persécution; puis vient une troisième période avec des hallucinations de l'ouïe, du goût, de l'odorat, des troubles de la sensibilité générale et des idées stéréotypées de persécution, enfin survient le délire ambitieux. Qu'il nous soit permis de faire observer que les troubles de la sensibilité générale se montrent assez souvent dès le début de la deuxième période; avec les premières injures, tel

malade se plaint de démangeaisons, qu'il attribue à la vermine qu'on lui lance dans la rue, tel autre se croit tourmenté par des décharges électriques, etc. Quelquefois aussi, on observe de bonne heure des hallucinations du goût et de l'odorat (1). D'autre part, le délire stéréotypé est un phénomène habituellement très tardif, et, quand il se présente, des modifications beaucoup plus importantes se sont souvent produites, des idées ambitieuses et des erreurs de personnalité, par exemple. Aussi nous paraît-il plus simple de comprendre le délire de persécution dans la deuxième période et le délire ambitieux dans la troisième; c'est à ce moment surtout que l'on voit les idées se stéréotyper. Cette période précède la dernière étape, celle de la déchéance intellectuelle ou de démence. Quant au délire ambitieux, M. Falret ne partage pas l'opinion des partisans du délire chronique. Ce délire ambitieux s'observe à peine, dit notre savant contradicteur, dans le tiers des cas, et c'est un simple délire surajouté qui ne change rien au fond de la maladie.

Je ne puis absolument répondre que par des faits, et je demande la permission d'invoquer les observations d'un adversaire qui n'est pas suspect de tendresse pour le délire chronique, de M. Séglas, qui, du reste, a choisi plusieurs de ses observations dans le service même de M. Falret. Que voyons-nous chez ces sept malades? Six ont du délire ambitieux, et, sur les six, quatre n'avaient, il y a deux, trois, quatre ans, au moment de leur entrée au bureau d'admission, que des hallucinations et du délire de persécution, et, pour ces quatre, il faut bien le remarquer, en disant délire chronique, nous comprenions implicitement le développement ultérieur du délire ambitieux. Il est probable que si M. Falret se donne la peine de faire une nouvelle statistique, en ne com-

⁽¹⁾ Magnan. — Du délire des persécutions. Leçons faites à l'Asile Sainte-Anne (Gaz. méd., octobre-novembre 1877).

prenant que les vrais délires chroniques, le désaccord sur ce point cessera entre nous. Le délire ambitieux ne change pas assurément la nature de la maladie; le délire de persécution persiste, mais les idées ambitieuses tendent peu à peu à devenir prédominantes et donnent au sujet non seulement une personnalité nouvelle, mais aussi une physionomie toute différente de celle du début. Dans quelques cas d'hallucinations bilatérales à caractère différent suivant le côté affecté, les hallucinations d'abord très nombreuses dans l'oreille, que nous pourrions appeler persécutée, tendent à diminuer à mesure que se développent les hallucinations dans l'oreille ambitieuse (1). Cette période, sur laquelle nous avions déjà insisté en 1877 (2) et qui a été étudiée avec soin dans la thèse de M. Paul Garnier (3), fait donc corps avec le délire chronique au même titre que la suppuration dans l'éruption variolique.

M. Falret ne veut pas de la période de démence, et cependant, si certains délirants chroniques peuvent rester cohérents pendant de longues années, il n'en est pas moins vrai que beaucoup d'entre eux en arrivent à une période de dissociation dans les idées, d'incohérence, à laquelle il nous semble très logique de donner le nom de démence.

En outre, M. Falret craint que le délire chronique ne comprenne des faits plus nombreux et plus complexes que ceux que l'on admet dans le cadre du délire de persécution. Il peut se rassurer sous ce rapport, car le délire chronique, tel que nous le comprenons, laisse en dehors de lui des faits qu'embrasse, au contraire, le délire de persécution.

⁽¹⁾ Magnan. — Des hallucinations bilatérales à caractère différent suivant le côté affecté; in Arch. de Neurol., nº 18, novembre 1883.

⁽²⁾ Leçons de Magnan à l'Asile Sainte-Anne (Loco citato).
(3) Paul Garnier. — Des idées de grandeur dans le délire des persécutions. Thèse Paris, 1878.

Enfin, faut-il conserver le nom de délire de persécution sous lequel Lasègue comprend cette immense classe de délirants persécutés? Dans ce cas, pourquoi ne l'appellerions-nous pas mégalomanie avec Foville, puisque, du moins, nous aurions sous ce vocable les trois périodes : incubation, persécution, ambition? Mais M. Falret me répondrait, sans doute, qu'à côté des persécutés mégalomanes, Foville a rangé des mégalomanes d'emblée et d'autres mégalomanes très différents; c'est bien aussi mon avis, et c'est pour cela que je crois devoir désigner ce groupe bien limité de malades sous le nom de délire chronique à évolution systématique.

L'importante discussion qui a suivi, au sein de la Société médico-psychologique, la remarquable communication de M. Paul Garnier sur le délire chronique (1), est encore trop récente pour que nous ayons besoin d'y insister longuement. Rappelons cependant que MM. Paul Garnier, Briand, Saury, Marandon de Montyel, Camuset ont éloquemment combattu pour la réalité de l'espèce clinique à laquelle nous donnons le nom de délire chronique. Des critiques ayant été adressées à cette dernière dénomination, M. Paul Garnier a proposé le terme de psychose systématique progressive. M. Camuset, dans sa communication (2), s'est rallié à la distinction fondamentale que nous avons admise. Il conclut ainsi: « Il existe une classe nosologique composée d'un grand nombre de psychoses analogues qui débutent et qui évoluent selon une règle immuable et qui ne s'observent que chez les sujets non dégénérés et normaux jusqu'au début de leur affection. » Il propose le terme de délire chronique régulier et l'oppose à la classe des folies des dégénérés dont « il diffère du tout au tout. » Dans une

⁽¹⁾ Société psychologique, séance du 25 octobre 1886.
(2) Séance du 26 décembre 1887. (Annales médico-psychologiques, mars 1888).

savante communication (séance du 25 juin 1888) (1), M. Marandon de Montyel se rallie également à « la synthèse dite délire chronique, qui, non seulement, dit-il, répond à la réalité des faits cliniques, mais est conforme à toutes les grandes lois de la psychologie normale et de la psychologie morbide. » Il se livre à une critique très approfondie des objections faites au délire chronique. Il montre que les observations invoquées par les adversaires de la psychose systématique (c'est ainsi qu'il propose de désigner notre délire chronique), que l'existence d'idées ambitieuses et d'idées de persécutions isolées ou combinées, dans la folie à double forme, chez les dégénérés (à l'état d'idée fixe), dans la manie périodique, n'infirment en rien le fait de la succession, dans l'espèce pathologique que nous étudions, d'une période ambitieuse à une période de persécution. Il insiste sur les causes d'erreur qui peuvent faire passer à côté de cette transformation ambitieuse; avec M. Camuset, il pense que pour qu'il y ait mégalomanie, point n'est besoin que le malade se proclame inspiré de Dieu ou fils du roi, et il considère comme entrés dans la troisième période ceux qui ont une opinion exagérée d'eux-mêmes, un certain optimisme et la conviction qu'ils sont doués de certains pouvoirs ou de certaines qualités propres à eux seuls. Il fait remarquer qu'il est une autre cause d'erreur signalée aussi par M. Falret, c'est la profonde dissimulation de ces malades qui, devenus ambitieux, peuvent, pendant de longues années, cacher leur nouveau délire. Ajoutons qu'il est un seul point sur lequel M. Marandon de Montyel se sépare de nous: il s'agit du caractère antérieur du délirant chronique; chez ces malades, qu'il considère comme des névropathes héréditaires, il note, bien avant l'éclosion de la maladie, l'association de ces deux sentiments, méfiance et orgueil, et leur fait jouer un rôle capital dans la genèse du délire.

⁽¹⁾ Annales médico-psychologiques, septembre 1888.

M. Doutrebente insista également sur la dissimulation des délirants chroniques devenus ambitieux et, à propos d'une observation invoquée par nos adversaires. contre la succession des périodes du délire chronique telle que nous l'avons résumée, fit voir qu'elle en était au contraire une confirmation. Dans une intéressante leçon clinique à l'hôpital Necker (1), M. le docteur Gilbert Ballet a fait du délire chronique une description de tous points conforme à celle que nous avons donnée. Il la désigne du nom de psychose systématique chronique progressive. C'est, dit-il, une maladie mentale à évolution essentiellement lente et progressive composée de périodes multiples, se succédant dans un ordre régulier, dont le symptôme le plus typique est l'idée de persécution. Il en étudie les quatre périodes successives d'inquiétude, d'idées de persécution, de mégalomanie et de démence. Il réfute certaines objections qui lui ont été faites et insiste sur le diagnostic avec les délires des héréditaires dégénérés et le délire alcoolique.

Nous avons recherché quelle était l'opinion des médecins allemands sur les faits dont nous nous occupons. Rappelons brièvement les grandes lignes de la classification du docteur Schüle (1886) (2). Il distingue les psychoses survenant chez l'individu à développement organo-psychique complet et les psychoses de l'individu à développement organo-psychique défectueux (dégénérés avec leurs stigmates psychiques particuliers: lacunes morales et intellectuelles, idées obsédantes, perversions sexuelles). Dans la première division, l'auteur établit deux grands groupes basés sur la force de résistance

que). (Semaine médicale, 1888).
(2) Schüle. — Traité clinique des maladies mentales, 1888.
3° édition. Traduction française de MM. Duhamel et J. Dagonet.

⁽¹⁾ Gilbert Ballet. — Des idées de persécution et de la psychose systématique chronique progressive (Délire chronique). (Semaine médicale, 1888).

cérébrale et décrit ainsi les psychoses du cerveau valide et celles du cerveau invalide. L'affaiblissement de la résistance cérébrale peut être congénital (simple prédisposition) ou acquis, les psychoses du cerveau invalide pouvant par exemple succéder à des psychoses du cerveau valide. Certains délires systématisés (délires de persécution, ambitieux) rentrent parmi les psychoses des dégénérés: c'est le délire systématisé originel des héréditaires (originare Verrücktheit), les autres font partie des psychoses du cerveau invalide; citons parmi ces derniers le délire systématisé chronique (Chronischer Wahnsinn) qui comprend deux formes: le délire des persécutions et le délire systématisé ambitieux chronique. L'originare Verrücktheit ressemble au Wahnsinn chronique par les symptômes, mais en diffère par la présence des signes des dégénérés. Dans cette forme, le délire des persécutions et le délire ambitieux peuvent se précéder l'un l'autre, éclater simultanément, marcher parallèlement, se remplacer brusquement, s'entremêler.

Dans le chapitre consacré au Wahnsinn chronique, Schüle, après avoir décrit le délire des persécutions avec sa période d'incubation, étudie, ce qu'avait déjà fait Foville, « la complication de délire ambitieux qui s'ajoute ou se substitue au délire des persécutions. Tantôt elle peut se produire d'une manière en quelque sorte spontanée, inconsciente, tantôt elle est la suite logique du délire antérieur. Ce caractère ambitieux de l'affection est le signe d'une haute gravité, sinon de l'incurabilité... Le saint et le prophète avec tous leurs glorieux attributs s'acheminent vers la démence progressive et définitive. » A côté de ces faits, qui répondent à notre délire chronique, Schüle décrit, toujours sous le nom de Wahnsinn chronique, des psychoses débutant par une phase de manie ou par un délire systématisé à forme dépressive aiguë; il range aussi sous ce nom des cas où un délire de persécution périodique alterne avec un délire ambitieux également périodique, d'autres où, dans le cours d'un délire des persécutions, éclate brusquement soit un délire hypochondriaque, soit un délire ambitieux qui revêt parfois la forme d'un accès maniaque, d'autres dans lesquels le délire des persécutions se produit d'une façon inconsciente et subite. La terminaison en est très variable. Le Wahnsinn chronique est donc bien, pour employer l'expression de Schüle lui-même, une affection protéiforme. A part cette distinction de délire des persécutions chez les dégénérés et de délire des persécutions chez des cerveaux invalides, distinction qui, du reste, ne répond en aucune façon à notre manière de voir, nous en sommes toujours au point où en était Foville dans sa mégalomanie.

Le professeur V. Krafft Ebing (1) désigne sous le nom de Wahnsinn des formes différentes de notre délire chronique et du Wahnsinn chronique de Schüle. L'hallucinatorische Wahnsinn est essentiellement caractérisé par l'excitation des centres sensoriels dans un cerveau épuisé, l'excitation pouvant parfois s'étendre aux territoires psychomoteurs. L'auteur y fait rentrer, entre autres, certains délires des prisonniers, les psychoses post-fébriles, un grand nombre de psychoses puerpérales désignées par la plupart des auteurs sous le nom de manie. Le délire des persécutions spécifique alcoolique et aussi les délires consécutifs aux crises épileptiques ou hystériques sont, au point de vue purement symptomatique, des équivalents du Wahnsinn hallucinatoire : cette forme n'a donc rien à voir avec le délire chronique.

Laissant de côté la distinction établie par Schüle, l'auteur décrit dans le groupe des dégénérescences psychiques la Paranoia ou primare Verrücktheit qu'il

⁽¹⁾ R.-V. Krafft Ebing.—Lehrbuch der psychiatrie, 3e édition, 1888, Stuttgart.

distingue en originare Paranoia (début dans l'enfance) et en Paranoia tardive. Celle-ci comprend elle-même parmi ses subdivisions le délire des persécutions et la mégalomanie. « Ces deux délires peuvent d'ailleurs, dit Krafft Ebing, se présenter soit simultanément, soit successivement, soit isolément. Il n'est pas rare que, dans le cours de l'évolution d'un délire des persécutions, des idées de grandeur surviennent, si puissantes, qu'elles supplantent presque entièrement le délire primitif. La Paranoia persecutoria, dit-il autre part, aboutit directement à un état terminal d'affaiblissement psychique, ou bien survient une transformation du délire... Le malade, jusqu'alors accablé, persécuté, devient empereur, Dieu... Mais le plus fréquemment, la couleur du délire se maintient identique, le délire des persécutions persiste, sans exclure cependant les manifestations épisodiques d'un délire des grandeurs complémentaire mais qui reste toujours à l'état embryonnaire. » L'auteur décrit ces persécutés ayant dès l'enfance un caractère sombre, excentrique, des tendances hypochondriaques, etc... Les citations qui précèdent nous montrent que le chronischer Wahnsinn de Schüle, que la Paranoia persecutoria de Krafft-Ebing sont bien plus compréhensifs que le délire chronique et qu'ils renferment, comme le délire de persécution de Lasègue, comme les persécutés de Morel, comme la mégalomanie de Foville, des formes cliniques très disparates.

TROISIÈME LEÇON.

1^{re} période d'interprétations délirantes, illusions; 2^{me} période de persécution, hallucinations auditives.

Sommaire. — Les quatre périodes du délire chronique. Période d'incubation: malaise, inquiétude croissante, soupçons, idées vagues de persécution. Illusions et interprétations délirantes. — Ensin apparition de l'hallucination de l'ouie: le malade entre dans la deuxième période. Période de persécution. Mécanisme de l'hallucination. Son siège est dans les centres perceptifs corticaux. Marche progressive des troubles sensoriels, chuchottements, mots isolés, phrases, monologues, dialogues (accusateurs, défenseurs, chœur). Echo de la pensée. Hallucinations unilatérales, bilatérales à caractère différent. L'hallucination auditive, pénible dans la 2° période, affecte un caractère ambitieux dans la troisième. Sa constance. Hallucinations du goût, de l'odorat. — Observ. I: Période d'incubation avec interprétation délirante; période de persécution; marche progressive des troubles hallucinatoires; injures, monologues, écho.

Messieurs,

Nous venons de voir les desiderata des œuvres remarquables de nos devanciers et les quelques points qui nous séparent de M. Falret; étudions maintenant le délire chronique tel que l'examen direct du malade permet de le constituer en dehors de toute théorie. Le délire chronique frappe en général à l'âge adulte des individus sains d'esprit, n'ayant présenté jusque-là aucun trouble intellectuel, moral ou affectif. J'insiste sur ce fait qui a son importance puisque, par cette particularité, ces malades se séparent tout d'abord des héréditaires dégénérés, qui présentent dès l'enfance des troubles qui les font reconnaître. Ses principaux caractères sont : sa longue durée, qui peut atteindre 50 ans,

et même davantage, sa marche méthodique, régulière et progressive, coupée par quatre étapes nettement dessinées, son évolution constante, avec un délire systématisé de couleur différente pour la seconde et la troisième période. La première période, ou période d'incubation, est caractérisée par des illusions, des interprétations délirantes et l'inquiétude constante et progressive du malade. Dans la seconde période, ou période de persécution, les phénomènes principaux sont représentés par des hallucinations pénibles, surtout auditives, des troubles de la sensibilité générale et des idées de persécution. La troisième période, ou période ambitieuse, présente des hallucinations à caractère ambitieux ; des troubles de la sensibilité générale et des idées ambitieuses. La quatrième et dernière période est caractérisée par la déchéance de l'intelligence : c'est la période de démence. Ces périodes se succèdent irrévocablement de la même manière et vous pouvez sans crainte repousser du délire chronique tout malade qui, d'emblée, devient persécuté ou ambitieux, ou qui, d'abord ambitieux, devient ensuite persécuté.

1º Période d'incubation. — La période d'incubation ne s'offre pas avec des caractères tranchés; les malades éprouvent un malaise, un mécontentement qu'ils ne peuvent s'expliquer: ils sont soucieux, inquiets, soupconneux, ils croient remarquer certains changements dans la manière d'être de leur entourage ou même des étrangers. Ils dorment mal, ils ont moins d'appétit, moins d'aptitude pour leurs travaux et leurs affaires. A cette époque ils pourraient être pris pour des hypocondriaques. Peu à peu il leur semble qu'on les observe, qu'on les regarde de travers, qu'on les dédaigne et qu'on les méprise; ils doutent, hésitent, restent flottants au milieu d'idées variées, acceptées d'abord, repoussées ensuite, admises peu à peu et donnant lieu enfin à des interprétations délirantes. Ils se demandent parfois pour-

quoi on leur en veut, ce qu'ils ont fait, mais ils ne poussent pas plus loin leur enquête, ne recherchent pas d'où leur viennent ces taquineries, ces persécutions, ni quels sont ceux qui ont intérêt à leur nuire. Le malade reste ainsi troublé, inquiet, parfois excité tout entier aux conceptions pénibles qui commencent à l'assaillir. Il est indifférent à tout ce qui ne paraît pas se rattacher à son délire. Les grands événements ne l'émeuvent pas, les troubles politiques le laissent indifférent, les pertes d'argent, les deuils de famille le touchent peu. Au contraire, des faits insignifiants, mais qui sont en rapport avec ses préoccupations pénibles, qui les justifient, acquièrent une importance extrême et provoquent sa colère. Une personne oublie-t-elle de le saluer, c'est pour lui une injure volontaire; que l'on tousse ou crache à côté de lui, qu'une fenêtre, une porte s'ouvre ou se ferme devant lui, qu'on vienne à déplacer une chaise, etc., ce sont là tout autant de marques de mépris. Les témoignages de bienveillance ou d'affection deviennent des moqueries, le silence lui-même est une offense. Le vague peu à peu s'efface : à l'hésitation, succède la certitude et, fortifiées par toutes ces preuves, ses convictions deviennent inébranlables. Dans cet état d'esprit le patient, toujours sur le qui-vive, épie, écoute; surprend, dans une conversation, une phrase qu'il s'attribue: c'est l'interprétation délirante; ou se trouve blessé par tel mot insignifiant, mais dont le son présente quelque analogie avec une injure grossière, et qu'il confond avec celle-ci: c'est l'illusion. Puis l'idée constante d'une persécution, la tension incessante de l'intelligence finissent par éveiller le signe représentatif de la pensée, l'image tonale, c'est-à-dire le mot, et l'hallucination auditive se produit. La barrière est alors franchie, et le malade entre dans la seconde période, celle des hallucinations, des troubles de la sensibilité générale et du délire de persécution.

Avant d'aller plus loin arrêtons-nous quelques ins-

tants sur ce trouble élémentaire si important dans le délire chronique, l'hallucination, et cherchons à en saisir le mécanisme. Lorsque M. Baillarger publia en 1845 son important mémoire sur les hallucinations, il combattit avec succès la théorie exclusivement périphérique qui place dans l'organe lui-même le siège de l'hallucination; il repoussa également la théorie psychique ou centrale qui fait de ce symptôme un phénomène purement intellectuel, et il mit en avant la théorie mixte ou psycho-sensorielle qui paraissait répondre à toutes les exigences. Cette théorie, acceptée par la plupart des auteurs et qui semblait ne plus pouvoir donner prise à la discussion, s'est trouvée de nouveau mise en question depuis les recherches sur les localisations cérébrales de Fritsch, de Hitzig, de Ferrier de Münck, de Luciani et de Tamburini. Ces recherches physiologiques ont trouvé quelques contradicteurs, mais la clinique, étayée sur l'anatomie pathologique, est venue leur apporter son puissant appui. Toutes les fois, en effet, que dans les cas de cécité ou de surdité psychiques le résultat anatomo-pathologique a pu être fourni, chaque fois, dis-je, les régions que la physiologie expérimentale avait désignées comme centres sensoriels ont été trouvées altérées.

Dans la cécité psychique, le sujet qui a conservé la notion intérieure de l'écriture, du langage graphique, n'est plus capable d'enregistrer les images graphiques. Il peut écrire et il lui est impossible de lire. même ce qu'il vient d'écrire. Le centre perceptif étant lésé, le signe représentatif de l'écriture, l'image visuelle qui est transmise par la rétine saine ne peuvent plus être perçus, enregistrés. Il en est de même quelquefois pour les objets et les signes. Dans la surdité psychique, le sujet conserve le langage intérieur, mais il ne peut plus percevoir l'image tonale, c'est-à-dire le signe représentatif de la pensée, la parole. Il parle, il dit exactement ce qu'il veut dire, mais il ne comprend pas ce qu'on lui

dit, il ne comprend pas lui-même ses propres paroles. Le centre cortical perceptif est lésé et ne peut plus percevoir l'image tonale. Les faits cliniques, d'accord avec la physiologie, désignent le pli courbe comme centre cortical de la vision, la première temporale comme centre cortical de l'audition. Dans quelques cas, il est vrai, la lésion est plus étendue et dépasse les limites assignées à ces centres, mais néanmoins, en comparant ces faits, en superposant les divers schémas fournis par les auteurs, on trouve toujours une région commune qui correspond justement au centre sensoriel cortical.

Mais comment ces centres corticaux, ces centres de nos représentations, sont-ils mis en rapport entre eux? Comment communiquent-ils avec les centres supérieurs, la région frontale? Les belles recherches de Meynert nous le montrent nettement. Les relations entre ces différents centres sont établies par un système de fibres d'association : 1º les unes commissurales ou transversales unissant les parties homologues des hémisphères cérébraux; 2º les autres unissant diverses parties grises d'un même hémisphère: a) fibres propres: circonvolutions voisines; — b) faisceau longitudinal contournant le corps calleux, sousjacent à la circonvolution du corps calleux; — b') faisceau longitudinal supérieur ou arqué, au-dessus du corps calleux, s'étendant du lobe occipital au lobe frontal; -c) faisceau unciforme, presque vertical, allant du lobe sphénoïdal au lobe frontal. Ce faisceau nous intéresse particulièrement; — d) faisceau longitudinal inférieur allant du lobe occipital au lobe sphénoïdal. — Les notions que je viens de vous rappeler nous permettent de nous faire une idée juste du mécanisme de nos acquisitions intellectuelles, de nos connaissances élémentaires. Dans l'appréciation des propriétés organoleptiques d'un corps, d'une orange, par exemple, que se passe-t-il? La couleur impressionne la rétine; cette impression est transmise aux tubercules quadrijumeaux,

où elle devient sensation, et de là arrive au pli courhe où elle est déposée sous forme d'image distincte. La saveur impressionne la langue, devient sensation dans le noyau du quatrième ventricule et image dans le subiculum de la corne d'Ammon. L'odeur fait naître l'impression dans la muqueuse de Schneider qui la transmet au bulbe olfactif, où elle devient sensation vague et se transforme ensuite en image dans un centre qui paraît encore résider dans la corne d'Ammon. Le poids, la forme reconnus par le toucher, par le sens musculaire, deviennent impressions dans le premier centre qu'ils rencontrent sur leur route, et images distinctes dans le centre cortical (lobes occipitaux). Une fois ces images perçues, elles aboutissent toutes au centre supérieur dans la région frontale, et l'objet se trouve connu avec toutes ses propriétés. D'autre part, grâce aux communications entre les différents centres, le souvenir de l'une de ces images éveille aussitôt les autres images; c'est ainsi que l'odeur de l'orange suffit à nous rappeler le fruit lui-même.

Tous ces aperçus anatomiques et physiologiques que je viens de rappeler nous permettent de nous faire une idée juste du mécanisme de l'hallucination. Dans la théorie nouvelle avancée par Tamburini, et que j'accepte pour ma part, l'hallucination a pour siège le centre perceptif cortical; elle est causée par un état d'excitation, une sorte d'hérétisme de ce centre. Quand cet éréthisme est suffisant, la décharge a lieu, l'image tonale surgit, comme si elle était provoquée par une impression périphérique et elle retentit sur les centres supérieurs avec tous les caractères des sensations normales. Ce trouble sensoriel est la représentation tellement fidèle de l'image normale qu'il entraîne une conviction complète et que les malades ne peuvent admettre qu'il s'agisse là d'un phénomène pathologique; « c'est pour me consoler que vous le dites » répondent-ils au médecin qui cherche à les persuader de l'origine maladive de ces sensations, et si l'on insiste, on les irrite, mais on ne parvient pas à les convaincre. D'autres fois, c'est la région antérieure qui finit par éveiller dans le centre perceptif l'hallucination; c'est en sens inverse que se produit alors le phénomène, et une pensée tenace. continue, toujours la même, exerce à son tour une action puissante sur le centre cortical et appelle l'image, celle-ci surgit enfin, mais son apparition est alors secondaire.

Au début ce sont de simples chuchotements et plus tard des paroles prononcées à haute voix ; quelquefois ce sont des mots de langues différentes si l'halluciné connaît plusieurs langues ; ces voix se font entendre constamment, la nuit, le jour ; elles viennent de tous côtés, du sol, des murailles, du plafond, du plancher, des cheminées aussi. Ces voix suivent l'halluciné dans la rue, partout ; s'il se retourne il ne voit personne.

Dans quelques cas le malade remarque et raconte avec étonnement que toutes ses pensées sont répercutées immédiatement partout comme un écho. « Tout ce que je pense, je l'entends aussitôt ; on me vole, on me prend mes pensées. » Une malade, que nous verrons aujourd'hui, m'a dit elle-même : « J'entends ma pensée au loin comme un écho. » Un homme, que nous examinerons également ensemble, écrivait à son frère pour lui demander de le faire placer dans une maison de santé; il le prie instamment de choisir lui-même la maison et de ne pas lui dire où il l'installera parce que si luimême le savait, ses ennemis, qui le tiennent à l'état d'hypnotisme, l'apprendraient à leur tour, puisqu'ils s'emparent de sa pensée, et pourraient le suivre dans sa nouvelle résidence, tandis qu'ils seront dépistés s'il ignore lui-même où il va. De telles interprétations délirantes donnent assurément une idée de l'état de souffrance morale dans lequel vivent ces malheureux hallucinés.

Quand la maladie progresse, le centre cortical s'émancipe : des mots, des phrases, des monologues se produisent en dehors du courant d'idées du sujet, si bien que celui-ci, pensant à autre chose, est interpellé par ses ennemis, il répond, et alors s'établit un dialogue entre le patient, représenté par le lobe frontal, et l'interlocuteur, cantonné dans le centre auditif cortical. C'est un dédoublement de la personnalité. Plus tard encore l'indépendance des centres corticaux devient plus grande, ils fonctionnent en quelque sorte automatiquement et le sujet assiste comme un étranger à des conversations dont il ne se doute pas faire les frais. Il y a là un accusateur puis un défenseur; une voix injurie, une autre encourage; enfin, comme dans la comédie antique, un troisième groupe de personnages intervient : c'est le chœur, le peuple qui porte son jugement sur les différents faits énoncés. Quand l'injure est spirituelle et malicieuse, le chœur rit et se moque; si elle dépasse la mesure, le chœur trouve l'expression trop forte et approuve les paroles du défenseur qui lui-même intervient activement. Une pauvre femme, qui depuis quinze ans vient à notre consultation externe, traîne constamment avec elle une troupe de ce genre et elle rappelle parfois en riant tout ce qu'ils disent. Un jour elle était plus triste et elle me raconta que la veille, pendant que son défenseur relevait vertement un mauvais propos de ses ennemis, elle avait été prise d'un accès de toux et elle avait craché. Elle entendit aussitôt le défenseur lui dire d'un ton irrité : « Cochonne, pourquoi me cracher au visage? » et, à partir de ce moment, il cessa de la défendre.

Il nous reste à étudier un curieux phénomène hallucinatoire que l'on observe quelquefois. Les hallucinations affectent habituellement les deux moitiés symétriques du même sens; c'est-à-dire que l'halluciné, comme l'homme normal, entend des deux oreilles, voit des deux yeux, perçoit, en un mot, par les deux côtés, les images subjectives qu'il extériorise. Dans quelques circonstances, ainsi que Calmeil, Moreau, Michéa et bien d'autres l'ont signalé, l'hallucination est unilatérale et frappe l'une des parties similaires de l'appareil sensoriel. C'est par un œil, par une oreille, par un côté du corps que le patient se trouve influencé. Ce que nous savons des centres perceptifs de la couche corticale nous rend parfaitement compte du phénomène et l'on comprend qu'une excitation prédominante d'une région déterminée se traduise par des troubles correspondants.

Un malade nous a donné une ingénieuse explication de ses hallucinations unilatérales. Son ennemi, dit-il, tenait à la main un miroir concave sur lequel il pouvait voir l'image du patient. Il lui plaçait un tube sur l'oreille et le malade sentait et entendait immédiatement

par cette oreille.

Dans quelques cas plus rares, l'hallucination est bien bilatérale, mais elle se montre avec des caractères qui varient suivant le côté affecté : l'oreille droite, par exemple, entend des choses agréables, tandis que l'oreille gauche ne perçoit que des injures. Ce phénomène apporte une preuve de plus à la théorie du dédoublement et de l'indépendance fonctionnelle des hémisphères cérébraux. Ce que la clinique nous présente aussi nettement dessiné, vous savez qu'on peut le produire expérimentalement chez des hystériques dans certains états hypnotiques. Parmi les nombreuses expériences faites dans ce sens je citerai celles de M. Charcot, à la Salpêtrière, rapportées avec beaucoup de détails dans l'ouvrage de M. Paul Richer; et celles que M. Dumontpallier a bien voulu faire sur une de ses malades dans une de mes leçons à l'asile Sainte-Anne. Après avoir placé la malade dans l'état de somnambulisme, il lui dit à l'oreille droite qu'il fait beau et que le soleil brille, pendant qu'une autre personne lui dit à l'oreille gauche qu'il pleut. Du côté droit le sujet sourit, tandis qu'à gauche l'abaissement de la commissure labiale traduit le désagrément que cause le mauvais

temps, etc.

Un fait, qu'il est bon de remarquer, c'est que l'hallucination en tant que manifestation du délire chronique suit une marche parallèle aux conceptions délirantes, et, comme celles-ci, après avoir présenté à l'origine un caractère pénible, elle affecte plus tard un caractère ambitieux qui se met en harmonie avec les idées expansives du délire.

Dans les hallucinations bilatérales à caractère différent, ce sont les hallucinations pénibles qui débutent chez les délirants chroniques; elles se cantonnent dans un côté et chez un malade dont j'ai relaté l'histoire dans un travail sur ce sujet, elles étaient installées à droite et se montraient nombreuses et très actives pendant toute la deuxième période; mais, à la troisième période, le délire se transformant, changeant de couleur, les hallucinations agréables se produisirent, mais c'est à gauche qu'elles se fixèrent; elles devinrent de plus en plus fréquentes tandis que les hallucinations pénibles, résidant à droite, s'atténuaient insensiblement.

Les hallucinations auditives, « les voix », comme disent les malades, ne font jamais défaut dans le délire chronique, elles en sont un des caractères les plus importants : mais si les hallucinations de l'ouïe sont habituelles, elles ne sont pas exclusives des autres troubles sensoriels. Assez souvent se montrent des hallucinations du goût, de l'odorat; fréquemment les malades parlent d'empoisonnements, de saveurs désagréables, de narcotiques versés dans les aliments ou les boissons; une des malades, que nous examinerons, parle de liquide spermatique mélangé à sa soupe. Il en est de même des odeurs empestées, d'odeurs de soufre, de différents poisons qu'on leur envoie.

L'observation suivante va nous montrer une malade sans tares héréditaires, à intelligence développée malgré l'absence d'instruction, qui, après avoir passé par une période d'incubation avec interprétations délirantes, est entrée depuis dix ans dans la seconde période : les troubles sensoriels furent d'abord des injures brèves, puis des monologues; enfin, le tic-tac de la pendule, l'idée qui accompagne chacun de nos actes suffisent à produire l'hallucination, « on dit tout ce qu'elle fait. » Des hallucinations de l'odorat viennent aussi s'ajouter. Elle finit par comprendre la cause de ces persécutions et, faisant un retour sur le passé, elle s'explique bien des faits qui étaient restés sans signification pour elle. Faisons remarquer la part importante qui revient au rôle joué par les interprétations délirantes et les modes de réaction de la malade : deux plaintes au commissaire, douze déménagements en 5 ans, menaces de coups de revolver, violences.

Observation I. — Période d'incubation avec interprétation délirante; période de persécution; marche progressive des troubles hallucinatoires; injures, monologues, écho.

M^{mo} Rob..., âgée de 50 ans. Père, brave paysan, bien portant, sobre, mort à 81 ans. Mère, morte jeune en 1841. Peu de temps après, son père se remaria. Isolée au milieu de la campagne, elle gardait les chèvres et connut peu les joies de l'enfance. Au couvent de 15 à 17 ans, elle en sortit pour apprendre le métier de lingère. Son instruction est nulle, mais elle est intelligente, active, économe, adroite de ses mains. On la maria à 19 ans, contre son gré, à M. C... Brutalisée, dit-elle, par les parents de son mari, et celui-ci refusant de se séparer des siens, elle le quitta.

L'existence lui fut encore dure jusqu'en 1863, époque à laquelle elle fit connaissance de M. B... avec lequel elle vit depuis. Le ménage fut toujours excellent, travaillant ferme l'un et l'autre ils élevèrent un enfant qui actuellement semble un bon ouvrier. Elle a toujours été très fière, jamais n'a voulu frayer avec les voisins. Son plus grand défaut a toujours été la jalousie. En 1871, elle fit une scène violente à M. B... parce qu'il causait familièrement avec une ouvrière du voisinage. Depuis 1873, ils ont fait douze logements, restant à peine quelques mois dans certains d'entre eux. Les concierges lui faisaient des misères, riaient d'elle.

Dès 1874, la visite d'un étranger lui semblait un événement qui

l'inquiétait. Sa jalousie s'exagérait. M. B... ne pouvait regarder une femme sans être réprimandé, « il amenait, dit-elle, des jeunes femmes jusque chez lui. » Elle avait aussi des discussions avec la concierge; un jour elle brisa une bouteille, écrasa des fruits offerts par un voisin. Les voisins la méprisaient probablement à cause de sa situation équivoque, on la regardait de travers. En 1875, on l'appelait « gadoue ».

Dans un autre logement, en 1877-78, les voisins l'appelaient a bégueule, vache, bourrique, etc. », « ils crachaient sur sa robe, lui jetaient des pots de chambre sur la tête. » De 1879 à 1884, elle voyait bien qu'elle était la « burle » de tout le monde, on se moquait d'elle. Cette situation change peu jusqu'en 1885. A ce moment, les persécutions deviennent très nettes: on lui fait toutes sortes de misères; la concierge arrêtait l'eau quand elle voulait laver; on lui prenait les œufs de ses poules; partout où elle allait elle payait des prix fous. Le concierge entrait chez elle en son absence et fouillait dans ses affaires. Elle fait mettre à ce moment une barre de fer derrière sa porte pour être plus en sûreté. Quand elle sortait, elle remarquait que les gens se réunissaient et cancanaient sur son compte. On la suivait dans la rue, on la bousculait, surtout au niveau des bouches d'égout. On l'insultait, on lui disait: « Voleuse, p..., tu vas avec ton fils, etc. »

Dans son avant-dernier logement 86-87, elle fut « persécutée d'une façon outrée. » Un chiffonnier l'attendait et « poussait des grognements comme un imbécile. » Des individus la précédaient chez les fournisseurs et lui faisaient payer tout plus cher. On lâchait du gaz dans la cave voisine. Les insultes redoublaient dans la rue, sous sa fenêtre: « Ah! tu n'as pas assez souffert, c'est un nouveau

93, c'est ta tête qu'il nous faut. »

D'abord elle pensa que toutes ces poursuites ne s'adressaient qu'à elle, mais en 87 elle comprit qu'on voulait les perdre tous, elle, B... et son fils. En juin, elle conseilla à M. B... de se plaindre au commissaire. Elle y va elle-même et croit reconnaître dans un mendiant italien M. C... déguisé. Il s'est associé à son gendre M... pour la persécuter. Ce M... est commissaire à Paris (il y a un commissaire de ce nom) et met toute la police à ses trousses, ils veulent les prendre par la famine, la surprendre couchée avec son fils. A partir de ce moment elle ne veut plus sortir. Chez elle, ils l'observent continuellement, l'insultent, font des trous dans la muraille, coupent un carreau pour mieux l'observer. Elle est constamment à sa fenêtre à épier les passants. En face est un couvent où tous les matins des mendiants viennent prendre leur soupe; ce sont des employés de la police qui se déguisent pour mieux la surveiller.

Elle déménage en juillet. Après quelques jours de tranquillité,

elle reconnaît dans le voisinage tous les gens qui la persécutaient auparavant. Les chanteurs qui viennent dans la cour sont de la police, elle reconnaît dans leurs chansons toutes sortes de menaces et d'insultes à son adresse. Les voisins l'insultent de nouveau, on l'appelle « vieux fourneau. » Ses moindres actes sont épiés; quand elle se lève, on dit: « Tiens, elle pisse, elle met sa culotte, etc. » Quand un voisin se trompe de porte, elle se fâche, « c'est un espion. » Furieuse contre les voisins, elle les menace de son revolver.

Elle tapisse sa chambre, murs et fenêtres, de draps, de jupons, de vieux papiers. Dans cette chambre sans lumière, M. B. cherche un coin de fenêtre où il puisse lire. M^{me} Rob... l'observe et, quand il est parti, constate qu'en face demeure une jeune femme qu'elle croit reconnaître. Elle médite pendant quelques jours, elle reconnaît à la fenêtre de cette femme une descente de lit qu'elle a bordée jadis, cette femme ressemble à l'ouvrière que son mari courtisait en 71. On lui a présenté, quelques jours auparavant, une enfant qui ressemble à M. B..., c'est sa fille... et cette femme est la femme de M. B... Ils sont mariés depuis seize ans; elle se rappelle le jour; M. B... était sorti sous prétexte d'assister à un baptême. Elle comprend tout, cette femme et sa bande la poursuivent depuis seize ans; on a voulu souvent l'empoisonner, mais elle est forte, elle a toujours résisté.

En septembre, M. B... assiste à l'enterrement de l'un de ses chefs. Elle ne veut pas y croire « il cherche à se débarrasser d'elle. » A son retour, il trouve la chambre jonchée de débris de livres, de vêtements déchirés; elle a arraché les galons de sa tunique, elle l'a dégradé, puis elle a mis la tunique en morceaux. Elle a voulu se venger, elle ne veut rien laisser à cette femme. Le médecin qui la visite est un ennemi déguisé qui a fait un faux en signant son certificat.

Conduite par son fils chez le commissaire, elle comprend alors qu'il est aussi de la bande ; c'est cette femme qui a remué tout un monde « de cocottes » pour avilir son fils, depuis il ne peut plus rien dire ; il est obligé de les écouter et de les suivre. Elle lui

parle dans des termes les plus méprisants.

A l'asile, elle a refusé plusieurs fois de recevoir M. B... et son fils, et quand elle les reçoit, c'est pour les maltraiter. Le lendemain de son arrivée, elle voit bien qu'on a voulu l'empoisonner, elle ne veut pas manger; elle reste sombre, assise dans un coin, pleurant souvent, mais au bout de quelques jours son allure change, elle devient agressive et « sait bien que tout ce que nous ferons sera inutile. » Les médecins veulent la rendre folle, elle aimerait mieux être à Saint-Lazare, elle confondrait M. B...

24 octobre. « Les médecins lui jouent tous les tours possibles,

la pendule à chaque instant répète les noms de C... et de B... pour la tracasser. On la fait coucher dans des draps d'épileptiques afin de la rendre elle-même épileptique; » la surveillante est obligée de la laisser choisir chaque fois qu'on change de draps. Elle prend en grippe des malades de son quartier, on les a mises là pour la tracasser.

6 novembre. Entrevue avec son mari; elle lui rappelle avec indignation tout ce qu'elle a fait pour lui depuis 16 ans et lui reproche quantité d'accidents qu'elle a éprouvés depuis ce temps. Ici elle payait 100 fr. de loyer en trop, c'était pour le loyer de sa femme. Il lui a pris des bijoux, encore pour sa femme. Des voisins lui empruntaient des chemises, des jupons, etc..., pour sa femme encore. Le pauvre homme niant la version qu'elle fait de certains incidents passés, elle lui lance un coup de poing. « Cet homme seul est capable de choses pareilles, dit-elle, si je n'étais pas venue ici il m'aurait poignardée; il y a 17 ans qu'il m'empoisonne, etc. » « Il faut que tu ailles à l'échafaud, crie-t-elle à son fils. » Au moment de partir elle saisit le parapluie de M. B... et le brise en plusieurs morceaux; elle le guettait depuis longtemps, mais n'avait pas voulu le faire devant les autres malades qui l'auraient prise pour une folle.

QUATRIÈME LEÇON.

Troubles de la sensibilité générale. Rareté des hallucinations visuelles.

SOMMAIRE. — Rareté des hallucinations de la vue. — Troubles de

la sensibilité générale. - Leur fréquence.

Observation II. — Longue durée du délire (34 ans). Période d'incubation : Illusions ; période de persécution ; troubles de la sensibilité générale (électricité, magnétisme, vitriol). — Hallucinations de l'ouie. — Période ambitieuse. — Troubles de la sensibilité génitale.

Observation III. — Hallucinations de l'ouie et du sens génital. — Réactions violentes ; accusations vagues se précisant peu

à peu ; désignation d'un persécuteur.

Observation IV. — Pointe d'alcoolisme activant le délire dans la période d'incubation. — Période de persécution : hallucinations de l'ouïe, de l'odorat; troubles de la sensibilité générale (hypnotisme, suggestion, téléphone); écho de la pensée. Réactions diverses.

Les hallucinations de la vue, les moins fréquentes, ne sont cependant pas absolument rares; la plupart des auteurs en ont observé et nous en trouverons chez quelques-uns de nos malades, le plus souvent elles sont éveillées par une idée obsédante. Quant aux troubles de la sensibilité générale ils se montrent quelquefois en même temps que les hallucinations de l'ouïe, ils peuvent même les précéder et faire naître les idées de persécution. Ils sont excessivement fréquents et les malades font part des souffrances provoquées par leurs ennemis en disant : qu'ils les brûlent, qu'ils les piquent, qu'on les magnétise, qu'on les électrise, qu'on les endort, qu'on leur donne des gaz, etc. Quelquefois ces troubles de la sensibilité générale poussent les patients à prendre des attitudes étranges : un malade, que

nous avons vu il y a quelques années, se disait temporalisé: sa fiancée avait glissé dans son corps par un orifice de la région temporale, superposant ses organes aux siens, les yeux aux yeux, le nez au nez, l'ombilic à l'ombilic, etc..., et, comme il se trouvait dans un service d'hommes, cette double personnalité, homme et jeune fille, le mettait dans le plus grand embarras. Au moment du lever et du coucher il s'empressait, avec la pudeur d'une jeune fille, de tirer sa chemise et de se coucher; il avait habituellement dans le service une attitude spéciale: il tenait constamment ses jambes croisées pour protéger sa virginité.

Le sujet suivant, dont le délire dure depuis 34 années, va nous montrer d'une façon très nette une longue période d'incubation avec inquiétude, illusions et interprétations délirantes, survenant chez un homme dont la santé générale et intellectuelle a été excellente jusqu'à 30 ans ; puis apparaît la deuxième période de persécution avec hallucinations de l'ouïe et de la vue (appoint éthylique), troubles de la sensibilité générale : on l'électrise, on le magnétise, on lui lance des jets de vitriol, on charge sa femme d'électricité pour lui donner des secousses; il a des craintes d'empoisonnement, crache dans des bouteilles qu'il porte à la Préfecture de police; ses insulteurs dialoguent entre eux. Séquestré à cinq reprises, il est entré depuis quelques années dans la période ambitieuse. Des hallucinations de l'ouïe lui apprennent qu'il obtiendra 75,000 francs à titre de dédommagement.

Obs. II. — Longue durée du délire (34 ans). Période d'incubation ; illusions. Période de persécution : hallucinations auditives ; troubles de la sensibilité générale (électricité, magnétisme, vitriol. Début de la période ambitieuse).

Le malade C..., âgé de 64 ans, est entré, pour la promière fois, dans les asiles, en 1873, affeint de délire avec idées de persécution; depuis, il y est revenu cinq fois et toujours le même délire évolue et se combine peu à peu avec des idées ambitieuses.

Antécédents héréditaires. — Père et mère normaux, intelligents. Les frères et sœurs s'entendent très bien entre eux, tous ont vécu à la maison très tard; la famille est restée unie jusqu'au bout et encore aujourd'hui il n'y a que le malade qui ait quitté le pays et qui ne voit plus ses frères. Tous élèvent de nombreux enfants qui se portent bien.

Antécedents personnels. - Le malade, dont la jeunesse s'est passée très régulièrement, est toujours resté sobre et n'a fait aucune maladie sérieuse. Il est allé à l'école jusqu'à 13 ans et a toujours été dans les premiers. L'instituteur le faisait venir le soir pour faire la classe aux adultes. Il s'entendait bien et jouait volontiers avec tous ses camarades; tout le monde l'aimait au village. A sa sortie de l'école, il devint clerc d'huissier et resta deux ans et demi chez le même patron. Il le quitta pour aller chez un de ses cousins, qui lui offrait des appointements plus élevés. Il passa six mois chez celui-ci et. à 16 ans, un de ses parents, marchand de vins, le voyant actif et intelligent, l'invita à venir à Paris. La révolution de 1848 et la mort de son patron le forcèrent, quelques années après, à chercher un nouvel emploi. Il put enfin retrouver une place de clerc d'huissier, à Blois, où il resta quatre ans; il était dans les meilleurs termes avec son patron, s'intéressait aux affaires dont il avait à s'occuper, et savait remplacer son maître pendant ses absences.

Il revint à Paris en 1854, pour se marier. C'était alors, dit sa femme, un homme d'un bon caractère, d'humeur gaie, aimé de ses camarades. Mais le ménage ne fut pas longtemps heureux; C... ne tarda pas à devenir pointilleux, sombre, boudeur; c'est à peu de temps de là que semble débuter sa maladie. En 1857, il remarqua des malversations à l'étude, ses camarades commençaient à le regarder de travers, ils avaient l'air de se méfier de lui et de le prendre pour un mouchard. Quittant alors son emploi, il resta chez lui et travailla à une machine à coudre avec sa femme; mais, dit celle-ci, il n'a jamais eu de travail sérieux, il est toujours inquiet, en mouvement, il sort, rentre, monte, descend : il refuse d'aller travailler chez les autres. Bientôt les voisins se mirent de la partie, ils lui étaient désagréables, tenaient de mauvais propos sur son compte; toutefois il prenait patience, n'y prêtait pas grande attention parce que ses affaires marchaient bien, dit-il. A cette époque, son beau-frère venait assez souvent à la maison et il a eu des soupçons sur sa conduite vis-à-vis de sa femme. Un jour, rentrant chez lui, il les trouva seuls, étonnés et surpris de son arrivée. Il engagea sa femme à se tenir un peu à distance parce que, disait-il, son beau-frère était assez souvent en ribotte. En 1859, il assiste à une séance de magnétisme, on lui fait des passes et pendant vingt-quatre heures il a mal à la tête. Il comprend alors qu'on peut faire du mal par le magnétisme. Vers cette époque on s'est mis à lui envoyer de la teinture électrique et du magnétisme. Peu après, il a commencé à entendre de mauvaises paroles. « Voilà un cocu qui passe, etc. » De 1860 à 1870, il a été presque constamment « tourmenté, touché par leurs machines », mais ne soupçonnait pas qui pouvait le faire. Il entendait dire: « Si un ne suffit pas on se mettra quatre, cing, même cent mille s'il le faut. » Sa femme se souvient qu'en 1869 il sortait tous les soirs, une arme dans sa manche. Un soir, il prit une grosse clef et revint quelques heures après la figure pâle, la chemise ensanglantée, disant : « Celui-là ne me traitera plus de cocu, je lui ai fendu la margoulette. »

En 1870 il se retira chez sa sœur; bientôt il devint boudeur, il ne voulut plus parler à son beau-frère : il eut même une violente scène de jalousie avec lui; les chuchottements lui disaient que son beau-frère lui prenait sa femme. En 1871, il revint à Paris, on lui offrit une place d'huissier de la Commune: on l'a su, et plus tard quand on l'arrêta c'était pour cela. A partir de 1870 il n'eut plus un moment de répit; il était debout toutes les nuits, s'installait dans un coin et observait fixement d'un côté ou de l'autre. Il ne voulut plus coucher avec sa femme : quand elle passait près de lui, quand elle lui serrait la main, il s'essuyait immédiatement. « Ils l'ont pestiférée, disait-il, et veulent s'en servir comme de transmission pour m'atteindre moi-même. » On chargeait sa femme d'électricité pour lui donner des secousses. A la moindre observation de celle-ci, il répondait que c'étaient elles « les pétroleuses » qui la faisaient parler. Ils le persécutaient constamment au moyen du magnétisme et de l'électricité. Il s'entoure de toutes sortes de précautions, achète une ceinture de Pulvermacher, porte un corset avec des aimants, isole son lit sur des pieds de verre, porte des chaussettes de soie, etc. En 1873, il va se plaindre chez le commissaire. Un professeur de magnétisme installé au-dessous de chez lui agit sur lui par l'électricité, ça craque dans ses membres, ca l'empêche de dormir. On dirige vers lui des jets de lumière électrique, ça lui fait venir la poitrine toute violette;

ça vient des fenêtres du voisinage, mais il ne connaît pas les personnes. Dans l'escalier on lui disait des mots à double entente : « Parler est d'argent, le silence est d'or. » « La prudence est mère de la sûreté. » On l'arrête et il entre à l'asile, d'où il sort quelques mois après, un peu plus tranquille, mais toujours délirant. En 1875, nouvelle arrestation, il commence à croire que ces persécutions sont organisées par son beau-frère. Celui-ci, disait-il, avait autrefois fait dissoudre des allumettes dans du vin qu'il lui avait fait boire. En 1878, il se plaint d'empoisonnement, il est arrêté parce qu'il porte à la Préfecture des bouteilles dans lesquelles il avait craché, et qu'il avait cachetées; elles contiennent, dit-il, le poison. Il reste des mois entiers sans se laver, sans changer de linge, ne se sert jamais d'eau sans la faire bouillir, prétendant qu'elle est empoisonnée. Il écrit constamment sur des petits papiers qu'il conserve et qui doivent servir de documents. En 1880, ce sont toujours les mêmes tourments; des craintes d'empoisonnement, de l'électricité et du magnétisme. Il n'a pas voulu faire partie de la Commune, aussi les barricadeurs, l'Internationale dont les chefs sont teinturiers, corroyeurs, etc., lui jettent de la teinture électrique, de la pourriture électrique. A Vaucluse et à Sainte-Anne ils lui envoyaient de la bave de fou, de la pourriture qui puait le fou. Tout cela marche par la « délirante » ce sont des somnifères, la morphine, le vitriol. En 1883, il a su que c'était T. et Cie et les teinturiers qui le tourmentaient. En passant devant la teinturerie, il sentit un jet de vitriol rose, très fort, venant par derrière et le piquant vivement. Il interpella T. qui ne répondit pas. Le même jour, un autre lui a envoyé une nouvelle fusée de couleur verte, également désagréable; c'est l'Internationale, « les retours de Nouméa ». Ils se servent aussi de photographies électriques, ils font voir des masques de chien, de cheval, etc. Il entend des injures de toutes sortes qu'on lui adresse, il a des dialogues avec ses insulteurs. Ils lui ont dit qu'ils avaient tué son père, il est mort tué par un cheval « vertigoté », un cheval électrisé (son père a été tué en voulant arrêter un cheval emporté. Sa mort lui paraissait très naturelle et s'ils ne lui avaient pas dit qu'ils étaient cause de sa mort, il n'y aurait jamais pensé.) Un de ses enfants, mort à 4 ans, a été tué par la pourriture électrique, les veines de son ventre étaient d'un rouge de vitriol. Il entend des conversations des insulteurs entre eux. Il les entend quelquefois « s'engueuler », dit-il. Ils injurient le gouvernement; ils appellent le Président « Sadi-Ruine », la République « Ruine publique »; ce sont des communards qui lui en veulent parce qu'il a refusé d'être des leurs.

Il y a plus de dix ans on lui a, dit-il, promis 25.000 fr. comme indemnité des souffrances qu'on lui a fait subir. Les uns l'injurient, d'autres le soutiennent en lui déclarant qu'il doit recevoir une somme en dédommagement. Depuis 2 à 3 ans, il est question de 75.000 fr. L'Internationale est assez riche pour payer tout cela, on le lui a dit. Quelques-uns le protègent et lui disent des choses bienveillantes, « il faut qu'on le paye puisqu'on l'a tourmenté. » Ils lui disent que les 25, les 75.000 francs sont à Genève, à Londres, à Bruxelles, ils ont des millions, des propriétés cachées partout, ils peuvent bien le payer.

Dans le service, il est réticent, inquiet par moments. De temps à autre, il a des hallucinations et des troubles de la sensibilité générale, mais il s'en défend: « Je n'ai plus rien, dit-i', ce sont des niaiseries, ce n'est plus comme autrefois; du reste je sais à quoi m'en tenir, je me résigne maintenant, que voulezvous que je fasse? je les laisse dire, ça ne m'avance à rien de

les écouter, j'ai 65 ans et il y a 32 ans que ça dure. »

Les hallucinations du sens génital ne sont pas rares, surtout chez la femme, mais les hommes n'en sont pas exempts; ils se plaignent assez souvent de pratiques de sodomie, d'onanisme, auxquelles leurs ennemis se livrent sur eux aussi bien le jour que la nuit. Les femmes se plaignent encore plus souvent des outrages dont elles sont l'objet, la nuit, même dans leur lit, à côté de leur mari. Elles prennent toutes sortes de précautions: l'une d'elles s'emmaillotait tous les soirs pour échapper aux attouchements. Une autre, que nous avons eue ici, se couchait sur le côté, plaçant tout le bassin dans une marmite pour se protéger contre ses exécrables tourmenteurs qui, toutes les nuits, disait-elle, lui introduisaient des corps étrangers de toutes sortes dans les parties sexuelles et le fondement.

Voici un cas dans lequel les troubles de la sensibilité génitale étaient très accusés :

Obs. III. — Hallucinations de l'ouïe et du sens génital. — Réactions violentes ; accusations vagues se précisant peu à peu; désignation d'un persécuteur.

M..., Jeanne, 30 ans. Père paralysé à 55 ans. — Sœur mélancolique. — Depuis 3 ans et demie, M... prétend qu'on lui

a fait des misères, qu'on altère ses aliments, qu'on pénètre chez elle, qu'on lui fait entendre des publications mensongères de mariage. Peu à peu aux hallucinations se sont ajoutés des troubles de la sensibilité génitale : les voisins et le portier la font, avec une poudre, tomber en léthargie, et pendant son sommeil se livrent sur elle aux actes les plus obcènes, prostituant sa bouche qu'ils lavent ensuite pour ne pas laisser de traces; ils introduisent des cuillers, des fourchettes, des couteaux dans son vagin; ils lui lancent des lavements empoisonnés et lui cousent l'anus; puis ils déchirent tout et lui introduisent un bâton dans le rectum. Pendant son absence ils pénètrent chez elle, et, devant son portrait, se livrent à des actes lubriques; ils souillent de leurs pollutions ses aliments et ses boissons. On la surveille, on guette tous ses mouvements et l'on se moque d'elle. On tourne en ridicule un petit défaut qu'elle a sur son corps ; pendant son sommeil, on est venu, dit-elle, lui couper les lèvres. Exaspérée par ces infamies, elle a injurié les gens de la maison et elle a poursuivi une voisine avec un couteau. La malade est vierge.

Tels sont les caractères généraux et la marche des troubles sensoriels et des hallucinations chez les délirants chroniques.

Nous avons vu comment procède le délire proprement dit chez nos malades. A la fin de la période d'incubation, les illusions, les interprétations maladives, les hallucinations et les troubles de la sensibilité générale par leur persistance et leur ténacité font cesser toute hésitation, la conception erronée s'installe, s'affirme et le délire prend corps. Les idées délirantes considérées dans leur ensemble suivent une marche régulière; d'abord vagues, diffuses, très étendues, elles se circonscrivent, se limitent et deviennent, à la longue, nettes et précises. Ils, on (indéfini), telles sont les locutions dont se servent au début les persécutés; le délire est mal formulé et le malade ne désigne ses ennemis que par des termes vagues. Plus tard il précise davantage, il circonscrit son observation, et pour rendre compte des tourments qu'il endure, il accuse un groupe d'individus,

c'est la police, les francs-maçons, les jésuites, les médecins, les membres d'une société, les frères de la côte, les nervis, les teinturiers, comme disent deux de nos malades; ou bien il attribue ses souffrances aux grandes forces naturelles: à l'électricité par exemple, et, dans un autre ordre d'idées, aux puissances occultes, à la magie, à la sorcellerie, aux diables, aux fées,

aux sorciers, aux esprits.

D'autres sont, pour ainsi dire, à l'affût des découvertes nouvelles dont le côté mystérieux leur permet plus facilement d'expliquer les sensations étranges qu'ils éprouvent : ils parlent de téléphone, de microbes, de magnétisme, d'hypnotisme, de suggestion. Tel est le malade dont l'observation suit. Après une période d'incubation activée par une pointe d'alcoolisme et caractérisée par des interprétations délirantes et des illusions, il est, depuis un an, en pleine période de persécution, avec des hallucinations de l'ouïe, de l'odorat, des troubles de la sensibilité générale qu'il attribue à l'hypnotisation. on lui lance des qu'ades de strychnine. Signalons les hallucinations unilatérales gauches, le dialogue, le phénomène de l'écho de la pensée, les suggestions au suicide qui lui viennent de ses persécuteurs, les réactions différentes motivées par son délire : changement de domicile, port d'un couteau, destruction de deux billets de 100 fr., de sa moustache que veulent avoir ses ennemis.

OBS. IV. — Pointe d'alcoolisme activant le délire dans la période d'incubation. — Période de persécution; hallucinations de l'ouïe, de l'odorat; troubles de la sensibilité générale (hypnotisme, suggestion, téléphone); écho de la pensée. Réactions diverses.

Sau..., Léon, 46 ans, rentier. Pas d'antécédents héréditaires connus.

Après de bonnes études classiques, M. Sau... est reçu bachelier ès lettres et entre, après concours, dans l'administration des tabacs, où il reste dix ans. En 1869, il donne sa démission pour aider son père dans la gestion de ses fermes. Après la mort de celui-ci, en 1880 (il est alors âgé de 39 ans), il prend à son service une femme, noue des relations avec elle et l'établit ensuite avec son mari dans une boutique d'épicerie. Les B..., trouvant qu'il ne donne pas assez d'argent, récriminent, menacent, et, après de vives discussions, Sau... quitte le pays en 1885, pour échapper aux poursuites et aux exigences de ses protégés.

Depuis quelque temps, Sau... était intempérant, et aux inquiétudes et aux craintes causées par les B... venaient s'ajouter de l'insomnie, des cauchemars et des frayeurs provoqués par les excès de boissons (pointe d'alcoolisme dans la période d'incubation).

Dès le lendemain de son arrivée à Paris, il se croit poursuivi dans les rues par B... et une bande à son service; effrayé, il descend rapidement de la voiture où il venait de monter, et s'enfuit; il rentre à l'hôtel où il reste enfermé deux jours, ne sort que pour prendre le train et arrive à Lyon. Durant trois jours il reste tranquille parce qu'il croit avoir échappé à la surveillance de ses ennemis (et aussi parce qu'il devient sobre). Il part pour Genève où il habite un an, sous un faux nom, pour ne pas être découvert par B...; toutefois, de temps à autre, il a des illusions, il croit l'apercevoir, mais redresse lui-même son erreur. Il prend d'ailleurs, dit-il, de grandes précautions ; il va pourtant porter lui-même ses lettres pour son frère qu'il adresse à une tierce personne, au plus prochain bureau de poste français pour ne pas éveiller l'attention de la buraliste de Vitré qui eût pu en faire part à B... Il va ensuite à Annecy, mais là, dans un café, un lieutenant l'a, dit-il, regardé de travers, et peu s'en fallut que... Il part pour Grenoble, et peu de jours après son arrivée, deux capitaines le regardent de travers et se moquent de lui. Il vit très retiré sous un faux nom nouveau. En 1887, il arrive à Marseille, sous le nom de Luc Séverine; là se termine la période d'incubation avec ses illusions. Il entre alors dans la deuxième période avec les hallucinations et les idées de persécution tendant de plus en plus à la systématisation.

Il est suivi par des nervis (voyous), il entend leurs voix, ils le persifient. On lui dit qu'il est hypnotisé par des substances nuisibles que la police de sûreté a mis dans son vin. Dans ces voix il croit reconnaître celles des « frères de la côte », gens voulant jouir de tout sans travailler, faisant partie de la police de sûreté, qui « s'envoultent », qui font tout au nom de Belzébuth et qui hypnotisent et suggestionnent le suicide à autrui, pour s'emparer de son argent. Il est filé sans relâche par des

agents de la sûreté. Partout où il va, ceux-ci le persissent disant : « Oh! comme il marche bien, comme il est fort, il pose, etc...»

« On l'hypnotise par l'ouie » en le tournant sans cesse, en l'exaspérant par la répétition incessante des mêmes injures. Ses ennemis se succèdent pour les lui répéter et lui lancer des gylades de jusquiame, de scammonée, de strychnine par des trous percés dans le mur. Seul, nous explique-t-il, l'hypnotisé peut entendre l'hypnotiseur, même à distance, ce qui fait que nous qui sommes près de lui ne l'entendons pas. L'hypnotiseur peut le suivre et lui parler partout au moyen d'un petit miroir concave dans lequel il voit son image; pour lui parler, il n'a alors qu'à appliquer un tuyau dans l'oreille de son image. Il peut l'entendre avec les deux oreilles, mais aussi seulement et mieux d'un seul côté (côté gauche). On peut aussi se servir pour l'hypnotisme par l'ouie de tous les bruits imaginables surtout rythmés ou continus, on parle ainsi par les battements d'une pendule « vous a-vez rai-son, co-chon » ; par le bruit de la chute d'eau d'un robinet ouvert dans une salle de bains; tantôt les voix sont novées dans le bruit des roues des wagons, tantôt enfin on peut utiliser les battements du cœur, etc ...

Sau... distingue très bien les voix naturelles des voix hypnotiques: ces dernières sont basses et, transmises par les tuyaux de la police de sûreté, s'accompagnent d'un bruit de pappotement... pap pap » dû au bruit des lèvres dans le tuyau. Enfin les voix hypnotiques ne sont que le contrôle et le miroir de sa pensée, elles n'inventent rien qu'il ne sache, et s'il prend son mouchoir, se contentent de le constater disant : Tiens, il prend son mouchoir. » Les gylades de strychnine lui sont lancées à l'aide de seringues de Pravaz. Un jour il en perçut le choc sur un livre qu'il tenait ouvert et s'écria à son persécuteur: « Ah! le maladroit. »

Comme on devine sa pensée il doit employer des précautions toutes particulières quand il s'agit d'échapper à ses ennemis : il prie son frère, quand il est question de son changement d'asile, de lui laisser ignorer ou de le tromper sur le futur lieu de résidence, craignant que son persécuteur ne l'y suive; « sans cela, dit-il, me changer d'asile ne servirait à rien et tout autant vaudrait me laisser à Sainte-Anne. »

En juillet, entendant constamment sous ses fenêtres un charivari épouvantable par les tuyaux ou les voix, il se résoud à aller coucher à l'hôtel et le lendemain part pour Aix. En chemin de fer, à son arrivée à Aix, partout les voix le suivent. Lorsqu'il monte dans l'omnibus, il entend l'un des chefs des frères de la côte qui s'écrie : « Cet homme est fou! » Il ren-

MAGNAN.

contre un nervi qu'il croit avoir été envoyé de Marseille pour le forcer à se battre et dont la voix le suit partout. Des voix hypnotiques lui apprennent qu'il est sous le coup d'un mandat d'amener et, pour l'honneur de sa famille, lui suggestionnent le suicide. On accable sa famille d'injures : « Tous ceux que j'ai aimés, écrit-il, ou que je puis aimer encore, notre mère, notre père, et cela d'une façon révoltante que ma plume se refuse à consigner ici, toi-même, mon frère, les R..., G..., T..., L..., et autres de notre famille, tous les miens en un mot ont été systématiquement et sans pitié traînés dans la boue. »

Les persécuteurs, d'autre part, sont tous des gens qu'il a connus à Vitré. Leur but, croit-il, c'est de l'affoler pour avoir de l'argent. « Pour me laisser tranquille, ils ont demandé 20.000 fr., puis 5.000 fr. et à Sainte-Anne 3.000 fr. » A table d'hôte il prend les convives pour des magistrats et des policiers chargés de le poursuivre. La nuit il ne peut dormir entendant sans cesse les voix : « Tu n'es qu'un saligaud, un pédéraste, un faux

républicain. »

« Ton frère a violé une petite fille... si j'étais toi, je me tuerais. »

En se déshabillant pour se mettre au bain, il les entendait se moguer de lui et l'appeler « tabou » (être sacré) parce que son prépuce ne recouvrait pas son gland et que dans l'érection le scrotum rétracté sur ses testicules les lui faisait croire collés à son corps. Alors il s'agenouille, fait une prière, se signe et essaye de se noyer dans sa baignoire; sa tentative ayant échoué, il entend les voix lui dire : « Puisque tu t'es raté, tu ne vivras que pour le déshonneur » et elles lui proposent pour le lendemain de l'empoisonner, ce qu'il accepte. A deux reprises différentes il prend des boissons qu'il croit empoisonnées. Les voix devenant plus énervantes, il passe de la défensive à l'offensive, entoure le manche de son couteau d'un mouchoir afin d'attaquer ses ennemis et les voix lui disent aussitôt avec dérision : • On ne se sert pas d'un couteau dans l'infanterie de marine. » Plus tard c'est le nervi qui regrette d'être cause de la noyade : « Est-il possible, lui dit-il, qu'un homme qui a accompli trois sauvetages se nove dans une baignoire! » puis il l'entend s'en aller en chantant. Pendant la nuit, ayant entendu le nervi lui dire qu'après sa mort il lui couperait les moustaches qu'il avait longues et belles, qu'il les collerait sur un morceau de papier et les promènerait par la ville disant que c'étaient celles du Général Boulanger, il les brûla à la flamme d'une bougie.

De retour à Marseille, les voix lui ayant appris que les scellés avaient été apposés sur sa chambre, il va se loger au grand hôtel. On lui donne une chambre au 4^{me} étage, mais la persécution continue. « Les frères de la côte, dit-il, avaient loué les 3 chambres environnantes. » On lui conseille le suicide « par projection dans le vide, on veut qu'il se poignarde. » Ces deux moyens lui répugnent. Les voix lui disent que s'il sort, comme il a changé son nom à Marseille et à Grenoble, le juge d'instruction lui infligera 500 fr. d'amende et 15 jours de prison, il

reste alors 3 jours sans sortir de l'hôtel.

Une femme prend un bain dans une salle près de la sienne, il croit entendre dans le bruit de l'eau qui tombe et s'écoule tu n'es qu'un saligaud, ouf..., etc. » A tout instant il change d'hôtel parce qu'on l'insulte; on lui crie en imitant la voix de son frère : « Descends donc, charogne, descends donc...» Il croit que c'est le juge d'instruction caché sous ses fenêtres. Il répond par des injures et aussitôt il entend la voix de son frère lui dire : « Ah! c'est indigne, traiter ainsi son pauvre frère venu de si loin. » M. R... continue à l'hypnotiser et, imitant la voix de son frère, lui fait parcourir plusieurs hôtels pour le trouver.

Chaque jour il s'entend menacer d'une instruction. Les voix lui parlent par les tuyaux, l'envoient d'une prison à l'autre, sa

valise à la main, pour se faire incarcérer.

Il change encore d'hôtel, « on simule une bataille sous ses fenêtres pour le pousser au suicide.» Il cherche à emprunter un revolver; puis il retourne dans son appartement, et comme c'est jour de fête et qu'il croit ses ennemis occupés ailleurs

il goûte un peu de repos.

Mais bientôt les gylades de strychnine recommencent et font tic... tic..., il se couche, ne peut dormir, songe de nouveau au suicide, et voyant une bouteille d'eau sédative... oubliée chez lui, il entend une voix lui dire : « Tiens, cette bouteille! » il se lève, constate qu'on lui a enlevé sa canne à épée... et alors boit deux grands verres d'eau sédative..., il vomit et se tord dans les douleurs, se frappe contre le mur, etc. Le lendemain il entend une voix lui dire : « Ah! que j'ai ri de vos entrechats contre les murs, maintenant vous avez l'estomac perdu, nous viendrons bien à bout de vous. » Ses soupçons se portent ensuite sur son concierge que ses voix lui disent appartenir à la haute police.

Il va se plaindre au commissaire de police et au président du

Tribunal.

En août, comme il avait entendu chanter sur l'air des lampions: « la sacoche, la sacoche, » il crut que les frères de la côte en convoitaient le contenu et il brûla deux billets de 100 fr. qu'elle renfermait. Il passe ensuite deux nuits atroces. V... lui envoie des gylades de jusquiame, de strychnine et remplit sa chambre de gaz méphitiques, d'odeurs d'urine, d'excréments, d'alun calciné, etc. Pour les éviter il passe la nuit dans une cuisine étroite. Il se décide alors à venir à Paris.

Pendant tout le trajet, les voix ne discontinuèrent pas et il s'amusait, dit-il, durant la route, à noyer les voix hypnotiques

dans le bruit des roues du wagon.

A l'hôtel, ses persécuteurs, qui l'y ont précédé, l'hypnotisent par les tuyaux et les gylades; les voix lui disent qu'il occupe à l'hôtel la chambre maudite où un abbé s'est pendu, elles lui suggèrent le suicide. Alors il va réclamer protection à la Mairie. Là on l'adresse à la Préfecture de police où, pour se faire protéger, il annonce faussement qu'il y a un mandat d'arrêt contre lui. A l'infirmerie du Dépôt il croit retrouver un de ses persécuteurs, M..., de Marseille, qui s'est fait arrêter tout exprès pour l'y suivre et qui lui parle par hypnotisme.

Arrivé au Bureau d'admission, il entend M... répondre d'une voix naturelle et non hypnotique. Quelques jours après ce dernier est transféré, Sau... le voit partir, mais les voix ne discontinuant pas, il le croit revenu dans la personne de deux autres

malades.

Pendant l'examen du médecin, le malade entend M... par l'oreille gauche. « Tiens, voilà qu'il dit mon nom. » M... se dit de la police secrète de Marseille; il est à Sainte-Anne où il a changé de nom. M... lui met son vase de nuit sous le nez et aussitôt Sau... sent l'odeur de ce vase. Quelquefois il lâche des vents à distance et Sau... les sent. D'autrefois Sau... réagissant lance des gaz et aussitôt M... s'en plaint.

Dès que Sau... a une pensée, immédiatement M... la formule ou y répond. Dans une lettre écrite à son frère il raconte qu'on lui suggère de nouveau le suicide et il ajoute : « La persécution par voix basses, suggessions, gylades, dont je souffre sans répit depuis le 7 août, s'est continuée, même à Sainte-Anne. »

Le délirant chronique, comme le malade précédent nous le montre, arrivé à une certaine période de sa maladie, ne se borne plus à accuser un groupe d'individus, une société quelconque, mais, allant plus loin, circonscrivant davantage, désigne un personnage déterminé, M. X..., M. Z... C'est pour lui le chef de la persécution, c'est sur lui qu'il va faire retomber toutes les responsabilités.

A ce moment, fait important, non seulement dans la marche du délire, mais encore au point de vue pratique, le malade devient dangereux; son attitude change et il

commence à devenir lui-même persécuteur.

Quel que soit le mode de formation du délire, il conserve toujours le même caractère pénible. Cette disposition générale aux préoccupations tristes déteint sur les idées et les sensations du malade; ses interprétations délirantes, ses illusions, ses hallucinations ne sont que le reflet des tendances générales primordiales, et, si parfois une hallucination paraît être le point de départ du délire, on ne doit pas oublier les dispositions intellectuelles et morales qui la précèdent.

CINQUIÈME LEÇON.

Modes de réaction du délirant chronique. Séquestration.

SOMMAIRE. — Modes de réaction du délirant chronique : il fuit les dangers imaginaires, il se défend, il attaque. Importance de la nature de ces réactions au point de vue pratique; nécessité de la séquestration.

Observation V. — Période d'incubation : interprétations délirantes. Période de persécution : troubles de la sensibilité géni-

tale; insultes, dialogue. Plaintes.

Observation VI. — Systématisation rapide. Période de persécution. Hallucination de l'ouie. Déménagements, voyages pour fuir ses ennemis. Lettres et plaintes pour se défendre. Hachette, tire-point pour attaquer. Observation VII. — Période de persécution, troubles de la

Observation VII. — Période de persécution, troubles de la sensibilité générale. Hallucinations de l'ouie. Port d'un revolver.

Nous avons décrit, dans les précédentes leçons, la période d'incubation et la période de persécution du délire chronique. Nous avons vu le malade, inquiet, triste à la première période, être assailli à la seconde par des troubles sensoriels incessants; il n'est pas d'outrages, pas de tortures qui lui soient épargnés; traqué sans relâche par des ennemis qui peuvent parfois avoir à leur service des forces mystérieuses, il ne peut songer à leur échapper; les observations que nous avons citées nous donnent une idée de l'état d'anxiété continuel dans lequel vit le délirant chronique à cette période de sa maladie. Nous l'avons vu ensuite, après avoir désigné ses ennemis par un terme vague, accuser d'abord un groupe d'individus, puis, précisant davantage, un personnage qui est pour lui le chef de ses persécuteurs; nous sommes ainsi amenés à étudier les divers modes de réaction du malade.

Pendant un certain temps, le délirant chronique n'est pas dangereux, il cherche surtout à éviter ses ennemis : il quitte son atelier ou son administration, il déménage fréquemment, ceux qui le peuvent entreprennent des voyages plus ou moins lointains; c'est de ces malades que parle Foville dans son étude sur les

aliénés migrateurs (1).

Ceux qui ont des craintes d'empoisonnement achètent leurs aliments à différents endroits, chez des marchands éloignés de leur domicile ; ils prennent des précautions infinies dans la préparation de leur nourriture, ils font leur cuisine eux-mêmes, changent souvent de restaurant, ne se servent de l'eau qu'ils boivent qu'après des examens minutieux; ils vont le matin de très bonne heure la chercher à la fontaine avant même l'arrivée des ménagères. L'un de nos malades, nous l'avons vu, s'était entouré d'une ceinture de Pulvermacher et d'aimants, il avait isolé son lit avec des pieds de verre, espérant ainsi échapper à des décharges électriques. D'autres commettent un délit pour se faire arrêter, dans l'espoir que la police les défendra. A cette période, assez courte chez quelques-uns, succède une période de défense active, ces malheureux se plaignent partout, aux commissaires, au Procureur de la République, aux autorités, aux personnages en vue; ils recherchent des protecteurs. Ils font faire des analyses de leurs boissons, de leurs aliments, de leurs déjections (crachats, urines, matières fécales), ils portent les bouteilles contenant ces produits empoisonnés chez le commissaire, au laboratoire municipal. Chez eux ils se barricadent. doublent leur porte d'une barre de fer, bouchent tous les orifices, tapissent quelquefois toute leur chambre, murs et fenêtres, de papier, de journaux.

Enfin il en est qui, lassés de soutenir une lutte iné-

⁽¹⁾ Foville. — Les Aliénés voyageurs ou migrateurs (Ann. médico-psychologiques, 1875).

gale contre leurs ennemis, se désespèrent et ne voient

plus de refuge que dans la mort.

Mais nombre d'autres, fatigués par les outrages incessants, persuadés que leur vie est en danger, s'arment, et dès lors deviennent très dangereux. Ce sont souvent ces malades qui, sous le coup d'une hallucination, frappent un passant d'un coup de parapluie, d'un coup de couteau, quelquefois d'un coup de revolver. Ils désignent alors par leur nom les gens qui les poursuivent, ils leur font des menaces, s'acharnent à leur poursuite, leur écrivent des lettres injurieuses, les provoquent, les épient, les surprennent isolés, se précipitent sur eux, les frappent et peuvent même les tuer. Parmi les malades que nous avons eus dans le service : l'un, D..., avait tiré deux coups de revolver sur sa maîtresse; un autre, C..., avait réuni un soir trois amis et les avait frappés à coups de couteau; un troisième, H..., avait tiré cinq coups de revolver sur sa femme. Quelquefois cette réaction dangereuse a mis longtemps à se manifester; il a fallu que le malade fût poussé à bout par des attaques continuelles contre son honneur et son existence, mais elle peut, suivant le caractère du délirant chronique, arriver plus rapidement et se montrer dès le début de la deuxième période. Les moyens d'attaque de ces malades peuvent être aussi des récriminations, des procès : L... porte des accusations contre le curé C...; V... exhorte les ouvriers à la révolte. Les persécutés mystiques font dire des messes pour conjurer les influences diaboliques. La conduite du médecin se règle principalement d'après le mode de réaction du délirant chronique. Lorsque le malade désigne et menace l'auteur de ses persécutions, lorsqu'il est arrivé à cette phase des réactions violentes, la séquestration devient urgente, car de la menace à l'acte il n'y a qu'un pas, souvent bien vite franchi.

En résumé, le malade réagit successivement des

façons suivantes:

1º Il fuit et évite les dangers imaginaires;

2º Il se défend;

3º Il attaque.

L'observation suivante est intéressante par la netteté avec laquelle se montre la marche progressive de la maladie. Il s'agit d'une femme de 44 ans, sans antécédents héréditaires, laborieuse, rangée, qui est arrivée à cet âge sans avoir éprouvé aucun trouble psychopathique. La période d'incubation est caractéristique : la malade s'attribue tous les mots grossiers qu'on peut entendre dans un lavoir ; elle accumule les interprétations délirantes. Puis viennent des troubles somatiques légers et la deuxième période commence : ce sont d'abord des chuchotements, puis des insultes, des propositions obscènes. Le dialogue apparaît ensuite. Ajoutons l'existence de troubles de la sensibilité génitale. Elle reste longtemps indécise dans le choix de ses persécuteurs : elle soupçonne des étudiants ; puis, elle les suppose payés par le gérant du 24 et associés avec le concierge.

Obs. V. — Fériode d'incubation : interprétations délirantes. Période de persécution : troubles de la sensibilité génitale ; insultes, dialogue. Plaintes.

La malade, Jac..., 44 ans, est née de parents qui n'ont jamais rien présenté d'anormal; ils vivent encore, le père a 74 ans, la mère 84 et se portent relativement bien. Son frère

et sa sœur ont également une bonne santé.

Elle-même a toujours eu bon caractère, elle a été très peu à l'école, mais elle a étudié chez elle et sait lire et écrire. Sa jeunesse a été tranquille. Réglée sans difficulté à 11 ans, elle n'a jamais présenté aucun signe de nervosisme, jamais elle n'a eu de maladie sérieuse. Domestique à Nancy, puis à Paris, elle a toujours eu de bons rapports avec ses maîtres et avec les autres domestiques. Mariée en 1866, à 22 ans, elle a eu 2 enfants. Elle était enceinte de 8 mois quand son mari est mort en 1870, elle a supporté ce malheur avec énergie. Remariée en 1876, elle a eu 4 enfants de son second mari. Ses couches ont toujours été faciles, et, de ses six enfants, deux sont morts en bas âge, les autres sont bien portants. Elle et son mari dé-

clarent que leur ménage était tranquille, tout allait bien chez eux, ils n'avaient aucun ennui.

Il y a quelques mois, en juin, au lavoir, elle entendait des gros mots et s'attribuait ces injures; elle avoue cependant qu'elle n'y connaissait personne. On bavardait. A peu près à la même époque, chez elle, dans les couloirs ou dans la cour, elle remarquait que les voisins étaient jaloux d'elle: pour une ouvrière elle était trop propre; on ne comprenait pas qu'elle payât son loyer aussi régulièrement. Au marché, elle entendait dire: « Ces gens-là ont toujours l'argent au bout du doigt. » On suivait son petit garçon dans ses commissions pour voir s'il payait.

Au commencement de juillet elle éprouva des malaises, des courbatures, des engourdissements, ses yeux se brouillaient et ses oreilles bourdonnaient. Elle dormait mal. La simple odeur du charbon lui faisait mal à la tête. Peu habituée à se sentir malade, inquiète, elle fit appeler le médecin; calmés pendant quelques jours, ses malaises reviennent souvent depuis ce temps. A la fin de juillet, elle entendait des chuchotements; on parlait très bas et elle ne pouvait pas comprendre. Elle remarquait qu'au-dessous de chez elle étaient des gens qui la suivaient quand elle changeait de chambre. Elle écoute et arrive à reconnaître la voix de la dame du dessous; elle comprend peu à peu qu'on l'insulte, on lui propose « des cochonneries si dégoûtantes qu'elle n'ose les répéter »; on lui proposait de se donner à quelqu'un, on lui parlait de poses impossibles, on la « cochonnerait », etc...

Ces insulteurs voyaient parfaitement chez elle, car ils disaient tout haut ce qu'elle faisait; quand elle s'habillait, quand elle faisait sa toilette, quand elle allait au cabinet, etc. Elle leur répondait souvent : « Ca ne vous regarde pas », mais ils continuaient. Elle ressentait des pressions sur la tête, sur le ventre, c'étaient certainement des gens instruits qui la travaillaient, peut-être des étudiants. D'août à septembre c'était dégoûtant, on lui disait les cochonneries les plus infectes. Elle ne pouvait plus dormir, c'était toujours des potins au-dessus et au-dessous, on la travaillait partout où elle était, jour et nuit, surtout la nuit, elle était obligée de se lever. Elle sentait comme si son mari la touchait, comme si la matrice sortait, elle avait même de la peine à marcher. Elle était toujours en mouvement pour éviter leurs attouchements, ils disaient: « Elle est trop saine, il faut la pourrir. » Ce sont probablement des gens payés qui l'insultent et la travaillent ainsi. Peut-être sont-ils payés par le gérant du 24, elle ne sait pas pourquoi, c'est à peine si elle le connaît. Peut-être par jalousie, peut-être parce qu'il

aurait voulu faire d'elle ce qu'elle n'aurait pas voulu. Elle se plaignit à son mari et lui conseilla d'aller porter plainte; ellemême se rendit chez son ancien patron pour qu'il l'aidât à

obtenir protection contre ses ennemis.

En septembre, les malaises redoublent, toute la journée elle est inquiète, les insulteurs continuent à l'appeler salope, hallucinée et à lui proposer des « actes obscènes », ils lui disent: « Tu es émétisée », elle veut absolument se plaindre, et c'est sous ce prétexte qu'on la conduit à la Préfecture. Pendant l'heure qu'elle passe à l'infirmerie spéciale, elle a été très fortement « émétisée », tout tournait. C'est en cet état qu'elle arrive dans le service, et, pendant 8 jours, elle reste sombre, inquiète, regardant à droite et à gauche d'un air méfiant : on la travaille toujours. Elle devient peu à peu mieux portante, mais les insulteurs continuent à lui tenir de mauvais propos, des méchancetés contre son mari. Ils lui disent qu'ils intercepteront ses lettres ou qu'ils brouilleront la vue de son mari quand il les lira. Elle comprend que maintenant on « émétise » son mari et ses enfants.

Le 25 octobre, elle écrit à son mari pour le prévenir que les ennemis lui disent qu'une femme entre chez lui, qu'ils vont le rendre fou et le forcer à entrer dans une maison de santé; que cette femme imite tellement bien son écriture qu'elle lui écrit en son nom. Ils veulent amener le désordre dans le ménage et le déshonneur dans la famille. Elle lui recommande de se méfier de tout le monde et surtout du gérant du 24, ça pourrait bien être lui qui dirige tout. Elle a bien vu, la dernière fois que son mari et son fils sont venus, qu'ils étaient émétisés, tout pâlec et comme sourds. En ce moment, ce sont ses ennemis qui les empêchent de venir. « Si ça continuait comme ça, je serais obligée de prévenir la police », disait-elle hier.

Elle voudrait bien sortir pour empêcher tout cela, elle irait chez les voisins du dessus et du dessous avec le commissaire et les ferait arrêter. Pour elle, se sont des gens payés par quelqu'un, le concierge doit être complice. Ils cherchent à l'éloigner pour enlever son mari, après cela on entraînera les enfants. Il

faut qu'elle sorte pour y mettre ordre.

Mlle Lef..., dont l'observation suit, est entrée 2 fois à Sainte-Anne; le début du délire remonte à 4 ans: jusqu'à 44 ans, aucun phénomène morbide ne s'était montré, qui put indiquer une prédisposée. Les interprétations délirantes sont rapidement systématisées, grâce à un incident antérieur (amoureux éconduit); les

hallucinations de l'ouïe se montrent très nombreuses; ce sont d'abord des mots injurieux, puis des phrases entières; enfin elle entend un véritable dialogue. Elle était depuis un certain temps entrée dans la phase des réactions violentes: elle s'était armée d'une hachette, d'un tire-point et pouvait, d'un instant à l'autre, devenir très dangereuse. Signalons ses déménagements, ses plaintes nombreuses au commissaire, ses lettres au Préfet de police, toutes manifestations qui sont communes chez ces malades. Faisons remarquer l'amélioration passagère qui a suivi son premier séjour à l'asile.

Obs. VI. — Systématisation rapide. Période d'incubation : hallucinations de l'ouïe. — Déménagements, voyages pour fuir ses ennemis. Lettres et plaintes pour se défendre. Hachette et tire-point pour attaquer.

Mlle Lef..., âgée de 48 ans, est née d'un père intelligent et sobre, un peu prompt; il est mort à 60 ans d'une pneumonie. Sa mère, devenue alcoolique au moment de la ménopause, est morte à 60 ans. Ils étaient deux enfants : son frère, plus âgé qu'elle de 12 ans, est mort tuberculeux à 32 ans.

Mlle Lef..., élevée très étroitement par son père et sa mère, ne prenait part à aucune fête, aucune distraction, ne sortait jamais; la famille vivait retirée, ne frayant avec presque personne. De bonne heure elle dut s'occuper du ménage, sa mère, par son intempérance, devenant incapable de pourvoir aux soins de la maison. Restée seule à 28 ans, elle continue à se bien conduire et à travailler chez ses patrons. L'année suivante, un M. R..., qui sera plus tard un de ses persécuteurs, vient s'installer dans la même maison, et, à ce qu'il paraît, cherche à lui faire la cour; mais ses avances n'obtenant aucun succès, il cesse ses assiduités et tout rentre dans l'ordre. En 1876, Mlle Lef..., âgée de 37 ans, ne va plus à l'atelier et s'établit à son compte. Fidèle à ses habitudes et à ses goûts, elle reste dans sa chambre, tranquille, sortant très peu; elle ne connaît pas une seule distraction parisienne.

En 1883, M. R... devient veuf, et chaque fois qu'il la rencontre dans l'escalier fait le galant. Elle répond toujours froidement à ses avances, et même une fois se fâche si fort qu'il ne lui parle plus. Quelque temps après, une ouvrière de M. R..., Mme D... (qui avait la réputation de flirter avec M. R...), vient chez elle et lui dit que M. R... parle souvent d'elle si élogieusement qu'elle pense bien qu'il voudrait l'épouser. La malade suppose que Mme D... raconte tout cela pour la sonder et répond par un refus. C'est à ce moment que commence la vengeance de M. R... Jusque-là elle était heureuse, bien portante, ayant tout ce qu'il lui fallait, « du travail par-dessus la tête. » Il s'était allié dans ce but au concierge de la maison. En montant l'escalier, elle les entendait bavarder sur son compte et disant qu'elle avait été la maîtresse de son patron et des ouvriers qui travaillaient chez elle, etc. Son neveu et sa nièce étant venus la voir vers cette époque, on fit courir le bruit qu'ils étaient ses enfants, les bâtards de son patron. En peu de temps, le concierge répandit ces calomnies, et chaque fois qu'elle passait dans les rues du quartier elle entendait dire : « Voilà Mlle L..., qui aurait cru qu'elle a des enfants! » Elle s'en plaint à des commissaires de police; alors ses ennemis, prévenus de ses démarches et ne voulant pas paraître la poursuivre eux-mêmes, se sont servis, dit-elle, d'individus soldés par eux, qui répètent partout « qu'elle a fait le boulevard, qu'elle a été la maîtresse de tous les hommes qui l'ont approchée. Ils se réunissent le soir devant sa porte et elle les entend bien, mais quand elle descend ils se taisent et elle ne peut jamais les surprendre. » Elle déménage quatre fois en moins d'un an, c'est partout la même chose. Dans un de ses logis, chez un marchand de vins, elle entendait les clients parler d'elle en termes méprisants, et parfois le débitant prenait sa défense disant: « Laissez-la donc tranquille, cette pauvre femme. »

Elle part dans sa famille, à Besançon; un de ces misérables, ami du concierge, l'y poursuit et répand les mêmes bruits. Elle revient à Paris, le scandale recommence de plus belle, on l'appelle « pourriture à Ricord. » On dit qu'elle a été la maîtresse de son père, de son frère. Cette fois elle se fâche et va se plaindre au commissaire, lui disant qu'elle veut absolument qu'on respecte son père et son frère, et que s'il ne lui fait pas justice elle descendra un jour avec sa hachette fendre la tête aux calomniateurs. Elle lui montre un énorme tire-point dont elle est toujours armée, pour ne pas tomber entre les mains des agents des mœurs qui la suivent sans cesse et veulent la prendre en défaut. Elle menace de s'empoisonner avec du cyanure de potassium. Envoyée à Sainte-Anne, elle est transférée à Vaucluse où la suivent bientôt tous les bruits qui circulaient sur son compte à Paris. Le concierge qu'elle y rencontre bavarde toute la journée, et bientôt elle est la fable de l'asile. On dit « que c'est pour elle une grâce toute spéciale d'être enfermée à Vaucluse en punition de ses fautes, au lieu d'être à Saint-Lazare, » et bien d'autres propos encore. Des voyous, envoyés par le concierge, se cachent dans les arbres de la route qui longe l'asile et l'insultent à haute voix. « Tiens, voilà la sale femme, etc. »

Peu de temps après, elle sort de Vaucluse et part pour l'Algérie soigner son ancien patron. Dans une longue lettre à une de ses amies, elle dépeint toute l'horreur de la maladie de M. L..., les fatigues qui en résultent pour elle, mais tous ces ennuis ne sont rien en comparaison de ceux que lui font subir ses persécuteurs. Pendant trois mois elle a été tranquille, mais à ce moment, le concierge et ses complices ayant découvert sa nouvelle résidence, le scandale recommence. Il conte ses calomnies dans tout le village et donne de l'argent aux arabes pour l'insulter de loin. Ceux-ci crient qu'elle est une femme de mauvaise vie et s'acharnent tellement après elle qu'elle ne peut plus sortir. Le programme est de la faire conduire à Alger et de la faire enfermer comme cause de scandale. Bien souvent elle entend des discussions sur son compte : son maître la défend contre le valet de chambre qui la calomnie aussi. Vers la fin de 1886, M. L... meurt. Elle rentre à Paris, puis va à Lille chercher une place. Un de ces misérables la suit dans le train et l'insulte tout le long du chemin : « Tiens, voilà la sale femme qui passe. » A Lille, il la devance partout où elle va chercher un emploi et raconte toutes ces horreurs. Elle ne peut plus dormir à cause du vacarme qu'ils font sous ses fenêtres; absolument désolée, elle revient à Paris à pied avec quelques sous en poche. Ses amies l'assurent qu'elle se trompe, qu'elle est malade..... Elle se décide alors à entrer d'elle-même à Sainte-Anne.

A peine quelques jours se passent-ils que déjà tout le monde parle d'elle dans le service, on l'insulte, on sait tout ce qu'on a dit d'elle jusqu'ici et on le répète; la moindre parole du médecin est interprétée dans le mauvais sens. Très vite elle est malheureuse; toute la journée elle se tient isolée de ses compagnes, assise dans le couloir, l'air inquiet, se dérangeant au moindre bruit, et travaillant le plus possible pour ne pas entendre ses voix. Quand la surveillante est là, on ne dit rien. Le médecin, dit-elle, endort une malade pour savoir la vérité sur son compte; différentes malades endorment une de leurs compagnes qui dit d'elle: « Elle est vouée au mépris public. » Elle ne peut plus y résister, dit-elle en larmes, il faut lui rendre la liberté ou l'envoyer à Saint-Lazare, là au moins elle saura ce dont on l'accuse et pourra se défendre.

31 octobre. Elle a entendu dire dans la salle: « Elle est signalée à la police pour ses fautes dont l'histoire a paru dans les journaux, partout où elle ira ce sera la même chose. » Elle comprend maintenant pourquoi elle est poursuivie partout. Quand elle est allée à Lille, on avait son signalement dans toutes les gares. A son retour elle a remarqué que chaque fois qu'elle entrait dans un village un cabriolet la suivait. Elle est placée ici pour que les médecins tirent son affaire au clair et sachent vraiment ce qu'elle a fait. La Commission de surveillance étant venue visiter le service, elle a bien vu que ces Messieurs la remarquaient spécialement. Une voix, qu'elle a reconnu être celle du médecin, disait : « Voilà une sale femme

qui m'est spécialement recommandée. »

9 novembre. Elle a pleuré toute la nuit. Ce matin à la visite ses récriminations sont presque violentes. Elle veut sortir, quelqu'un l'a réclamée, elle ne comprend pas qu'on la considère comme une folle. Voici un passage d'une lettre adressée au préfet de police, qui donne une idée nette de son délire et de sa lucidité: « En quelques mots je vais vous mettre au courant de ma situation ; depuis 1861 j'habite Paris, j'y ai toujours vécu heureuse et estimée de tout le monde, vivant de mon travail et gagnant largement ma vie. Lorsqu'il y a 2 ans 1/2 un ancien voisin, nommé R..., qui m'avait beaucoup recherchée quand j'étais jeune, et dont je m'étais, je le confesse, amplement moquée, après une dernière tentative de sa part, se voyant de nouveau rebuté, s'est vengé de moi de la façon la plus infâme ; il s'est joint le concierge de la maison, son digne émule en infamie. A eux deux, ils ont comploté leur vengeance et, pour ne pas avoir l'air de me poursuivre eux-mêmes, ils se sont servis d'individus soldés par eux, et que je ne connais ni de noms, ni de visages, d'immondes voyous qui ont répandu dans tous les quartiers où j'ai habité les propos les plus calomnieux et infamants sur ma réputation; aussitôt que j'ai eu connaissance de ces propos je suis allé trouver M.B... et M. F..., commissaires de police, et l'officier de paix du 4° arrondissement. Ces Messieurs m'ont demandé si j'avais des témoins des insultes que j'entendais; malheureusement pour moi je suis seule, sans parents, vivant très retirée et sans fréquentation, je n'ai donc pu présenter de témoins; alors ces Messieurs m'ont dit qu'ils ne pouvaient rien faire pour moi. J'ai déménagé quatre fois en moins d'une année; au mois de juin 1884 je suis partie pour Besançon, un de ces misérables m'a poursuivie jusqu'à Besançon. Ne pouvant plus tenir à cause de ma famille, je suis revenue à Paris et suis allée demeurer rue des Amandiers où le scandale a encore recommencé de plus belle. Com-

plètement désespérée, je suis allée chez M. G..., commissaire de police, qui m'a reçue plusieurs fois chez lui; je lui ai expliqué ma situation par deux lettres, l'une de 8 pages, l'autre de 9. M. G... m'a beaucoup et très attentivement questionnée, puis il a fait un simulacre d'enquête sur cette affaire, et la trouvant sans doute trop embrouillée pour lui M. G... a trouvé plus expéditif, pour en terminer, de me faire enfermer dans une maison de santé comme atteinte du délire de la persécution. Pour un magistrat tel que M. G..., en qui j'avais toute confiance, je trouve le procédé peu délicat, je ne trouve pas cela honnête de se débarrasser du monde de cette façon-là. Je jure sur le salut de mon âme que je suis incapable d'aucune mauvaise action dont j'aie à rougir; ma conscience est absolument nette, je n'ai rien à craindre. Si je ne me savais pas aussi sûre de moi, je n'aurai pas eu l'audace d'aller moi-même me mettre entre les mains de la police, sachant bien qu'elle ne plaisante pas avec des femmes de mœurs équivoques. Si j'avais quelque chose à me reprocher, puisqu'on m'accuse de folie j'accepterais avec joie cette accusation comme une circonstance atténuante aux fautes que j'aurais commises, et au lieu de m'efforcer de prouver que j'ai toute ma raison et mon bon sens, je feindrais l'idiotisme et l'imbécillité pour me faire excuser, et je me trouverais trop heureuse d'être ici ou à Vaucluse au lieu d'aller dans une maison de correction. Je le répète, je suis sincèrement sûre de ma conscience et de ma raison, je me déclare avoir toujours été et être toujours absolument responsable de tous mes actes et mes paroles. »

Le malade B..., qui est parvenu jusqu'à l'âge mûr sans trouble particulier, est encore un exemple des divers troubles sensoriels et sensitifs des délirants chroniques à la seconde période; il est arrivé aussi, harcelé sans cesse par ses persécuteurs, à s'armer d'un revolver; la nuit, il poursuit ses ennemis dans l'escalier, il poursuit une femme et cherche à la frapper. Le début-de la maladie remonte à 1883: ce sont d'abord des conversations, des rires qu'il surprend dans la rue et qu'il s'attribue, puis viennent les hallucinations de l'ouïe et plus tard l'écho de la pensée, il accuse les élèves d'un cours voisin, puis un de ses débiteurs. Il a de nombreux troubles de la sensibilité générale. Il ressent une électrique qui l'empêche de dormir, il sent une

espèce d'aiguille pénétrer dans la verge, on lui envoie des décharges électriques, on lui travaille la tète. Quelques jours de repos suivent son entrée à l'asile, mais les hallucinations ne tardent pas à reparaître.

OBS. VII. — Période de persécution : troubles de la sensibilité générale ; hallucinations de l'ouïe. Port d'un revolver.

Le malade B..., 59 ans, est entré deux fois à l'asile: la première fois en avril 1888, la seconde en novembre 1888. Antécédents héréditaires: Père mort à 52 ans, cardiaque,

buveur. Mère morte hémiplégique à 54 ans. Un frère se porte bien.—Huit enfants, cinq sont morts, quatre en bas âge; l'une des filles est morte tuberculeuse à 32 ans. Les trois qui restent sont une fille nerveuse, émotive, strabique, et deux garçons

intelligents et travailleurs.

Le malade n'a jamais été à l'école et ne sait pas lire; très robuste, très bon ouvrier, il avait toujours été laborieux, intelligent, s'occupant soigneusement des siens. Quelquefois il lui arrivait de boire un peu plus que de coutume et dans ces moments il devenait irritable et boudeur. Le début apparent du délire remonte à 5 ans, mais depuis quelques années il était irritable, jaloux, soupçonneux, préoccupé. Ses soupçons, intermittents d'abord, deviennent continus depuis 4 à 5 ans. On le regarde de travers dans la rue; quand il voit rire quelqu'un il prétend qu'on se moque de lui ; lorsque deux personnes parlent entre elles on cause de lui. Ces idées aboutissent à un premier déménagement en 1885. Les voisins font du bruit: c'est pour l'ennuyer; son apprenti ne vient plus à l'heure et va raconter partout ce qu'il fait, il s'est mis avec tous ces gens-là. Près de son logement se trouvait un bal public : on y danse pour l'empêcher de dormir; il signe avec quelques locataires une pétition au Préfet de police pour empêcher ce bal. A partir de ce moment on lui fait des misères, il déménage en 1886. Dans son nouveau domicile il est tranquille pendant quelques jours, mais bientôt il entend des injures: « scélérat, canaille, voleur, » c'étaient des voix d'hommes et de femmes. Ils étaient quelquesois huit ou dix pour lui faire des misères. Il ne les a jamais vus et il ignorait le motif de leurs persécutions. Jusque-là il ne désignait personne. Au commencement de 1887 il croit que ce sont des élèves de l'école du commerce où il est professeur tailleur; bientôt des femmes publiques payées se mettent de la partie.

En juillet 1887, il part en Belgique où il reste tranquille.

A son retour un nommé C..., à qui il avait prêté de l'argent, s'est mis à l'injurier avec les autres; ils passaient les nuits dans la rue à lui dire des injures, ils prenaient la chambre d'un locataire du dessus et s'y réunissaient pour l'insulter, dire des méchancetés sur sa femme et sa fille. Ce C... lui en voulait parce qu'il lui avait réclamé 3,000 fr. qu'il lui avait prêtés. C'est alors que B... a commencé à ressentir une électrique qui l'empêchait de dormir, a avec leur machine ils l'empêchent de manger, d'aller à la selle, et ils se moquent de lui. Ils lui paralysent les membres, souvent c'est comme une espèce d'aiguille qui entre par la verge et pénètre dans le corps, ça le travaille, ça fait venir des érections et des pertes. » Il entend une sonnette dans les oreilles et il sent une excitation aux parties; c'est probablement, dit-il, une chose qu'on tourne qui fait sonner. A peu près à la même époque ils ont commencé à dire tout ce qu'il faisait, tout ce qu'il pensait et à répéter toutes ses paroles. Ils disent qu'il doit mourir. Il n'osait pas aller se plaindre au commissaire parce qu'il parle mal le français.

Il n'osait plus sortir qu'avec son revolver, parce qu'ils étaient constamment à ses trousses, à l'injurier. Ils n'avaient pas l'air de le suivre, mais ils l'insultaient tout de même. Dans les jours qui suivirent sa première entrée à l'asile, ils le tourmentèrent encore; il ressentait des piqures dans la tête, dans la verge. Peu à peu il se calma et ses enfants ayant changé de domicile on le laissa sortir en juillet 1888. En octobre, il vint à l'asile voir quelques amis et d'un air attristé raconta que l'on avait recommencé à l'injurier et à le tourmenter, il aurait voulu quitter Paris pour échapper à ses ennemis. Il était moins adroit, moins vif, disent ses enfants. « On l'empêchait de travailler à certains moments, il ne pouvait plus faire aller sa machine, on brûlait son aiguille, il ne sait pas comment ils pouvaient faire. » Il les entendait marcher au-dessus de lui, citait encore quelques noms de ses anciens élèves. Ses insulteurs se tiennent la nuit en haut, dans la journée en bas et en haut, quelquefois ils parlent du mur voisin. Ils répètent toutes ses pensées, on le tient par ses paroles, et souvent il est forcé de répondre malgré lui. Ils lui envoyent des décharges électriques « c'est toujours le même genre », il ressent surtout des piqures dans le haut de la tête, « ils lui travaillent le cerveau. » La nuit il laisse sa porte ouverte et les guette avec son revolver, il se relève parfois, allume la lampe et cherche ses ennemis dans l'escalier; un soir il rencontra une femme et la poursuivit voulant la frapper. Quand ses enfants essayaient de lui faire comprendre qu'il se trompait il devenait violent; deux furent obligés de quitter la maison. En octobre il invective son fils et lui dit qu'il l'a bien entendu parler dans la salle voisine, s'entendant avec eux pour lui faire du mal. Les voisins effrayés se plaignent et on l'arrête. « C'est toujours celui auquel j'ai réclamé de l'argent, dit-il, ils me l'ont bien dit, d'ailleurs, qu'ils me feraient manger plus que je n'ai réclamé. »

SIXIÈME LEÇON

Période ambitieuse. — Période de démence.

SOMMAIRE. — Période ambitieuse (Foville, Magnan, Garnier). Son mécanisme: 1º par déduction logique; 2º par hallucination;

3º spontanément.

Observation VIII. - Période ambitieuse remontant à dix ans. Observations IX et X. - Période ambitieuse consécutive à des hallucinations de l'ouie. Dédoublement de la personnalité. Couleur du délire suivant le milieu social et l'éducation. Délire du moyen âge (possession démoniaque, théomanie). Délire moderne (électricité, hypnotisme, téléphone, microbes, roi, empereur). Coexistence possible de ces deux aspects du délire chronique.

Observation XI. — Combinaison du délire ancien et du délire moderne à la période de persécution et à la période ambitieuse. Importance de l'évolution de la maladie; avec la transformation du délire. La clinique repousse comme espèces pathologiques les monomanies basées sur les symptômes. Période de démence.

Observation XII. — Période ambitieuse consécutive à des hallucinations de l'ouie. Marche vers la démence.

Observation XIII. — Tendance à la démence.

I. Période ambitieuse. — A mesure que la maladie progresse et au bout d'un temps variable, suivant chaque individu, il se fait une transformation singulière du délire; aux idées de persécution succèdent des idées de grandeur. Le persécuté, le paria, le poursuivi devient un homme puissant, illustre, le chef de l'Etat. Foville a bien indiqué cette transformation, je l'ai également signalée en 1877 (1), et M. Paul Garnier a fait de ce sujet l'objet de son excellente thèse (2).

Ce passage des idées de persécution aux idées ambi-

⁽¹⁾ V. Magnan. — Gazette médicale de Paris, oct., nov. 1877.
(2) Paul Garnier. — Des idées de grandeur dans le délire des persécutions. Thèse, Paris 1877.

tieuses se fait, comme le dit Foville, tantôt: 1° par déduction logique, les persécutés se disent qu'ils doivent être de grands personnages, pour que, pendant de longues années, on se soit donné la peine de les tourmenter, de les torturer, pour qu'ils aient inspiré tant d'envie et de jalousie; ils se découvrent alors une origine nouvelle; les familles dont ils portent le nom ne sont plus que des familles d'adoption; en réalité, ils descendent de princes, de rois, de grands souverains. La transformation de leur personnalité est de plus en plus un fait accompli. 2º D'autres fois, c'est une hallucination qui fait naître d'emblée l'idée ambitieuse. 3° Le passage des idées de persécution aux idées ambitieuses peut se faire enfin spontanément, sans qu'on puisse saisir comme cause déterminante, soit le raisonnement, soit une hallucination. Du jour au lendemain, le persécuté est devenu ambitieux; quelquefois, cependant, c'est un mot qu'il a entendu, un article de journal qu'il vient de lire, mais parfois rien n'explique l'apparition de l'idée ambitieuse. Du reste, Messieurs, on peut faire, à propos des idées ambitieuses dans la folie, cette remarque générale que les conceptions ambitieuses ne se montrent guère que chez les individus dont l'intelligence est originellement tarée, comme chez les héréditaires dégénérés, ou bien chez les sujets dont l'intelligence baisse par les progrès de la maladie : telle est la paralysie générale, l'alcoolisme chronique, la folie intermittente dans laquelle les idées ambitieuses marquent les périodes ultimes, enfin le délire chronique à la troisième période.

C'est donc en général un symptôme de mauvais augure et il est curieux de noter que ce délire des grandeurs s'empare de l'intelligence juste au moment où elle commence à perdre son intégrité. A mesure que le délire progresse et se systématise, il se circonscrit, le malade ne trouvant pas dans le langage courant des expressions qui puissent bien rendre ce qu'il éprouve, crée de toutes pièces des mots nouveaux et se fait ainsi un vocabulaire spécial composé de néologismes. L'idée délirante est alors émise toujours de la même manière et comme stéréotypée. Quelquefois, les malades adoptent certains gestes, certains mouvements répondant à des idées fixes et ils restent invariables.

Nous avons déjà examiné précédemment un malade qui est un exemple de l'évolution progressive du délire chronique. Après avoir passé par une période d'incubation très nette, puis par une période de persécution caractéristique, il se trouve actuellement en pleine période ambitieuse (V. obs. Cal.). L'observation suivante résumée nous montre une délirante chronique chez laquelle la maladie a débuté il y a vingt ans. Après avoir traversé la période d'incubation et la période de persécution, elle est entrée depuis dix ans dans la troisième période; elle s'explique les poursuites dont elle a été l'objet : elle a un héritage de 30 millions, etc.

OBS. VIII. - Jeanne Lec..., âgée de 64 ans. - Sa mère est morte paralysée du côté droit. Il y a une vingtaine d'années qu'elle s'est aperçue qu'on était jalouse d'elle, on faisait des bavardages sur son compte. Mais c'est surtout depuis son arrivée à Paris, il y a 12 ans, qu'un curé, M. C., avec ses jésuites, des hommes, des femmes et des enfants des deux sexes l'insultent dans la rue et partout. Dans ses prédications à l'église, il y a dix ans, ce curé faisait des allusions à sa personne et la poussait à se livrer à lui; il donnait à entendre qu'elle était belle femme, bien conservée, et qu'il l'accueillerait volontiers chez lui. Elle proteste de la régularité de sa conduite, elle n'a jamais eu de relations, dit-elle, ni avec lui ni avec d'autres. Elle a connu plus tard les mobiles des poursuites de ce curé. Il veut la déposséder, dit-elle, d'un héritage de 30 millions qui comprend un palais sur le canal de Venise. Il voulait aussi faire d'elle un grand personnage pour s'en servir à son profit. Il a commencé par empoisonner sa mère, puis ses cousins et ses cousines, et enfin, ne pouvant venir à bout d'elle. il l'a fait enfermer dans un asile. Il jouit du revenu des 30 millions et, non content de la dépouiller, il la fait surveiller et ne lui ménage pas les vexations. Il vient parfois l'insulter du côté d'une fenêtre, d'où il l'appelle en se moquant d'elle et en lui donnant toutes sortes d'épithètes malsonnantes. Du reste, ajoute-t-elle, la conduite de ce curé est scandaleuse, il entre-tient des relations avec les religieuses de Saint-Vincent de Paul. Quant à elle, elle ne cèdera pas, elle est dans son droit; du reste, cela ressort des déclarations publiques qu'il a faites dans ses sermons.

Dans les observations suivantes on n'a pu avoir de renseignements précis sur les antécédents héréditaires, mais la marche de la maladie est nettement indiquée. Faisons remarquer l'existence d'un dédoublement de la personnalité.

Obs. IX. — Valentine Lep..., 46 ans. — Quelque temps après la mort de son mari (1872), la malade devient triste, sombre, inquiète, vit à l'écart; c'est la première période. Peu après, elle prétend qu'on lui en veut, qu'on l'injurie, et refuse de travailler pour certaines personnes qui lui veulent du mal, qui l'insultent dans la rue. « Voilà la bonne amie de M. A... Voilà la poupée du gros auvergnat. » Tous les francs-maçons, toute la diablerie, tout ça travaille; l'inquisition est toujours en elle. Plus tard, le nommé B... l'attaque et lui fait des misères. Le délire se systématise et la malade adopte un vocabulaire spécial. Elle se dit « accaparée à la magie. » Elle subit « la guerre des invisibles. » On a frappé sa pensée, on la force à parler. Des troubles de la sensibilité générale existent également. « Les Chambards lui retiennent le cœur et la travaillent en dedans pour la saligoter. Les rongeurs, les vampires la dévorent en dedans et la forcent à manger. On lui prend le sang, le concentré.» Enfin arrive la période ambitieuse: Depuis 3 ans et demi on lui a crié en dedans qu'elle est la petite-fille de Louis-Philippe. Elle va épouser Sigismond d'Apremin. Notons, en outre, un dédoublement de la personnalité : L'impératrice Eugénie s'est introduite dans son corps, vit à sa mode, ce qui empêcherait le mariage de Sigismond. L'impératrice est à la tête de l'armée des invisibles. Elle garde une attitude altière, refuse de donner la main; chez elle, elle restait enfermée, ne voulait plus sortir.

OBS. X. — M^{me} V^e Cor., 43 ans, passementière. — Est enfant naturelle; pas d'antécédents héréditaires connus. Depuis 6 ans elle est triste, préoccupée, elle prétendait qu'on lui en voulait dans les rues, n'osait pas sortir. On lui disait des obscénités

« Montre ton c...» Plus tard apparaissent des troubles de la sensibilité générale; le délire devient plus systématisé : on lui introduit dans le corps des machines longues comme des boyaux, des fils de fer; une tête empoisonnée a pénétré dans sa tête, un corps de femme s'est introduit dans son propre corps, elle durcit, se gonfle, fait des bosses quelquefois. Elle s'est donné des coups de marteau sur le ventre pour crever cette malencontreuse visiteuse. Parfois, elle prétendait que la personne qui s'introduisait dans son corps se substituait à elle, et avait à sa place des relations avec son mari. Elle restait habituellement inerte, indifférente, et lorsqu'exceptionnellement ces relations étaient normales, elle disait : « Aujourd'hui, c'est avec moi, je vois bien que cette femme n'est pas dans mon corps. » Quelquefois les relations avec son mari sont très douloureuses; parfois, enfin, elle a des rapprochements sexuels avec un individu qu'elle sent, mais qu'elle ne voit pas; elle reste assise sur sa chaise et éprouve les mêmes sensations voluptueuses. Elle sent pénétrer des insectes sous la peau; on lui suce les gencives. Elle sentait quelquefois de mauvaises odeurs, de mauvaises saveurs. Plus tard, elle a manifesté des idées ambitieuses; elle prétendait qu'elle appartenait à une grande famille, qu'elle n'avait plus besoin de travailler; plus tard encore, elle ajoutait que c'étaient des voix qui lui annonçaient tout cela, qu'on lui avait dit qu'elle avait gagné le gros lot. Il lui arrivait d'interpeller les passants, de vouloir déménager, parfois elle parlait de se tuer pour en finir.

Nous connaissons maintenant les caractères généraux et l'évolution du délire chronique, mais les aspects sous lesquels se présente le malade varient avec sa religion, ses croyances, son instruction, le milieu social dont il fait partie, ses préoccupations habituelles. Il emprunte à ces divers éléments pour édifier son délire et lui donner une marque spéciale. Nous voyons ainsi : d'un côté le délire du moyen âge, avec ses croyances superstitieuses, de l'autre le délire moderne utilisant les progrès des sciences et de l'industrie, et en rapport avec les luttes politiques et l'organisation sociale nouvelle. C'est ce que nous montre le tableau déjà présenté à la page 182.

A la fin du moyen âge et à la Renaissance on parlait

de sorcellerie, d'esprit malin, d'obsession et de possession diaboliques; le délire n'était que le reflet de ces croyances, de ces préjugés que l'ignorance rendait encore plus profonds. A la fin du dix-huitième siècle, le mesmérisme et le fluide magnétique, plus tard, le spiritisme avec les esprits frappeurs, les tables tournantes, servaient aux persécutés d'explication à leurs sensations maladives. De nos jours les luttes politiques, les grandes forces naturelles, les applications nombreuses des agents physiques et chimiques, le magnétisme, l'hypnotisme, la suggestion, les microbes, les grandes sociétés politiques ont remplacé le merveilleux, attirent l'attention et deviennent le point de départ des idées délirantes. Les démonopathes, les lycanthropes, ne sont autres que des persécutés. Mais tandis que les diables, les sorciers, les esprits malins tourmentent les premiers, les persécutés de nos jours sont tourmentés par les jésuites, les francsmaçons, la police secrète, ou bien encore par l'électricité, le téléphone, les microbes, etc. Les premiers deviennent Dieu, l'Antéchrist, Jeanne d'Arc, prophètes, les autres deviennent Empereurs, Rois, Présidents de la République, Réformateurs, etc. Différents malades nous ont donné des exemples de cette double influence de leur éducation dans deux milieux différents. L'association des préjugés, des superstitions des siècles passés avec les découvertes scientifiques du monde moderne produit chez eux un délire mixte. De ce que j'ai placé dans le même cadre les démonopathes, les possédés, les ensorcelés, etc., et les électrisés. empoisonnés, mouchardés, etc., il ne s'ensuit pas que je comprenne, comme semble le croire M. Ritti, tous les mystiques ni tous les persécutés dans ce groupe. Il faut nécessairement faire un choix; les démonopathes, les damnés du délire chronique ont eu, comme les persécutés, une période d'incubation et, comme eux, ils auront une évolution ultérieure qui les conduira aux idées de grandeur (Démonolâtrie, théomanie pour les premiers, mégalomanie

pour les seconds) et à l'incurabilité. Si bien que ces malades, quelle que soit la couleur du délire, restent au fond les mêmes.

Pour bien comprendre que ces variétés du délire ne sont que des phénomènes accessoires, le fait capital consistant uniquement dans la transformation d'un délire pénible en un délire ambitieux, il suffit de se rappeler quelques observations dans lesquelles les malades présentent parallèlement les deux ordres d'idées délirantes. Je rappellerai d'abord une femme âgée de 40 ans, chez laquelle l'influence de l'éducation dans deux milieux différents s'est fait sentir d'une manière remarquable.

OBS. XI. - Madame H. F. L., couturière, âgée de 43 ans, est née d'un père qui, dans un accès passager de mélancolie, avait fait une tentative de suicide et d'une mère frappée d'hémiplégie vers la fin de sa vie. Un de ses frères est mort à huit ans d'une affection aiguë du poumon. Elle a deux filles bien portantes. Elevée au village, elle est allée dans son enfance à l'école où elle se montrait docile, laborieuse et apprenait facilement; de très bonne heure elle s'occupe des soins du ménage et elle apprend en même temps la couture. Pendant les veillées d'hiver, on se réunissait pour coudre ou filer dans une grande cuisine et des histoires de revenants ou de sorciers défrayaient habituellement la conversation. Elle se marie en novembre 1865, elle avait vingt ans; elle vient peu de temps après habiter Paris et elle a deux enfants dans les premières années du mariage; les deux grossesses et les accouchements n'ont été traversés par aucun accident. Du reste, rien de particulier n'est à signaler jusqu'en 1878. A ce moment, elle devient, par intervalles, triste, inquiète, irritable, elle s'isole, mange mal. Puis elle reprend son travail et s'occupe régulièrement de sa cou. ture et de son intérieur, mais cependant elle est moins gaie, elle paraît préoccupée, elle est soupçonneuse et montre une froideur inusitée pour les personnes qu'elle connaît et vis-à-vis desquelles elle avait jusque-là été très bienveillante. Peu à peu à cette mauvaise humeur, à ces difficultés du caractère s'ajoutent des phénomènes qui donnent à l'entourage l'explication de tous ces changements. Elle prétend que, dans la rue, des gens qu'elle ne connaît pas, dit-elle, lui disent des injures, lui reprochent toutes sortes de défauts ; on l'insulte même chez elle, mais on se cache aussitôt, car elle n'aperçoit personne en

regardant par la fenêtre ou sur le palier de l'escalier. Elle s'irrite lorsque son mari, cherchant à la calmer, lui affirme que tout cela est imaginaire. Elle reprend : « Mais tu n'entends donc pas? on dit que je me conduis mal, on m'appelle Vénus, Eve; on me traîne dans la boue. » Les jésuites lui on veulent, on l'a vouée au diable, on lui fait des tours de sorcellerie. Elle raconte qu'ayant déposé dans l'armoire une image de piété qu'on avait donnée à sa fille, elle l'a entendue pousser un cri plaintif comme un animal; puis cette image a frappé de petits coups, mais ces coups retentissant sur son cœur et agissant sur sa fille qui s'est mise à tousser, elle saisit l'image, la déchire et la jette par la fenêtre; aussitôt le gaz s'éteint dans la rue; des sifflets répétés du chemin de fer se font entendre; elle redoute une catastrophe, elle croit que toutes les lumières des gares sont éteintes, que des trains vont se heurter et qu'elle sera cause de grands malheurs. Elle frotte des allumettes qui ne prennent pas feu, elle se recommande au Saint-Esprit, l'étincelle jaillit, l'allumette s'enflamme et les sifflets d'alarme s'arrêtent.

Peu après, empruntant au milieu parisien où elle vit depuis plusieurs années les idées de progrès que réveillent les inventions modernes, elle attribue au téléphone les injures qu'elle entend; on répète ainsi par téléphone tout ce qu'elle pense, idée par idée; on l'électrise. On lui envoie des odeurs de soufre et de brûlé. Sous l'influence de ces idées délirantes, elle refuse souvent de sortir, elle quitte son travail. Elle se lève parfois la nuit et jette par la fenêtre de l'eau sur ses ennemis imaginaires. Un jour, exaspérée par les insultes, elle se précipite dans l'escalier avec un manche à balai et frappe sur le dos du propriétaire, sur des locataires et sur le concierge qui accouraient. D'autres fois, armée d'un couperet, elle va menacer ses voisins. Plus tard, dans le courant de 1883, apparaissent des idées ambitieuses et celles-ci sont encore le reflet des deux milieux dans lesquels a vécu Mme H. Elle raconte, d'une part, qu'on la martyrise parce qu'elle est puissante par la grâce de Dieu; Dieu l'a faite impératrice de la Sainte-Croix; il fait des miracles pour elle, tous les obstacles disparaissent, elle débloque tout sur son passage. D'autre part, elle prétend qu'elle devrait être maîtresse sur les affaires d'Etat, qu'on lui vole ses pensées pour diriger la France, que M. Grévy occupe sa place, qu'elle doit être Présidente de la République.

Cette observation met bien en présence, on le voit, le délire ancien et le délire moderne; les préjugés, les superstitions et la sorcellerie d'un côté et les progrès scientifiques de l'autre; les préoccupations religieuses et les préoccupations politiques. Ces diverses couleurs délirantes ont par elles-mêmespeu d'importance, ce qui doit surtout attirer l'attention du clinicien, c'est l'évolution, la succession des caractères généraux du délire. Ainsi, cette aliénée d'abord démonopathe devient théomane, d'abord persécutée elle devient mégalomane, c'est cette marche progressive des idées tristes vers les idées ambitieuses qui fournit au pronostic son caractère de gravité; devenue ambitieuse, la malade peut, en effet, être considérée comme incurable car elle s'acheminera plus ou moins lentement vers la démence.

M^{me} H... est actuellement à l'asile de Vaucluse dans le service de M. le docteur Brusque. Notre distingué collègue a bien voulu, le 18 janvier 1889, nous donner les renseignements suivants sur son état actuel : « M^{me} H., femme L., est toujours à Vaucluse; c'est une délirante chronique à la troisième période. Mélange d'idées ambitieuses et de persécution; hallucinations de l'ouïe, troubles de la sensibilité générale. Elle a été sacrée Reine par l'Eglise de Longpont; on voudrait maintenant la faire abdiquer, on l'entoure de pièges, on la téléphone. Elle les entend dans les villages voisins, mais elle restera ce qu'elle est, puisque c'est l'Eglise qui lui a donné cette haute situation. Elle ne veut pas quitter l'asile car elle sent bien qu'elle serait intriguée. Est est habituellement tranquille, travaille assidûment. »

On ne peut donc plus accepter comme espèces pathologiques distinctes les formes mentales décrites sous le nom de démonopathie, délire religieux, théomanie, mégalomanie, etc. Avec ces formes purement symptomatiques tout est confusion et le pronostic reste incertain. L'important n'est pas de savoir si le sujet est théomane ou mégalomane, s'il est Dieu, Roi ou Président de la République, mais de savoir comment il l'est devenu, de bien établir la marche de la maladie, de savoir si le Dieu ou le Roi, avant d'arriver à cette

suprême puissance, n'a pas eu à subir des vexations ou de nombreux tourments. Ce puissant, d'abord persécuté, se range dans le délire chronique, et pour le clinicien cela signifie incurabilité. Au contraire, le potentat devenu grand, sans épreuve préalable, se range dans le groupe des dégénérés et l'accès délirant est le

plus souvent curable.

II. Période de démence. — De cette période ambitieuse qui marque déjà un certain degré d'affaiblissement de la résistance cérébrale, les malades marchent graduellement vers la démence. Leur niveau mental baisse peu à peu, leur activité intellectuelle se borne à ressasser quelques conceptions délirantes stéréotypées. De temps à autre leur esprit se réveille sous l'influence d'hallucinations, d'images tonales qui continuent à s'échapper presque automatiquement du centre cortical. Ils se montrent indifférents à tout ce qui les entoure, on les voit adoptant parfois des attitudes spéciales, se tenant à l'écart, tantôt immobiles, d'autres fois parlant seuls à voix basse, faisant tout à coup certains gestes, toujours les mêmes, en rapport avec des conceptions délirantes qui ne changent pas non plus. Si vous les interrogez, ils ne répondent pas tout d'abord, puis, si l'on insiste, ils regardent comme étonnés et ne donnent souvent que des réponses incomplètes. C'est bien là une déchéance réelle de l'intelligence que nous désignons du nom de démence, ce terme s'adressant, d'une manière générale, aux états intellectuels en voie de déclin.

Le malade suivant, dont le délire remonte déjà à seize ans, est entré depuis deux ans dans la période ambitieuse. Il a toujours été sobre, économe, rangé, rien d'anormal n'a été remarqué jusqu'à l'âge assez avancé auquel a débuté la maladie. La période prodromique, assez longue, n'a pu être déterminée. La phase de persécution est classique; avec ses hallucinations de l'ouïe (injures, menaces, il entend une voix de fer) et ses expressions caractéristiques : on persécute sa pensée,

on sait tout ce qu'il pense, les idées ambitieuses sont consécutives à des hallucinations de l'ouïe. L'attitude est arrogante, hautaine. L'intelligence est un peu affaiblie par les progrès de la maladie et par l'âge (61 ans), et le malade n'est pas loin d'entrer dans la quatrième période.

OBS. XII. — Le malade S..., 61 ans, entre à l'asile le 2 février 1888. Il est défiant, réservé, ne raconte son histoire que par lambeaux, «il ne veut plus entendre parler des sottises d'autrefois, ce sont des cancans. » Il a généralement un air assez hautain et « tous ces interrogatoires deviennent vexants; dit-il. » Il en résulte une histoire assez écourtée du début de sa maladie.

Antécèdents héréditaires : le père du malade aurait été original toute sa vie. La mère est morte en couches. Un oncle aurait été fou. Il a eu lui-même trois enfants dont deux sont morts en bas âge. Toujours il a été sobre et économe. Depuis 16 ans, il entend des cloches, des voix, des somnambules; les cloches seraient un avertissement; les voix lui disaient des insultes et des menaces. La somnambule serait une dame R..., locataire de la maison où il demeurait et dont il a parlé dès le début de sa maladie. Il entendait également des voix partant des logements contigus; les voisins riaient, c'étaient des plaisanteries, il n'y attachait pas d'importance, dit-il aujourd'hui. Il entendait surtout la voix de fer, Mme Fer, comme il l'appelle, une voix qui donne le son du fer. Encore aujourd'hui, il l'entend, il prête l'oreille et demande si on ne l'entend pas, « un bruissement », dit-il. « En ce moment j'ai bien 6 kilos de fer, elle me paralyse pour m'insulter, elle m'embarrasse la langue pour m'empêcher de m'expliquer. » Elle est dans l'asile, il a avec elle des «conversations mentales, comme à haute voix.» « Elle persécute sa pensée, » elle sait presque tout ce qu'il pense. Un jour on le trouve souriant, il était en correspondance avec Mme Fer. Il a eu des craintes d'empoisonnement, trouvait un mauvais goût à ses aliments, il s'imaginait que les voix ordonnaient à sa fille de l'empoisonner. Il sentait souvent de mauvaises odeurs « le fer repousse, ça sent mauvais. » Il a eu souvent l'idée de déposer des plaintes chez le commissaire; mais il ne l'a jamais fait. Depuis deux ans apparaissent des idées ambitieuses; elles vinrent à la suite d'hallucinations, des voix lui disaient qu'il était le propriétaire de l'établissement de son patron. Aujourd'hui il est le prince Joseph de

Sandreuse, il est la conséquence logique du prince de Sandreuse; « ils disposent de mon titre depuis ma naissance et je n'ai jamais rien touché. » La mère de Napoléon était sa grand'mère: « Je suis l'enfant de Napoléon, on me l'a crié assez, » dit-il. Napoléon, prince de Conti, était le dernier des Bourbons; il est, lui, premier des Sandreuse. Il est en France le soldat de l'Europe, il y en a un dans chaque nation. Depuis 1854 il règne par le titre « le titre de l'Europe ». Il devrait régner effectivement sans les embarras créés à la France depuis 1870. Il est proclamé empereur diplomatiquement depuis 1880. Il exprime ce titre plus haut que tout autre en disant que c'est « l'honoribilis ». Il n'y a jamais eu de République en France, il y a un gouvernement transitoire en attendant la rentrée du Prince. Il ne comprend pas que les médecins doutent de ce qu'il dit, qu'ils restent toujours dans « la négation. » « C'est l'enfant de Napoléon que vous avez devant vous, » nous dit-il un jour d'un air arrogant, « je crois qu'il y a eu assez de proclamations. » Il croit que le médecin est passé plusieurs fois devant lui accompagné de M. Grévy. On l'a conduit ici « pour la propriété de l'asile », les employés, tout le monde, le crient. Il est propriétaire de l'asile par héritage direct d'Henri IV. On lui disait aussi qu'il avait une rente à la Salpêtrière.

Madame « Fer » est une vierge, sa fille Jeannette est en ce moment à l'asile, elle est l'intermédiaire de la Vierge. A son arrivée, il disait à sa fille : « Tu as la couronne, on va te donner

la couronne. »

Obs. XIII. - V... Julie, âgée de 71 ans. Antécédents peu connus; la mère, originale, extravagante, s'est mariée deux fois et s'est séparée de ses deux maris. Chez cette malade qui a été admise 15 fois à la Salpêtrière, le début de la maladie remonte à 1840; V... Julie avait alors 27 ans. Elle paraît avoir eu, à la fin du règne de Charles X, des relations avec un personnage influent de la Cour. Elle s'est ainsi trouvée indirectement mêlée aux événements de 1830 et les préoccupations qui en ont été les conséquences ont déteint plus tard sur ses conceptions délirantes. Peu d'années après l'avenement de Louis-Philippe elle a commencé à s'apercevoir qu'elle était l'objet de poursuites de la part de la Police; les mauvaises langues, dit-elle, marchaient sur son compte; on faisait courir de faux bruits sur sa conduite. Vers cette même époque, elle allait au Louvre copier des tableaux; on lui faisait des misères, on lui crevait ses toiles, on lui volait ses couleurs, on la discréditait, on l'empêchait de travailler. Le gouvernement avait voulu s'emparer de papiers importants qu'elle possédait; elle les a brûlés, parce qu'elle entendait répéter tout ce qu'elle disait et qu'on

eût pu découvrir sa cachette. La police du gouvernement a acheté les agents de change pour lui faire perdre sa fortune, on l'a trompée, on lui a fait donner indûment des signatures. Des voix qui l'avaient d'abord injuriée lui avaient annoncé qu'elle était la petite-fille de Vidal, gouverneur de la Martinique, qu'elle appartenait à la famille de Champagny. Elle raconte avec complaisance des propos qu'elle entendait raconter dans le milieu où ses relations l'avaient placée. Charles X ayant dit à son cousin Egalité : « On dit que vous voulez être roi? Louis-Philippe avait répondu : « J'aimerais mieux être pendu. » Pour moi, dit-elle, je n'ai jamais considéré Louis-Philippe comme roi. Les d'Orléans, ajoute-t-elle, sont puissants, il faut craindre la venue du Comte de Paris. Il n'y a qu'une alternative : « Le droit divin ou le peuple souverain. » Elle a vu, dit elle, l'Empire avec plaisir parce que c'était une punition contre les d'Orléans. A partir de 1856, elle commence à devenir agressive, elle fait des démarches, des réclamations pour rentrer en possession de la fortune qu'on lui a fait perdre. Elle prétend que les mouchards viennent dans sa maison l'espionner et l'insulter, et elle menace de mettre le feu. Depuis 1870, elle veut faire de la propagande révolutionnaire, instruire les ouvriers, leur donner des conseils et les pousser à l'action quand le moment sera venu. Elle allait, ditelle, quelquefois attendre les ouvriers à la sortie des usines pour propager ses idées. Elle a été arrêtée une fois dans ces circonstances. Depuis quelques années ses facultés baissent, elle commence à abandonner quelques idées ambitieuses; elle ne croit plus, dit-elle, à ce que ses voix lui annonçaient, qu'elle était la fille d'un gouverneur de la Guadeloupe; elle conserve néanmoins une haute opinion de l'influence qu'elle peut exercer sur les ouvriers, mais cependant ses idées ont perdu de leur ténacité et en un instant on peut les ébranler et même les faire disparaître.

Elle a de la sensiblerie, elle s'attendrit facilement et il est facile, un moment après, en insistant, de provoquer le rire. La mémoire commence à faiblir, les idées à devenir plus confuses. Il y a dans l'affaiblissement intellectuel de cette malade une double cause; l'évolution, la marche naturelle du délire qui conduit à la démence et aussi l'athéromasie des vaisseaux qui commence à faire sentir son influence. Elle a présenté dernièrement quelques préoccupations hypochondriaques; elle prétend que son estomac ne digère plus, elle se plaint de douleurs d'entrailles et il lui semble qu'elle a des cailloux dans

le ventre.

SEPTIÈME LEÇON

Diagnostic. — Les persécutés-persécuteurs.

SOMMAIRE. — Leur parenté avec les fous moraux et les maniaques raisonnants. Manie raisonnante: Pinel, Marc, Trélat, Morel, Marcé, Falret, Campagne. C'est une exagération de la déséquilibration habituelle du dégénéré. Persécutés-persécuteurs. Lasègue en fait une variété du délire de persécution, Falret, Pottier. Ce sont des héréditaires dégénérés. Leur persévérance, leur ténacité aveugle, leurs modes divers de réaction.

Observation XIV. — Persécuteur menaçant; affiches et cartes

postales injurieuses. Plaintes nombreuses.

Observation XV. — Anomalies du caractère. Persécuteur processif. Hallucinations de l'ouie passagères. Requêtes à toutes les autorités, à la Chambre des députés, aux magistrats, à la presse. Lettres injurieuses aux médecins.

Observation XVI. - Persécuteur processif. Caractère agressif.

Affiches, plaintes. 3 internements.

Nous connaissons suffisamment le délire chronique pour passer en revue maintenant d'autres formes mentales qui en revêtent parfois les apparences, tout en étant de nature complètement différente. Occuponsnous d'abord des plus intéressants de ces malades, des persécutés-persécuteurs.

Ces malades sont des héréditaires dégénérés qui se présentent au clinicien sous un aspect nouveau, et avec une physionomie toute spéciale. Ils tiennent par certains côtés de la folie morale et souvent aussi, pendant des phases d'excitation, ils deviennent des maniaques raisonnants; mais, néanmoins, ils présentent un ensemble de caractères très tranchés qui permettent d'en faire un groupe à part.

Je vais donc, avant d'étudier ces persécutés-persécuteurs, esquisser rapidement la manie raisonnante.

MAGNAN.

La manie raisonnante, la folie morale sont des termes qui servent habituellement à désigner les mêmes états morbides. Quelques auteurs, M. Campagne en particulier, font de la manie raisonnante une espèce pathologique distincte; d'autres, et notamment Legrand du Saulle, la considérent comme un syndrome pouvant appartenir à plusieurs maladies; d'autres enfin, avec M. Falret, ne regardent la folie raisonnante ni comme une espèce, ni comme une variété de maladie mentale, mais comme un complexus clinique dans lequel ont été confondus des états très différents que l'on doit séparer en plusieurs catégories distinctes. Vous le voyez, les avis sont différents, les opinions divergentes, la confusion est grande et vous vous ferez aisément une idée de la difficulté en vous reportant en arrière et en jetant un coup d'œil sur les différents travaux publiés sur ces états raisonnants.

De tout temps, des médecins ont remarqué que des sujets à intelligence lucide pouvaient commettre des actes de folie, et Müller, par exemple, décrit une mélancolie sans délire; mais, jusqu'à Pinel, ces observations restèrent isolées. Pinel (1), le premier, a insisté sur ces faits et il a créé la manie sans délire, ce que l'on appelle, ajoute-t-il, dans plusieurs passages de son livre, la folie raisonnante.

C'est, en effet, le nom sous lequel les infirmiers, les surveillants désignaient les aliénés qui, tout en n'ayant pas de lacunes dans le raisonnement, se livraient néanmoins à des actes violents.

La manie sans délire de Pinel réunit des faits très disparates ; tout sujet à apparences normales, commettant des actes extravagants, rentre dans ce groupe. Certaines observations de Pinelse rapprochent de la folie morale, telle est la suivante :

⁽¹⁾ Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale (1802-1809, 2º édition).

« Un fils unique élevé sous les yeux d'une mère faible et indulgente prend l'habitude de se livrer à tous ses caprices, à tous les mouvements d'un cœur fougueux et désordonné; l'impétuosité de ses penchants augmente et se fortifie par le progrès de l'âge, et l'argent qu'on lui prodigue semble lever tout obstacle à ses volontés suprêmes. Veut-on lui résister, son humeur s'exaspère ; il attaque avec audace, cherche à régner par la force; il vit continuellement dans les querelles et les rixes. Qu'un animal quelconque, un chien, un mouton, un cheval, lui donnent du dépit, il les met soudain à mort. Est-il de quelque assemblée ou de quelque fête, il s'emporte, donne et reçoit des coups, et sort ensanglanté; d'un autre côté, plein de raison lorsqu'il est calme, et possesseur, dans l'âge adulte, d'un grand domaine, il le régit avec un sens droit, remplit les autres devoirs de la société et se fait connaître même par des actes de bienfaisance envers les infortunés. Des blessures, des procès, des amendes pécuniaires avaient été le seul fruit de son malheureux penchant aux rixes; mais un fait notoire met un terme à ses actes de violence: il s'emporte un jour contre une femme qui lui dit des invectives, et il la précipite dans un puits. L'instruction du procès se poursuit devant les tribunaux, et, sur la déposition d'une foule de témoins qui rappellent ses écarts emportés, il est condamné à une réclusion dans l'hospice des aliénés de Bicêtre. »

Il est d'autres cas rapportés également dans le traité médico-philosophique, celui, par exemple, intitulé: «manie sans délire marquée par une fureur aveugle » qu'il est difficile de considérer comme une manie raisonnante. Enfin, le malade, qui, délivré comme victime de l'ancien régime par une troupe d'hommes armés, s'empare, au sortir de Bicêtre, du sabre de l'un d'eux et frappe ses libérateurs, ne semble guère être un raisonnant.

De violentes critiques se sont élevées contre cette manie sans délire, et Griesinger est allé jusqu'à dire qu'elle avait été créée pour le malheur de la science. Ce jugement est assurément trop sévère, et Pinel a rendu, au contraire, un grand service en rangeant dans le cadre de la folie, c'est-à-dire parmi les irresponsables, un certain nombre de malades qu'on avait considérés jusqu'alors comme des individus vicieux et pervers et sur

lesquels s'appesantissaient toutes les rigueurs de la justice.

C'est ce que pensait déjà Marc, lorsqu'après avoir rappelé les erreurs judiciaires dont étaient victimes ces aliénés raisonnants il rend un pompeux hommage à Pinel. (De la folie considérée dans ses rapports avec les questions médico-judiciaires, 1840).

Esquirol, classant ses monomanies d'après le trouble prédominant d'une faculté, arrive à faire entrer les manies sans délire de Pinel dans ses différents groupes

de monomanie.

Marc décrit les faits indiqués par Pinel sous le nom de monomanie impulsive ou instinctive. Il admet, en outre, une monomanie raisonnante, synonyme, pour lui, de monomanie avec actes raisonnés et motivés par le délire. Chez les premiers, aucun raisonnement ne précède les actes dits instinctifs, automatiques; chez les autres, l'acte est la conséquence d'une association d'idées. Par exemple, le monomaniaque qui attente à la vie de quelqu'un parce que, voulant mourir et n'ayant pas le courage de se donner la mort, il veut se faire condamner, est un fou qui n'agit pas par impulsion instinctive, mais qui raisonne l'acte qu'il commet. Il en est de même du monomaniaque auquel une hallucination fait entendre des propos insultants et qui, pour se venger, attaque la première personne qui se présente à sa vue. Ce sont là assurément des faits d'un ordre tout différent, et la monomanie raisonnante de Marc ne correspond pas du tout à ce que Pinel et Esquirol ont appelé folie raisonnante.

Pritchard la considère comme une folie à part, sous le nom de folie morale (moral insanity) ou de folie du caractère; elle n'est ni la monomanie avec ses conceptions délirantes déterminées, ni la mélancolie avec sa tristesse, ni la manie avec sa grande excitation et son incohérence, ni la démence, ni l'imbécillité avec ses

facultés diminuées ou nulles. Scipion Pinel(1) comprend la manie raisonnante dans l'ordre des affections mentales caractérisées par la lésion des penchants et des instincts. Guislain décrit différents types de manie, et, entre autres, les formes tranquille, raisonnante, astucieuse, malicieuse, tracassière, qui peuvent se rattacher à la manie raisonnante. Pour Brierre de Boismont, c'est une folie d'action ou un délire des actes; pour Billod, ces malades sont bien plus raisonneurs que raisonnants, et la maladie revêt bien plus le caractère de la lypémanie que celui de la manie. Trélat, en 1861, montre dans son traité sur la folie lucide une série de tableaux admirablement tracés d'aliénés qui ne paraissent pas fous parce qu'ils s'expriment avec lucidité, mais il évite tout essai de classification naturelle en les rangeant par groupes purement symptomatiques.

Morel ouvre une ère nouvelle en rattachant la folie raisonnante aux folies héréditaires et en faisant ressortir le lien étroit qui l'unit, dans la succession des générations, à l'imbécillité et à l'idiotisme, c'est-à-dire aux dégénérescences. C'est pour lui un délire des sentiments et des actes avec conservation des facultés intellectuelles. Marcé se fait une idée assez juste de ces états raisonnants et ne croit pas à une entité pathologique distincte; tous ces faits se rangent pour lui en deux catégories. Ce sont des états congénitaux dont on retrouve des traces dès la première enfance et qui peuvent être légitimement rattachés à l'imbécillité ou à des états anormaux de l'intelligence consécutifs à des accès antérieurs de folie et

se rapprochant de l'excitation maniaque.

Lors de la discussion qui eut lieu à ce sujet à la Société médico-psychologique, M. Falret, après avoir rappelé combien était complexe l'état morbide désigné sous le nom de folie raisonnante, s'est efforcé de démontrer qu'elle n'est qu'un état symptomatique observé dans

⁽¹⁾ Traité de pathologic cérébrale, 1844.

des formes ou dans des périodes de maladies très différentes, telles que: 1° La période d'exaltation maniaque qui précède le stade mélancolique de la folie à double forme. 2° La première période de la paralysie générale. 3° La folie hystérique. 4° L'hypochondrie morale avec conscience. 5° L'aliénation partielle avec prédominance de la crainte du contact des objets extérieurs.

M. Campagne, dans son traité sur la manie raisonnante, publie douze observations fort intéressantes, et regarde avec juste raison tous ses malades comme des héréditaires. Il s'efforce de séparer de cette maladie des états raisonnants qui en sont tout différents, mais il a le tort de considérer comme une entité pathologique une phase,

un épisode de l'histoire morbide du malade.

Pour nous, ces maniaques raisonnants sont des héréditaires dégénérés chez lesquels nous constatons comme toujours le défaut d'équilibre psychique commun à tous ces malades. Lorsque chez ces déséquilibrés survient un certain degré d'exaltation des facultés intellectuelles, ils s'excitent tout en restant lucides, ils montrent une activité très grande en pensées et en paroles, suractivité dont ils n'ont pas conscience. Toutes les facultés sont en effervescence, une foule de souvenirs depuis longtemps oubliés reviennent à l'esprit; ils récitent des vers, des pages entières des classiques. L'association des idées se produit avec une rapidité extrême, mais la réflexion, l'attention font défaut, le jugement est faussé. Leur imagination très active forme de nombreux projets. Ils demandent des audiences auprès des personnages en vue, font des listes de souscription, et, grâce à leur activité, à leur merveilleux aplomb, arrivent parfois à convaincre ceux qui les écoutent. La manie raisonnante est donc, en résumé, un état d'exaltation que présentent les facultés intellectuelles déséquilibrées des dégénérés, exaltation accompagnée d'inconscience; c'est un simple costume que prend le dégénéré et non une maladie spéciale. Bien différente de la manie ordinaire, elle se distingue aussi du délire des dégénérés. C'est un trait d'union entre l'état mental ordinaire de ces derniers et leur état délirant. Ajoutons qu'ils commettent parfois des excès de boissons, qu'ils peuvent avoir de l'inégalité pupillaire et que la confusion est alors possible avec la

paralysie générale à la première période.

Si, au contraire, c'est le défaut d'équilibre du moral qui s'accuse, si les perversions augmentent, deviennent inconscientes, on a la folie morale. Manie raisonnante et folie morale ne sont donc que des modifications de l'état mental spécial des dégénérés. Les persécutéspersécuteurs que nous allons maintenant étudier présentent de temps à autre des périodes d'exaltation maniaque qui souvent contribue au succès de leurs plaintes incessantes; mais leur caractère spécial est une persévérance et une ténacité qui les distinguent nettement des maniaques raisonnants. Ces persécutés-persécuteurs avaient été entrevus par Lasègue qui, ainsi que nous l'avons déjà dit, les avait compris tout d'abord dans le délire de persécution; mais plus tard, il avait remarqué parmi quelques-uns de ces persécutés un certain air de famille qui les distinguait des autres malades du groupe. C'est surtout à l'occasion du procès Teulat, l'amoureux de la princesse de B..., que Lasègue fit ressortir quelques-uns des caractères des persécutés-persécuteurs, mais sans reconnaître toutefois les liens qui les unissent aux héréditaires, il en faisait simplement une variété du délire de persécution.

M. Taguet, dans un mémoire sur « les aliénés persécuteurs » (Annales médico-psychologiques, 1877), a cité plusieurs observations de ce genre, mais sans s'arrêter à la nature même de la maladie. Krafft-Ebing avait également fait allusion à quelques-uns de ces malades dans ses aliénés processifs (Paranoia querulens), mais c'est M. J. Falret, le premier, qui a fait observer, dans la discussion sur les aliénés raisonnants, que les persécuteurs appartenaient à ce groupe. Les idées de M. Falret sur ce sujet ont été exposées avec détail en 1886 dans la thèse d'un de ses élèves, M. Pottier (Etude sur les aliénés persécuteurs).

Nous avons eu nous-même l'occasion de revenir à plusieurs reprises sur cette catégorie de malades que nous rattachons, comme M. Falret, à la folie héréditaire, au groupe des raisonnants. Parmi ces malades vous connaissez Sandon, Teulat, l'abbé Paganel, l'abbé Cotton et Mariotti, devenus en quelque sorte historiques par les vives polémiques et les procès qu'ils ont provoqués. Nous avons vu ici Teulat, l'abbé Cotton, Mariotti; ces deux derniers, par un procédé différent, avaient voulu attirer l'attention, l'un, par la bizarrerie de son costume, et, de fait, il avait assez bien réussi; l'autre, par un coup de revolver, au moment du passage de la voiture de M. de Freycinet; depuis, devenu plus actif, il a fait à Bicêtre, où il est placé, une tentative de meurtre sur son médecin, notre distingué collègue, le Dr Deny; enfin, mes deux persécuteurs actuels, très différents par l'éducation et l'instruction, mais identiques, coulés dans le même moule, par leurs idées délirantes. Placés à l'asile à la suite d'excitation, de scandale, d'actes notoirement déraisonnables, tous deux récriminent contre leur séquestration et réclament impérieusement la rétractation écrite du jugement porté sur leur état mental. Tous deux m'accusent de complaisance criminelle. D..., l'employé de la ville, orgueilleux persécuteur, prétend que j'ai cédé à l'influence d'une puissance occulte ; j'ai voulu couvrir mon confrère de la Préfecture de police et aussi obéir aux injonctions du pouvoir qui redoute son influence politique. L'autre, plus modeste, prétend que j'ai maintenu sa séquestration pour protéger les huissiers et les commissaires de police. Tous deux posent ce dilemme : ou bien les médecins sont des ignorants, puisqu'ils reconnaissent aliénés des hommes non seulement sains

d'esprit mais fort intelligents, ou bien ils sont des criminels trafiquant honteusement de leur conscience. Tous deux s'adressent à des journalistes, et l'un, le déménageur, obtient un article un peu pâle : « Une grave affaire » ; l'autre, l'employé de la ville, fournit de nombreuses notes pour une longue diatribe contre les Bastilles modernes, sous le titre : « Un crime inouï »; mais ce pamphlet soulève des discussions dans les journaux, et D..., qui ne veut pas passer pour fou, est l'objet, pendant huit jours, de longs commentaires sur ses paroles et ses actes délirants. Cette première escarmouche ne donnant pas les résultats qu'ils attendaient, ils poursuivent leurs attaques. L'un, le déménageur, va droit au but et, après avoir écrit des lettres un peu vives au Procureur de la République et au Préfet de police, il a recours au procédé diffamatoire et public de la carte postale et de l'affiche pour injurier grossièrement ou menacer le médecin.

OBS. XIV. — Edme M... a toujours été bizarre, extravagant : il a fait plusieurs métiers, marchand de vins, déménageur, sergent de ville. A la suite d'une faillite, il s'est persuadé que les huissiers avaient dirigé contre lui une fausse procédure ; depuis il veut obtenir justice, lit des livres de droit, porte des plaintes nombreuses aux pouvoirs publics, poursuit de ses menaces des huissiers, à qui il reproche d'avoir signé de faux actes. Enfin, il s'attaque aux magistrats, adresse des écrits insultants au commissaire de police et menace de se rendre justice lui-même. Ses excès alcooliques augmentent son excitation et il est interné en juin 1885.

Après sa sortie des asiles, il poursuit avec acharnement les médecins, écrit au Préfet de police pour lui dénoncer leur conduite : « Ils ont agi, dit-il, sous un certain ordre. » Au procureur de la République il écrit : « Prenez garde, M. le procureur, je ne suis pas du tout disposé à me laisser séquestrer de nouveau, il va vous incomber une grave responsabilité. »

Dans son quartier, il affiche des placards contre le commissaire de police ; il va jusqu'à coller des affiches manuscrites sur les murs de Sainte-Anne. Il envoie à Legrand du Saulle et à nous-même une grande quantité de cartes postales, injurieuses et menaçantes. Certains mots sont écrits à l'encre rouge et soulignés trois fois.

L'autre, l'employé, est plus méthodique; il s'adresse aux tribunaux, mais, débouté de sa plainte, il vise plus haut et porte à la Chambre des députés une première pétition, à laquelle la Commission, après une enquête sommaire, ne donne aucune suite. D... ne se décourage pas et six semaines après il adresse une deuxième pétition à la Chambre avec demande en réhabilitation. La seconde pétition n'ayant pas plus de succès que la première, il tourne ses batteries de mon côté et je vous ai fait voir la singulière carte qu'il m'a envoyée dans une enveloppe tout aussi bizarre; il y a peu de jours, c'est encore une lettre recommandée qui, sauf la forme, ne diffère guère, comme arguments, de celles que m'envoie le déménageur.

OBS. XV. - D..., âgé de trente ans, entre le 8 janvier 1885. Renseignements douteux sur les antécédents héréditaires. Sa mère aurait été folle. Caractère triste, soupçonneux. D'après ses amis, il a été bizarre, extravagant des sa jeunesse. Fils d'un menuisier, il a d'abord été apprenti chez son père, puis employé dans une Compagnie d'assurances ; ensuite engagé volontaire pendant cinq ans, il a pu arriver au grade de sous-officier. Pendant son service militaire, il était fantasque, s'exaltant sans motifs; on le considérait comme un fou. Il dormait peu, passait quelquefois une partie des nuits à écrire, parfois il se levait, parcourait la chambre, venait, sans rien dire, regarder dans les yeux ses camarades. Il fut condamné à quinze jours de cellule pour diverses extravagances. Il prétendait que ses chefs lui en voulaient, et plusieurs fois il a manifesté des craintes d'empoisonnement. Il a subi plusieurs punitions assez sérieuses; une fois, entre autres, pour avoir poursuivi de ses obsessions une jeune fille dont le père vint se plaindre au colonel. Il fit une autre fois un rapport contre un de ses officiers, qui lui valut quinze jours de prison. Cet acte donne déjà une idée de son vrai caractère; très méticuleux, très pointilleux sur ce qu'il considère comme le devoir des autres, moins scrupuleux pour lui-même. Il dit cependant dans une pétition qu'il adresse plus tard à la Chambre : « Je ne pourrais jamais, fût-ce pour tout

« l'or du monde, jouer le rôle exécrable de délateur, mais « j'estime que les fonds de l'Etat étant chose sacrée, tout « citoyen a pour devoir de participer au contrôle de ces fonds « pour mesure d'intérêt public. » Cette citation montre déjà combien ce malade oublie facilement ses fautes et combien, au contraire, il est prêt à relever celles des autres, à se considérer comme un justicier dont le rôle social est considérable. C'est bien le type du redresseur de torts, si fréquent chez les persécutés-persécuteurs. De 1878 à 1882, il est employé au chemin de fer à Tours. Il quitte son emploi pour échapper aux sarcasmes et aux moqueries. Sa femme, prétend-il, se conduisait mal, et dans les promenades, des jeunes gens se moquaient de lui et faisaient allusion à ses malheurs de ménage. Il ne connaissait d'ailleurs pas ces individus, mais ceux-ci le regardaient, et il comprenait bien ce que cela voulait dire. A partir de ce moment, il mène une vie misérable. Chargé par commisération, par M.D..., du recouvrement des cotisations de deux Sociétés de secours mutuels, il soupçonne son bienfaiteur de vouloir lui nuire, parce qu'il s'est occupé de politique. Au lieu de porter lui-même les sommes qu'il a recouvrées, il les envoie par la poste, employant une partie de son maigre salaire à recommander les lettres. Le trésorier l'engage plusieurs fois à venir directement chez lui, mais il n'en fait rien : c'était, disait-il, pour avoir en main les reçus authentiques de la poste. Néanmoins et contrairement à ce que pouvait faire prévoir tant de scrupules, il s'approprie des sommes qu'il devait déposer et il est poursuivi pour escroquerie. Par une contradiction étrange, mais dont ces malades sont coutumiers, lui, si pointilleux, si méticuleux pour les autres, il n'admet pas qu'il ait eu tort de s'approprier sans prévenir des sommes qu'il était chargé de recouvrer. Il prétend que les poursuites dont il est l'objet. ne sont qu'un chantage, « ce sont des manœuvres de D... et consorts, probablement payés pour agir ainsi. »

Trois mois avant son admission à Sainte-Anne, il entre comme auxiliaire dans un des bureaux des travaux de la ville. Bientôt il devient triste, morose, taciturne, parle seul, s'enferme, bouleverse des dossiers, annote des feuilles contrairement aux usages, s'exalte et finalement menace ses collègues, faisant le simulacre de leur couper le cou avec un couteau à papier. Le chef de bureau lui conseille de se reposer quelques jours. Le lendemain, il revient de très bonne heure, demande à parler au chef, ferme les portes et ne veut laisser entrer personne avant qu'il ne l'ait vu. Il s'excite: bref, il cause un tel scandale que, pour éviter un accident, on l'invite à aller voir le chef qui l'attend, lui dit-on, à son restaurant et

on l'accompagne à la Préfecture de police, où il est soumis à l'examen de Legrand du Saulle, A son arrivée à Sainte-Anne, il est sombre, méfiant et refuse de répondre; il demande à sortir, sa place n'est pas ici. Dans une lettre adressée au directeur de Sainte-Anne, il s'exprime ainsi : « Si je fus amené par suite d'influences occultes, c'est à moi qu'il appartient d'en remonter à la source pour sauvegarder et mon existence et les intérêts des miens. » Dans ses lettres il parle à chaque instant des malades répugnants auprès desquels il se trouve et cependant il était placé parmi les malades tranquilles. Au bout de quelques jours, il raconte qu'il avait à se plaindre de ses jeunes collègues qui, pendant qu'il travaillait, le narguaient et l'appelaient « officier prussien ». Transféré à Bicêtre, il passe ensuite à Mazas, « le parquet, dit-il, voulant sauvegarder la réputation des médecins, le déshonorer lui-même et étouffer sa voix. Les magistrats, ajoute-t-il, escamotèrent la discussion au tribunal. »

Mis en liberté, il entreprend une campagne ardente contre tous ceux dont il a eu à se plaindre; il envoie lettres sur lettres au procureur de la République, au président de l'Académie de médecine, au ministre de la justice, aux journaux qui publient son histoire sous le titre de « Crime sans nom ».

Ce sont surtout les médecins des asiles où il a passé qu'il poursuit de sa haine. Il adresse une pétition à la Chambre des députés en nov. 1885. Le rapporteur de la Commission des pétitions ayant, « dans des conclusions hâtives, » dit D..., proposé de ne lui donner aucune suite, il adresse une deuxième requête en décembre avec ce titre : demande en réparation d'un préjudice indûment causé. C'est un véritable réquisitoire contre les médecins qui l'ont examiné et un panégyrique de son caractère, de son existence tout entière.

Cette pétition, très longue, fourmille d'inexactitudes, de contradictions. Avec des apparences de précision, de vérité, il indique exactement les dates, décrit les événements, mais il dénature les faits et les citations de prétendus interrogatoires. Néanmoins, ce document est intéressant, parce qu'il révèle ses préoccupations pénibles, ses soupçons, ses idées de persécution et aussi sa vanité, son orgueil, et qu'il fournit la mesure de la haute idée qu'il a de sa mission. Il passe d'ailleurs très légèrement sur les faits qui ne lui sont pas favorables. A chaque instant son orgueil se montre en des phrases typiques: « Aucun peut-être ne porta plus haut que moi le point d'honneur. J'ai laissé des traces ineffaçables dans mon régiment; la carrière des armes s'ouvrait assez brillamment devant moi. »

Il accuse le Parquet de complaisance pour les aliénistes et « puisque le procureur de la République, s'écrie-t-il, n'a pas cru devoir réclamer, du haut de son siège, un châtiment pour les coupables, je viens, aujourd'hui, seul, inspiré par l'ardent amour que je porte au culte de la vérité et à la grande cause de la justice et du droit, réclamer, etc.» Il considère les sept certificats médicaux comme sans valeur contre lui, mais comme devant être considérés néanmoins, en cour de justice, comme pièces à conviction d'un crime, qui, après avoir recu un commencement d'exécution, ne fut pas entièrement perpétré, par suite de circonstances complètement indépendantes de la volonté de leurs auteurs. » Il discute la décision prise envers lui, tant au point de vue médical qu'au point de vue légal. Il « affirme hautement, avec la plus mâle énergie, qu'il a couru les plus grands dangers dans les asiles et qu'il aurait pu devenir fou. »

Chemin faisant, il fait le procès de la « monstrueuse » loi de 1838. « C'est une arme terrible, s'écrie-t-il, en parlant des certificats dont il a été l'objet, que certains hommes ont entre les mains, et dont ils seront toujours à même de se servir contre moi, au cas où ils jugeraient nécessaire une seconde

séquestration. »

Cette pétition ayant eu le même sort que la première, le malade s'adresse à la Société protectrice des citoyens contre les abus; il expose sa séquestration, dans une réunion à laquelle il nous convoque. Il demande l'assistance judiciaire « pour suivre, contre nous et le personnel du service, une action en justice », exige des dommages-intérêts. En même temps, il nous poursuit de réclamations incessantes afin d'obtenir un certificat de sortie, nous accable de lettres chargées souvent injurieuses et qu'il signe:

D...., auteur du projet de loi spécial 12,014, sur la mobilisation de l'armée. Voir le Journal officiel, n° 300, en date du 5 nov. 1886. — Paris, 2 germinal, an 96. Ou encore: D..., attaché de ministère. Ses cartes de visite sont également singulières; sur l'une, il fait suivre son nom de ce titre: « Citoyen de la République française »; une autre porte sous son nom les lignes suivantes: « Publiciste, ancien président, commandant d'armes au Comité de résistance au Seize Mai, dans le département de Maine-et-Loire. Dans les angles de la carte, se trouvent les lettres suivantes: H. W. D. R. P. Il n'est pas d'autorités qu'il n'ait fatiguées de ses plaintes: députés, ministre de la justice, procureur de la République, grand chancelier de la Légion d'honneur, etc...

Un troisième malade est F..., persécuteur du maire et de l'adjoint d'une commune de Seine-et-Oise : c'est un dégénéré qui n'a jamais pu s'occuper régulièrement, qui s'excite facilement sous l'influence d'excès alcooliques et qui a subi de nombreuses condamnations pour injures, menaces et coups. Enfermé une première fois dans un asile, en 1886, et trouvant que les injures ne sont pas suffisantes, il se décide à faire connaître toute son histoire par voie d'affiches manuscrites et vient placarder sur les murs de Paris un long factum contre le maire et contre les juges qui l'ont plusieurs fois condamné. Il se fait arrêter au moment où il collait son immense affiche à l'entrée du Corps législatif. Son affaire, dit-il, fera autant de bruit que celle de Wilson, il veut aller en justice et faire la preuve des faits qu'il avance. Il est interné une seconde fois en 1887, et une troisième en 1888. Vous l'avez vu très ferré sur le Code, ayant, dit-il, appris par cœur-les articles qui se rattachent à son affaire, et il a été heureux de saisir l'occasion de réciter encore une fois la fameuse affiche, qu'il s'est donné la peine de copier déjà 150 fois. (Il ne met pas moins de trois heures à la transcrire).

OBS. XVI. - F... (Charles), 35 ans, entré le 17 novembre 1887. Fils d'un père ivrogne, il présente une conformation vicieuse du crâne et une légère blésité. Durant l'enfance, oreillons; pas d'autres maladies. Bonne instruction primaire facilement acquise. Part pour le régiment en 1871, va en Cochinchine, revient sans galons après avoir été cassé du grade de caporal. A son retour (1876) travaille deux mois chez le successeur de son père et, ne voulant rester domestique là où il avait été maître, se fait cocher de fiacre jusqu'en 4880; il retourne alors près de sa mère infirme. Il travaille comme bucheron ou terrassier. En 1879, se croyant frustré dans une succession, il fait écrire à des oncles des lettres de menaces à propos du règlement des biens de son père, mort en 1872. Il frappe un de ses parents et il est condamné à 6 mois de prison. En 1881, un chef de gare aurait dit, le voyant traverser la voie devant un train : « Quel est donc ce sale voyou? » A quoi il aurait

répondu : « Tu es un cochon habillé en chef de gare. » Coups de canne de celui-ci, riposte de F..., qui lui casse un manche à balai sur le dos. Finalement, disgrâce du chef de gare (?) et 3 mois de prison pour F... Il se figure que le maire se complaît à faire courir le bruit que sa condamnation lui enlève ses droits électoraux jusqu'en 1884; il se met alors à étudier le Code et écrit au Procureur de la République qui lui fait aussitôt délivrer une carte électorale. A cette époque il ne connaît encore que fort peu le maire et son adjoint, chez lequel il travaille de temps à autre. La femme de l'adjoint venait chez sa mère et calomniait, dit-il, toutes les autres femmes, alors il lui conseille de jeter un coup d'œil sur sa vie passée et les mœurs présentes de sa fille. En 1884, au maire qui vient, dit-il, prendre sa voix, il répond par des invectives, persuadé que c'est lui qui, durant 4 ans, l'a privé de ses droits électoraux, il lui fait de l'opposition, il lui reproche d'avoir été commisarchitecte chez H..., accusant celui-ci d'avoir tripoté en faisant acheter des terrains par ses commis, etc. Il se figure ensuite que le maire, trop lâche, confie sa vengeance à l'adjoint; aussi, après des injures, est-il de nouveau arrêté en avril 1885 et un mois après envoyé à l'asile de Clermont (Oise), où on le garde 33 jours. Aux élections d'octobre 1885, la liste radicale ayant passé, il croit que le maire réactionnaire lui attribue ce succès et lui en veut. « Je devais payer cela, » aussi en janvier 1886 un juge, B..., qu'il prétend être réactionnaire, le condamne de nouveau à 3 mois de prison, bien qu'ayant instruit son affaire « sans preuve et sans témoin, » parce qu'il avait appelé c... l'ignorante et crasseuse « brute qui lui servait d'adjoint. » Il est condamné de nouveau, pour injures, en mars 1886, à 6 mois de prison. Aussitôt sorti, en octobre, il s'empresse d'afficher, partout où il le peut, les faits ci-dessus exposés. On lui dressa pour cela plusieurs contraventions. a Jamais, dit-il, on n'osa me poursuivre. » Il continue à diffamer le maire, et devient violent quand il a « bu un coup de trop. » Ayant frappé et jeté à la porte le garde champêtre, « mouchard du maire, » il est de nouveau condamné à un mois de prison. Le maire ne l'insulterait pas, dit-il, mais lui ferait dire, de loin, des injures par son adjoint. Depuis octobre 1886 il s'empresse, chaque fois qu'il en trouve l'occasion, de coller des affiches conformes à celles qu'il a écrites ici. Il voudrait qu'on lançat son affaire qui ferait, dit-il, autant de bruit que celle de Wilson.

Depuis sa sortie de prison, il aurait dans sa commune collé en des lieux bien en vue plus de 450 affiches. Il collait son affiche à la Chambre des Députés, il y a deux jours, quand un agent le prie de le suivre; le commissaire lui demandant des éclaircissements, il lui reconnaît le droit de le faire arrêter et de lui dresser contravention, mais c'est tout. Quant à ce qui concerne le contenu de l'affiche, il ne le discutera que devant le juge d'instruction. Il espère aller en justice où il exposera ses griefs et en fera la preuve.

Le jour de son arrestation il avait déjà collé 6 affiches: Une au Crédit Foncier de France (dont le maire est membre du Conseil d'administration); deux à l'Hôtel de Ville; deux au Palais de Justice, une à la Chambre des Députés. Ces affiches

ont le format grand couronne à 6 centimes la feuille.

Chaque fois qu'il en collait une, il achetait pour un sou de colle qu'il laissait au pied du mur, une fois même il en voulut barbouiller un agent. Il espère qu'en cas de contestations MM. Laguerre ou Vergoin le défendront.

Il réclame sans cesse contre son internement soi-disant arbitraire. Sa mémoire est excellente: il cite par cœur des

articles du code et récite ses affiches.

Le malade, sorti de Ville-Evrard en mai 1888, ne tarde pas à entrer à Ste-Anne pour la 3e fois. Il avait fait le pari de toucher la main de son prétendu persécuteur, il se rend donc chez lui, lui touche la main, et M. R... se retire, dit-il, le laissant seul. Quelque temps après il affiche un placard injurieux à la porte du Crédit Foncier où se rend M. R... pour ses occupations. Assigné à la 11e chambre, il demande que l'on appelle M. R... comme témoin, « il faut, dit-il, qu'il lui dise son affaire en public. » Il est arrêté, trouvé couché sur la voie publique et porteur d'un revolver. Actuellement, il est toujours convaincu qu'il est une victime, qu'il a subi une séquestration arbitraire: il s'imagine qu'on lui a fait remettre de la part du maire et comme indemnité une somme de 5.800 fr. qui lui revenait en réalité de l'héritage paternel. Malgré l'affirmation de sa mère, il ne se laisse pas convaincre et persiste dans son interprétation erronée.

Voici quelques passages de son affiche:

« Le 20 juin 1880, je suis allé habiter V... Sitôt arrivé dans cette commune, je me fis inscrire à la mairie comme électeur. Le nommé R..., maire de ladite commune, chevalier de la Légion d'honneur (grâce à sa complicité dans les vols de la bande H..., dont Wilson et Cie ont repris les très propres affaires), tripoteur d'affaires véreuses et voleur de grande expérience, trouva que, n'étant pas réactionnaire, je n'étais pas digne de voter dans la commune dont il est le plus bel orne-

ment (le malade avait déjà subi 2 condamnations) Autant ce sale oiseau avait été hautain et insolent, autant il fut plat et rampant, car il eut l'impudence de venir lui-même mendier ma voix: mon vote et ma propagande le souffletèrent comme il le méritait. Trop lâche pour se venger lui même, il chargea de ce soin son adjoint, paysan idiot, d'une ignorance crasse et orné d'une femme et d'une fille qui feraient les délices d'une maison de tolérance..... Si maire, adjoint, conseil municipal, magistrats osent démentir une seule de mes assertions, je tiens à leur disposition les preuves irréfutables de ce que j'avance, et je termine en vous demandant, citoyens, si un gouvernement qui soutient pareille fripouille ne mériterait pas un solide coup de balai. »

HUITIÈME LEÇON

Diagnostic. - Persécutés-Persécuteurs.

SOMMAIRE. — Caractère obsédant de leurs conceptions erronées. Absence ou rareté des hallucinations. Pas d'évolution systématique. Différence très tranchée entre les délirants chroniques et les persécutés-persécuteurs. Dans quelques cas, l'apparition d'hallucinations rend le diagnostic difficile.

Observation XVII. - Persécuté plaideur, soupçonneux, raisonnant, orgueilleux, menteur. Appoint alcoolique amenant des

hallucinations. Préoccupations hypochondriaques.

Observation XVIII.— Persécuté. Déséquilibration constante. Inventeur. Orgueilleux, emporté. Tentative d'homicide à l'ambassade d'Allemagne.

Messieurs,

Les persécutés-persécuteurs appartiennent, comme nous l'avons vu, au groupe des dégénérés héréditaires, à la variété désignée du nom de manie raisonnante : chez tous nous trouvons les antécédents des héréditaires, et, dès l'enfance ou dès la jeunesse, la désharmonie des facultés intellectuelles, le défaut d'équilibre du moral et du caractère. Cette déséquilibration mentale n'exclut pas la prédominance de certaines aptitudes: l'employé de la ville, l'élagueur d'arbres, que nous avons vus dans la précédente leçon, ont l'un et l'autre une imagination vive, une mémoire très heureuse, une dialectique serrée. Très pointilleux, rusés et menteurs, d'une patience et d'une activité infatigables, les persécutés-persécuteurs mettent leur mémoire, leur imagination, leurs facultés syllogistiques très développées au service de leurs sentiments maladifs, de leur haine profonde, de leur

soif de vengeance. Ils veulent redresser les torts, flétrir les dénis de justice, obtenir des réparations pour les prétendus dommages portés à leur fortune, à leur honneur et à leur considération.

Si au début leurs discours et leurs démarches semblent ne tenir que de la passion, à mesure qu'ils s'exaltent, leur désir de rentrer dans leurs droits, de satisfaire leur vengeance n'a plus de frein et domine complètement leurs sentiments, leurs conceptions et toute leur volonté; le caractère maladif devient évident.

Très prolixes, très loquaces, ils accumulent leurs prétendues preuves, parfois avec beaucoup de logique, s'appuyent sur des arguments tirés de la lecture du code, sur des faits vrais auxquels ils ajoutent des compléments imaginaires; ils peuvent ainsi quelquefois en imposer et rendre difficile la distinction du vrai et du faux. Quoi qu'il en soit, ainsi que je vous l'ai dit, ils ne s'arrêtent pas à une longue période d'incubation, d'interprétations délirantes, comme les persécutés ordinaires; ils passent promptement de l'idée à l'acte. Nous les avons vus s'adressant aux tribunaux, entamant des procès, réclamant des dommages-intérêts, écrivant des lettres, des mémoires, se tournant vers les journalistes, cherchant ensuite à gagner à leur cause les conseillers, les sénateurs, les députés; ils en viennent enfin aux écrits injurieux, menacants, aux cartes postales, aux affiches, enfin aux tentatives de violences et de meurtre.

En dehors de leur état mental si caractéristique, les persécuteurs raisonnants se distinguent des délirants chroniques par l'absence de troubles sensoriels; les hallucinations ne se présentent qu'à titre d'exception, et, quand elles existent, elles n'offrent pas cette marche, cette évolution si curieuse qui, du mot, du monologue, conduit au dialogue, à l'écho, à l'indépendance des centres corticaux affranchis des centres supérieurs, à cette sorte d'automatisme par lequel ces derniers ne paraissent plus prendre part aux troubles sensoriels.

Ces persécuteurs raisonnants se montrent dès le début orgueilleux et persécutés; l'employé de la ville ne manque pas une occasion de donner carrière à sa vanité, ses cartes sont significatives. L'indication de ses œuvres au bas de la lettre d'injures qu'il m'adresse est encore une preuve de ce besoin insatiable d'ostentation. Notre malade F... est tout aussi vaniteux; il en est de même de Mariotti et de l'abbé Cotton.

Ces malades ne se modifient pas; chez eux nous n'avons pas à rechercher cette évolution systématique du délire chronique, le passage progressif de l'interprétation délirante à la persécution réalisée, de celle-ci à l'ambition définitive et à la démence; non, les persécuteurs raisonnants sont constants dans leur délire, incapables de changement; vous les trouverez au bout de plusieurs années tels qu'ils étaient au début de la maladie, à 50 ans, comme à 10 ou 15 ans, car chez eux le délire est précoce (autre caractère distinctif d'avec le délire chronique. Ils conservent jusqu'au bout la même activité et le même degré d'intelligence. Quelquefois, à la fin, il survient des accidents apoplectiques, comme chez Sandon, mais ces complications, d'après les cas assez nombreux que j'ai déjà eu l'occasion d'observer, sont moins fréquentes qu'on ne l'avait pensé.

Ces deux groupes d'aliénés, les délirants chroniques et les persécuteurs raisonnants, sont donc séparés par les caractères distinctifs les plus tranchés; mais, dans quelques circonstances, le diagnostic est des plus malaisés; si l'on prend, en effet, un délirant chronique au début de la seconde période, si celui-ci surtout cherche à dissimuler, ce qui arrive quelquefois, s'il cache ses hallucinations ou, du moins, s'il ne leur donne plus libre cours et qu'il se contente d'exposer ses griefs contre ses ennemis imaginaires; si, d'autre part, on est en présence d'un persécuteur raisonnant, à antécédents inconnus, on voit deux malades chez lesquels la note dominante est le délire de persécution. Tous les deux

sont lucides, logiques avec un point de départ erroné; ils possèdent à un haut degré la faculté syllogistique. Si, en outre, comme dans quelques cas, rares il est vrai, le persécuteur raisonnant présente des troubles sensoriels, des hallucinations auditives, passagères sans doute, et plus limitées, mais enfin se traduisant par un mot injurieux, une phrase, la difficulté est très grande et l'erreur est presque inévitable.

Ainsi, dans le cas de D..., l'employé de la ville dont nous avons parlé dans notre dernière leçon, il y a eu pendant plusieurs jours une véritable difficulté. Les fatigues, les veilles, un léger appoint alcoolique avaient fait naître des hallucinations auditives, et le malade basait son délire non seulement sur les interprétations erronées, mais aussi sur des illusions et des hallucinations. Ses collègues avaient l'air de le mépriser, on l'appelait « officier prussien ». Il avait eu également plus de 2 ans auparavant des hallucinations auditives: à Tours, sur les promenades, des jeunes gens qu'il ne connaissait pas se moquaient de lui et faisaient des allusions blessantes à ses malheurs de ménage. Il avait quitté Tours pour échapper à ces railleries imaginaires. Les idées de persécution et les hallucinations marchaient d'un pas égal, remontant déjà à plus de 2 ans; il semblait appartenir au délire chronique plutôt qu'aux persécuteurs raisonnants; mais les renseignements très circonstanciés que nous avons eus depuis permettent de le considérer comme un raisonnant persécuteur, comme un héréditaire dégénéré en proie à des idées obsédantes délirantes. Comme les obsessions ordinaires, ces idées s'installent, se fixent et persistent avec la même ténacité, en présentant toutefois comme elles de longues périodes de rémission, mais sans changer de caractère.

L'observation suivante nous montre un malade très orgueilleux, très menteur, ayant de ses capacités une opinion très haute, et dont toute la vie s'est passée en discussions interminables. A la mort de sa mère, à celle de son beau-père, il plaide contre ses parents; il veut plaider contre la régie; il intente un procès au syndic de la faillite, il accuse sa femme de le tromper avec un berger, avec ses trois charretiers. Sa fille n'est pas à l'abri de ses accusations. Enfin, à l'occasion d'excès alcooliques, il s'excite, présente des hallucinations de l'ouïe, veut s'emparer de l'argent nécessaire aux affaires de la maison, et tire un coup de revolver sur son fils. Notons l'existence de préoccupations hypochondriaques.

OBS. XVII. — Cl..., Pierre, âgé de 60 ans, entre à l'asile le 9 octobre 1888, à la suite d'une ordonnance de non-lieu pour coups et blessures envers son fils. — Antécédents héréditaires: Le grand-père était breton, lieutenant de cuirassier sous Louis XV. Son père avait un caractère emporté, il ne voulait pas commander la même chose deux fois. Il buvait une à deux gouttes le matin, supportant d'ailleurs très mal la boisson; au moindre excès il ne dormait plus, il était malade pendant plusieurs jours. Il avait été capitaine d'artillerie sous le premier Empire. Il mourut subitement à 57 ans; depuis l'âge de 40 ans, il avait eu 4 à 5 coups de sang. La mère est morte à 75 ans, elle se portait bien.

Le malade n'a pas fait de maladie grave pendant son enfance. Il est assez menteur et ne nous donne pas de renseignements bien concluants sur sa jeunesse. A 16 ans il était forgeron et recut un coup de pied de cheval à la face; il porte encore des cicatrices à chaque orbite et au nez; il fut 18 mois sans voir distinctement. Il est en France depuis 1858. Quand son père mourut, il avait 18 ans, il resta le tuteur; il est persuadé que la famille n'a bien marché que grâce à lui, il le donne volontiers comme preuve de son intelligence et de sa bonne conduite. Ce malade est raisonnant; toujours il plaide volontiers; dans ses récits et dans ses plaintes, nous verrons à chaque instant des illusions qui s'installent dans son cerveau comme des faits certains. Il dit avec aplomb que les sœurs de sa femme ont toutes eu une mauvaise conduite, des enfants avant le mariage; il paraît qu'il n'en est rien. Quand il était en Berry, il était très jaloux et raconte sur sa femme des faits complètement faux.

D'un incident futile, il conclut que son berger est l'amant de sa femme et que son dernier fils n'est pas de lui. Il dit qu'une autre fois il a appris au cabaret que ses trois charretiers étaient les amants de sa femme, il les renvoya le jour même. Jamais rien de semblable n'a existé. Nous verrons dans ces derniers temps cette facilité d'illusions aller jusqu'à l'hallucination. Il a une très haute idée de ses capacités, tout ce qu'il fait est bien, tout ce que font les autres est mal; ses fils qui gèrent sa maison aujourd'hui la perdent à son avis. Il a toujours raison et cela l'amène souvent à plaider. A la mor de sa mère, il a plaidé contre ses frères et leur à fait perdre de l'argent, ils ne veulent plus le voir. De même, à la mort de sa belle-mère, il a encore plaidé et a arrêté la succession pendant deux ans. Il soupçonne toujours les autres; sa fille cadette, ayant voulu aller en Belgique chez ses tantes, il y a peu de temps, il ne voulut pas la laisser partir, il avait peur qu'elle fit des bêtises, cela parce qu'elle est d'une famille où les filles en avaient fait beaucoup. Il croit que tout le complot qui l'a conduit à l'asile est mené par sa fille aînée, elle a l'intention d'entrer au couvent, d'y amener sa mère et de frustrer ses frères de la fortune qui leur revient, etc. Les médecins, quand ils l'ont vu, ont dit qu'il était sain d'esprit aux premières visites et c'est toujours après avoir vu sa femme qu'ils ont dit qu'il était aliéné. Il réclame devant ces injustices au Procureur de la République, au Président de la République, etc. Il est très intelligent, il le prouve de toutes les façons, il n'y a pas d'argument dont il ne se serve. Il a toujours fait des marchés excellents, tous les malheurs qui lui sont arrivés sont causés par les saisons, par l'incendie; jamais ce n'est de sa faute. En réalité il est très ambitieux, fait des projets en l'air, réussit quelquefois, mais parfois commet des fautes grossières. En 1879. il achète des pommes gelées, croyant faire une excellente affaire. et c'est une des causes de sa ruine. Il est pariair, il a été trop bon avec ses frères, sa mère le lui reprochait; il a été trop bon avec sa femme et ses enfants, dit-il, et il est facile de voir que sa femme en a absolument peur; sa vie n'a été que discussions perpétuelles. C'est parce qu'il aimait beaucoup sa fille qu'il n'a pas voulu qu'elle aille en Belgique, en convalescence, malgré l'avis des médecins.

Ainsi toute sa vie il a été très bienveillant, très dévoué, et ce sont les autres qui ont eu tort; quand on lui démontre qu'il n'a pas eu raison en telle ou telle circonstance, ce sont des bagatelles. Tel il a toujours été et tel il estaujourd'hui. Desexcès alcooliques ont encore exagéré ses tendances et l'ont amené souvent à des actes violents, dont il va nous faire lui-mome l'histoire dans un long réquisitoire qu'il adresse au juge d'Instruction. Il raconte qu'il a été ruiné par l'hiver de 1879,

nous savons ce qu'il en est. En 1882, ils ont repris une maison à Paris, en son nom, dit-il; c'est faux, c'est au nom de son fils aîné. Tout le monde était découragé à la maison, c'est lui qui les a relevés. Si les affaires ont bien marché, c'est grâce à lui, ses fils ne faisaient que des sottises, de mauvais marchés. Il se plaint que sa fille s'est retirée chez les sœurs, les laissant dans la gêne; le fait est vrai, il la frappait tant qu'elle s'est éloignée pendant un certain temps. En 1886, sa fille, malade, lui demande à aller chez ses tantes, à Bruges, il refuse. Un jour elle s'en va sans qu'on le prévienne (sa femme affirme qu'il était prévenu); il voulut d'abord aller la chercher, mais, changeant d'idées, il rentre chez lui assez tard et survient alors une scène qui montre l'état d'excitation dans lequel il devait être et les hallucinations auxquelles il fut en proie : « Ma femme vient m'ouvrir la porte et elle commençait par me narguer; je lui donne un soufflet, elle se laisse tomber, je la relève, elle se met à crier, les trois enfants sont venus et ont voulu me tuer, je ne pouvais pas échapper à leurs menaces, je prends mon couteau ouvert dans ma main. A cette vue personne n'osait s'avancer, cela m'a empêché d'être écrasé ; ils m'ont tenu là pour m'injurier, pendant une demi-heure ils me disaient toutes les plus affreuses injures et menaces qu'il soit possible de dire. >

A partir de ce jour, il est franchement persécuté et insulté; à chaque instant ce sont de nouvelles scènes, on l'insulte, on l'appelle crapule, soulard, vieille pourriture. Un jour il entend sa fille le traiter de « vieux fumier, » il lui donne un coup de pied, les frères défendent probablement leur sœur, il dit qu'ils ont voulu le tuer. Il porte plainte chez le commissaire, demande le divorce, veut absolument avoir de l'argent. Le 16 août, il a acheté un revolver (il dit que c'est d'après le conseil de son homme d'affaires qui l'avait engagé à faire du bruit pour amener la police à régler ses affaires). Le 17 il entre dans la chambre où était l'argent, et le revolver au poing somme sa fille de s'en aller; celle-ci se sauve et va prévenir ses frères. Pendant ce temps il fracture la serrure de l'armoire, prend l'argent (1.500 fr.); il entend ses fils qui montent en proférant, dit-il, des menaces de mort, il se fortifie dans sa chambre, barricade les portes; ses fils, dit-il, hurlaient : « Allons le tuer, vieille canaille. > Il s'avance alors et tire un coup dans la porte en bois blanc, la balle atteint son fils aîné à l'épaule. Il voulait

simplement leur faire peur, dit-il. On l'arrête.

« La blessure que j'ai faite involontairement à mon fils, écritil, est tout simplement causée par ma mauvaise femme, comme le sont toutes les sept filles de mon beau-père; elles ont toutes fini par faire mourir leurs maris. Je suis le dernier; depuis six ans, si je n'étais pas d'une constitution hors ligne, je serais

depuis longtemps allé rejoindre mes beaux-frères. »

Nous avons vu ce malade si fort, si fier de lui, atteint d'un accès d'hypochondrie absolument ridicule chez un homme aussi vigoureux. Le 27 novembre au soir, Cl... souffre de quelques douleurs intestinales, il est inquiet toute la nuit, anxieux, et le lendemain se fâche de ce qu'on n'ait pas dérangé le médecin; à la visite, il est agité, il a peur d'avoir une attaque, il se sent pris de la langue, il finira comme son père, etc. Il est impossible de décrire la triste mine qu'il fait pendant quelques jours, il ne s'en relèvera pas, il demande à revoir sa femme et sa fille aînée avant de mourir, il ne leur en veut plus et semble vouloir une réconciliation. On lui administre un purgatif; changement complet d'attitude, il va mieux, dit-il, ses douleurs de ventre ont cessé, il sent les forces revenir, il se félicite, il est guéri. Quelques jours après, ses idées hypochondriaques réapparaissent, il éprouve des douleurs, dit-il, dans le ventre, le sang s'était porté sur la rate et l'intestin n'était plus en place. Son gosier est sec. Après l'extraction de deux dents, l'écoulement de sang a été suivi d'une facilité plus grande de la prononciation, sa langue était plus libre.

Quelques jours plus tard, il reçoit sa femme et sa fille, veut faire l'aimable, mais très vite reprend le ton aigre, veut démontrer qu'il est un excellent homme et consent à leur par-

donner si elles veulent être sages.

Aujourd'hui il est tout à fait disposé à pardonner, à rentrer près des siens s'ils veulent être tranquilles. Il ne doute pas qu'il est très nécessaire à la maison, il rumine encore des

projets grandioses qui doivent amener la fortune.

Dans certains cas ce n'est point, comme chez les persécuteurs que nous avons examinés dans notre dernière leçon, le souvenir obsédant d'une injustice subie qui poursuit le malade et qui arme son bras contre ceux dont il croit avoir à se plaindre : c'est l'intérêt d'un parti politique, d'une classe sociale, le salut de la Patrie qui le pousse au meurtre ; et une fois l'idée installée qu'il peut par la mort d'un homme sauver tous ces grands intérêts, il va à son but avec la même ténacité aveugle dont les sujets précédents nous ont donné des exemples.

Tel est ce malade qui a tiré un coup de revolver sur un employé de l'ambassade d'Allemagne, et qui a été l'objet d'un examen médico-légal de la part de M. Motet. Très orgueilleux, très autoritaire, très emporté, il a, à maintes reprises, donné des preuves de sa déséquilibration.

En 1856, sans demander conseil, il part pour exploiter une mine de charbon; il dépense tout son avoir dans une entreprise à laquelle il n'était nullement préparé. Avec sa femme, ses enfants, sa conduite a toujours été singulière: il assiste au mariage d'un de ses fils en costume de travail, il refuse de prendre part au dîner de noces de l'autre. Plus tard, il fait une invention dont il est très fier (distillation des carottes, des cosses de pois). Il tombe dans la misère et sa haine de l'Allemand, haine qu'il tient de son père, se réveille; il croit qu'une guerre avec l'Allemagne fera marcher le commerce: sans hésiter, il essaie, en 1887, de faire sauter l'ambassade et, en 1888, après avoir longtemps guetté l'ambassadeur, tire sur un employé.

OBS. XVIII. - G... Pierre, 66 ans, entre à l'asile le 5 octobre 1888. Antécédents héréditaires: Son père était gendarme; il avait pris part aux campagnes du premier Empire. Il était d'un caractère très entier, n'a jamais voulu avoir de grade, ne supportait pas la moindre injustice. Parmi les récits qu'il a contés à son fils, celui-ci a conservé la mémoire de quelques-uns qu'il rapporte avec plaisir. En Espagne, son père tue un porte-enseigne, laisse le drapeau et court après un officier; quand il revient, le drapeau avait été enlevé par un officier français qui fut décoré. Quelques jours plus tard, aux avant-postes, G. tue son officier d'un coup de carabine, pour le payer de sa croix. A Eylau, G., père, envoyé à la recherche de vivres, tombe dans un avant-poste prussien; là, on le mit nu et on le laissa dans la neige; il eut les pieds gelés et en conserva une haine du Prussien qu'il a léguée à son fils. Il devait boire consciencieusement, son beau-frère et lui burent, en un jour, 56 litres de vin, d'après ce que nous raconte le malade. Sa mère, morte à l'âge de 76 ans, a eu des habitudes alcooliques pendant toute sa vie. Elle avait mauvais caractère. Elle succomba paralytique, gâteuse, avec une profonde eschare au sacrum. Elle mourut à Orléans, pendant l'occupation allemande, et c'est encore une raison pour que G. en veuille aux Allemands; il est persuadé que c'est de leur faute (ils ont empêché sa mère d'avoir du feu). Il prétend que

sa mère a été somnambule jusqu'à 35 ans; elle se levait la nuit, allait à la cuisine, faisait même quelquefois le ménage et n'en conservait aucun souvenir. Lui-même se serait levé une fois et, après avoir tiré le tiroir de la commode, se serait mis à uriner, son fils l'a réveillé.

Il a toujours eu de sa personnalité une opinion exagérée; partout où il a passé il n'a demandé de conseils qu'à lui-même, tout ce qu'il a fait, pensé ou tenté était de lui et n'admettait pas la controverse; il est très heureux, sous ce rapport, de ressembler à son père. Il est fier de se sentir inébranlable dans ses décisions et ne comprend pas que les autres lui résistent.

Pendant son enfance, il fut recu avec bienveillance par le maire de son village et par différentes personnes qui estimaient en lui le fils d'un vieux soldat. Ces fréquentations et les livres qu'ils lui procurèrent n'ont fait qu'augmenter son orgueil et l'idée qu'il a de sa valeur intellectuelle. On voulait le préparer à Saint-Cyr ou à Alfort. « J'apprenais tout ce que je voulais, dit-il, ma mère n'a pas voulu que je sois soldat. » Il se maria à 22 ans, sur les instigations de sa mère, mais sa femme, dit-il avec dédain, n'était pas intelligente; à 20 ans, elle ne savait pas lire l'heure au cadran, elle tenait mal la boutique, oubliait les noms des clients qui ne payaient pas. Sa mère et sa femme voulaient le dominer, mais il ne s'est jamais laissé faire. Quelques scènes racontées par lui-même donnent une idée du ménage et de la rudesse de son caractère. Pour se distraire il lisait beaucoup; les femmes lui proposèrent de lire tout haut; dès la première séance elles ne purent s'empêcher de dormir; furieux, il se leva, lança un coup de pied dans le rouet qu'il brisa, jeta son Anquetil au feu et, à partir de ce jour, prit ses distractions ailleurs. Un soir qu'il rentrait vers 10 heures, sa mère lui demanda d'un air goguenard pourquoi il était rentré si tôt; il était déjà à demi déshabillé, il ne répond rien, remet son pantalon, ses bottes et s'en va. Il rentre à minuit, même remarque de sa mère, même sortie.... il passe la nuit chez le boulanger. A 7 heures du matin il revient et voyant qu'on le reçoit de la même façon il prend la voiture pour Orléans. Le soir on ne lui dit plus rien et il reste; il était disposé à partir de nouveau si on l'avait ennuyé. Malgré ses discussions perpétuelles où il voulait toujours avoir raison, il resta 12 ans en ménage; il a trois enfants qui se portent bien. En 1856, fatigué des résistances de sa famille, de la gêne qui en résulte pour son caractère entier et obsédé par des idées de fortune, il emprunte 12,000 fr. et part dans la Côte-d'Or à la recherche de mines de charbon. Il ne s'était jamais occupé de mine,

mais il avait entendu dire qu'il y en avait eu en 1794, qu'elle n'était pas assez faite, qu'actuellement, au contraire, on avait grande chance de trouver les bons filons qui devaient se continuer avec ceux du Creuzot. Aidé de deux à trois compagnons il voulut creuser des puits, fit sauter la mine, mais n'arriva à rien; il dut cesser, faute d'argent, et ne s'en occupa plus depuis. Ruiné, il ne voulut plus rentrer au pays et vint à Paris reprendre son métier de tonnelier. Les choses ne marchant pas comme il voulait, il se met à boire avec l'intention de se tuer, il s'aperçoit que le mal vient et non la mort, il cesse et depuis ne fait plus d'excès, mais il boit régulièrement; son tempérament vigoureux, seul, lui permit de résister à sa mauvaise hygiène.

Bon ouvrier, il resta bien avec son patron et éleva tranquillement ses fils. Il avait toujours un caractère difficile, emporté et n'admettait pas les observations; un jour que son patron l'ennuyait, il lui jette deux brocs à la tête. Avec ses fils il vécut en bonne harmonie tant qu'il fut le maître, mais quand ils voulurent se marier, le ton changea. Quand l'aîné se maria, la fiancée ne lui plaisant pas, il va à la mairie en blouse, en tablier de travail et en casquette, il signe et s'en va. Sa fille se marie en 1880; il va au pays, assiste au mariage à la mairie et quitte la compagnie : « cela lui faisait mal au cœur, mais il se connaît, il sait bien que si on avait dit un mot il aurait fait du bruit et désorganisé la fête. » Son second fils se marie en 1883, il ne le voit plus, «il est bien chez lui, il le laisse tranquille. » Depuis qu'il est ici, il ne veut pas écrire à ses enfants, on l'appellerait au parloir, dit-il, pour voir son fils, qu'il refuserait d'y aller. Depuis 1882, il ne travaille plus, il vit de travaux qu'il fait pour l'un ou pour l'autre et de quelques économies.

Il a imaginé de faire de l'eau-de-vie avec des cosses de pois, des raves, en y ajoutant de la levure de bière; il les faisait fermenter, distillait dans un alambic et obtenait un remède infaillible contre la colique; il en a fait 4 ou 5 bouteilles. Il prétend qu'ainsi il obtenait un bon alcool, « le mauvais alcool que l'on a aujourd'hui est fabriqué par les Allemands. » Sa découverte est sérieuse, mais il ne peut s'en servir parce qu'il n'a pas de fonds. Il connaît aussi un remède pour guérir le rhume: l'eau salée; il attache à sa découverte une grande importance.

La misère dans laquelle il vit depuis quelques années lui fait voir en noir la situation commerciale et ouvrière; sa haine de l'Allemand aidant, il en arrive à se dire qu'une guerre serait le seul remède possible à la situation actuelle et ne trouve rien de mieux, pour l'amener, que de tuer l'ambassadeur d'Allemagne. « Ils ont bien tué le nôtre en 1795.» Il y a plus d'un an qu'il rumine cette idée; il était, d'ailleurs, bien sûr de ne pas être jugé; «est-ce qu'on a jugé Kauffmann?»

Il raconte qu'en janvier 1887 il avait mis une boule en verre remplie de poudre (200 grammes) à côté de la porte de l'ambassade; « la mèche était allumée, mais on l'aura éteinte, ça n'a pas éclaté; c'était pour leur faire comprendre que quelqu'un pensait à eux.» L'année suivante, pendant 8 jours, il a rôdé autour de l'ambassade, mais, ne pouvant approcher de l'ambassadeur, il a tiré, avec un mauvais pistolet, sur un petit employé et s'est éloigné tranquillement. Aujourd'hui même, il n'est pas possible de discuter raisonnablement son acte; il est persuadé que son idée était bonne, comme toujours, et qu'il faisait une action utile, presque louable. Il expose volontiers ses théories politiques: il ferait mettre en prison tous ceux qui ont gouverné depuis 1870 et il confisquerait leur fortune au profit de l'Etat.

Cette observation montre l'absurdité des mobiles qui poussent ces malades à l'accomplissement de leur œuvre délirante. Si les apparences de la raison, la persistance de la lucidité peuvent un moment faire illusion, l'histoire entière de leur existence, le caractère obsédant de leurs convictions erronées, leurs réactions maladives dénotent clairement le désordre profond de leur intelligence et de leur sensibilité.

NEUVIÈME LEÇON

Diagnostic. — Persécutés-Persécuteurs.

SOMMAIRE. — Divers groupes de persécuteurs : les processifs, les menaçants, les hypochondriaques, les filiaux, les amoureux, etc. Observation XIX: — Dégénérée, persécutrice amoureuse. Interprétations délirantes. Illusions. Lettres nombreuses.

Observation XX. — Dégénérée, persécutrice amoureuse, menaçante. Absence du sens génital, poursuit sa maîtresse de ses lettres, de ses menaces. Deux internements.

Dégénérés avec délire systématisé devenus persécuteurs.

Observation XXI. — Idées de persécution. Erreur de personnalité à l'endroit de son enfant, qu'elle refuse de reconnaître. Hallucinations de l'ouie. Plaintes à toutes les autorités. La malade se fait arrêter volontairement pour forcer la justice à s'occuper d'elle.

D'après leurs tendances maladives, les persécuteurs raisonnants peuvent être distingués en différents groupes : les uns, persécuteurs processifs (Paranoia querulens des Allemands), dont l'employé de la ville nous a fourni un spécimen très complet, avec son ardente activité, sa vanité, ses plaintes portées devant toutes les juridictions. Le déménageur aux cartes postales se rapprocherait plutôt des persécuteurs actifs menaçants disposés à se faire justice par la violence et l'homicide. Près de ce groupe peuvent se placer : les hypochondriaques persécuteurs qui, croyant un jour avoir été mal soignés par un médecin, en veulent à tous les médecins qu'ils rencontrent dans le cours de leur traitement et les persécutent quelquefois très activement; les persécuteurs filiaux croyant avoir trouvé un père qu'ils persécutent de leur tendresse et de leurs revendications. Un autre groupe renfermerait les amoureux persécuteurs: Teulat, l'amoureux de la princesse

de B..., en était un magnifique exemple.

Je puis en examiner deux cas avec vous: La première de ces malades, J. Noémie, âgée de 31 ans, poursuit de ses obsessions un fiancé imaginaire, un brave boucher, un veuf qui n'a pas l'air de se douter de la passion qu'il a allumée dans le cœur de la jeune teinturière.

OBS. XIX. — Mlle J. Noémie, 31 ans, entre à l'asile le 8 septembre 1887.

Le père était homme de peine et buvait de temps en temps, il est mort en 1878 à l'âge de 50 ans, à la suite d'une gastrite chronique. La mère, débile, émotive, donne difficilement des renseignements. Les deux frères sont peu intelligents; l'un

d'eux a eu des convulsions à un an, il bégaye.

Quant à la malade, elle a toujours été chétive et d'une intelligence très médiocre; elle a très peu de mémoire. A deux ans, elle fut prise de convulsions; depuis elle n'a pas eu de maladie sérieuse. A l'école, elle a appris difficilement; elle était généralement triste, émotive, n'ayant pas de camarades, ne se promenant jamais. Elle n'osait pas causer aux hommes et disait qu'elle ne voulait pas se marier. Depuis 7 à 8 ans, elle remarquait qu'on la regardait dans la rue, surtout au moment de ses règles, parce qu'elle avait les yeux cernés ; elle était honteuse, elle avait peur qu'on dise qu'elle faisait la noce. En avril dernier elle entre en place à Asnières. Elle allait souvent chez le boucher voisin chercher de la viande ou de la monnaie. M. R..., le boucher, est veuf et demeure avec une concubine; il a trois enfants. Au commencement de juillet, la patronne de Mlle J... dit à sa tante qu'il serait temps de songer à la marier. A peu près à partir de ce moment, Mile J... pense à M. R..., que sa maîtresse venait de quitter : « Je n'ai trouvé que M. R... qui me plaise, » dit-elle. Dès ce jour elle n'ose plus aller chez lui, elle en parle continuellement; elle a rêvé qu'il entrait dans sa chambre. Au commencement d'août, elle se sent mal à l'aise; elle éprouvait des douleurs dans le côté, des picotements aux seins. Sa patronne lui demande si elle n'a pas dormi la fenêtre ouverte; elle se rappelle alors qu'un matin elle l'a trouvée ouverte. Elle prend un congé; chez elle ses malaises continuent; elle se rappelle différents faits qui ne l'avaient pas frappée et rapporte tout à M. R... « Je voyais des gens passer avec des bouquets devant la porte et ils me

regardaient. » Un jour M. R..., en passant, a dit : « Dépêchezvous, je n'ai plus le temps d'attendre. » Quelques jours plus tard : « C'est qu'elle l'a encore. » A la gare d'Asnières, elle a entendu dire : « A la noce. » Des gens disaient : « On voit bien qu'elle ne se voit pas. » Elle se souvient qu'un soir elle s'était couchée la fenêtre fermée, le lendemain matin elle l'avait trouvée ouverte. Rapprochant tous ces faits de la brusque arrivée de ses malaises, elle en conclut qu'elle est enceinte : elle se rappelle le jour, c'est M. R... qui a passé par la fenêtre (elle couchait au 6e étage) au moyen d'une échelle ; elle prétend avoir vu l'échelle. Il l'a endormie et il a abusé d'elle. Le lendemain elle a vu M. R... regarder en l'air en souriant « ca voulait dire qu'il était entré par la fenêtre. » Elle s'explique ainsi ce qu'elle sent dans le ventre, dans les côtés; elle croit que ses seins grossissent, que ses mamelons durcissent, etc. Le 16 août, elle essaya de reprendre sa place; elle vit ce jour-là M. R... qui lui dit : « Vous voilà revenue, vous y avez mis de la réflexion. » Le lendemain, toujours malade, elle rentre chez sa mère. Elle reste persuadée qu'elle est enceinte et forme le projet de se marier avec M. R... Cependant elle est plus triste, plus émotive qu'à l'ordinaire; la vue de soldats ou d'enterrements qui passaient l'effrayait. Elle s'attribuait souvent les articles des journaux qu'elle lisait : dans l'un d'eux on parlait de la « vierge mère », etc. Elle eut l'idée de se jeter à l'eau; elle écrivit 2 lettres à M. R... Depuis qu'elle est à l'asile, malgré ses règles, malgré l'affirmation du médecin qui lui assure qu'elle est vierge, elle reste persuadée qu'elle est enceinte. Sa passion pour M. R... persiste aussi intense; elle lui écrit, n'en parle jamais sans rougir. Aux infirmières, elle parle de son enfant dont elle sent les mouvements. Tous les jours elle écrit au médecin et demande à sortir pour retrouver son fiancé; ici, elle meurt de chagrin, ne veut plus manger; elle ne peut plus vivre sans lui.

Voici un passage d'une des nombreuses lettres qu'elle adresse à M. R...: « Je vous aime, vous n'ignorez pas la position intéressante où je me trouve et que ma vie en dépend; vous savez bien que vous êtes monté dans ma chambre et que vous m'avez eue sage. J'espère bien que vous voudrez réparer ce que vous avez fait en m'épousant. Comme je vous l'ai dit dans mes deux lettres, vous n'avez pas affaire à une ingrate, je vous serai toujours reconnaissante de ce que vous avez fait pour moi; je vous en conjure, au nom de notre enfant que je porte dans mon sein, ne m'abandonnez pas, ayez pitié de moi; si vous saviez combien je souffre. Si vous m'accordez ce que je vous demande, je remplirai ma nouvelle mission avec hon-

neur et dévouement; je ferai tout ce qui dépendra de moi pour vous rendre heureux ainsi que nos enfants. J'attends ce beau jour où nous serons fiancés, et je désire que ce soit le plus tôt possible, car il y a trop longtemps que nous souffrons tous deux. »

Dans une autre lettre, elle s'exprime ainsi : « M. le docteur, lorsque vous m'avez demandé si je ne retournerai pas Asnières, je vous ai répondu que non, parce que je craignais que vous ne me donniez pas ma liberté; mais j'ai menti, je vous jure que j'ai répondu contre ma façon de penser, parce que j'aimerai toujours M. R... et je désirerai retourner à Asnières pour qu'il me parle et pour nous marier. Je vous jure que c'est ma pensée et que c'est de cœur ce que je dis, car si je n'avais pas aimé M. R... je n'aurais pas eu l'intention de me faire mourir pour lui. »

La malade suivante est beaucoup plus active et pousse à un haut degré la manie de la poursuite. Elle a écrit en six mois plus de 500 lettres à Madame L..., qu'elle aime, et nuit et jour, elle est restée attachée à ses pas; franchissant la nuit la grille du jardin pour se rapprocher d'elle, sonnant le glas funèbre à la grande cloche pour lui exprimer sa souffrance, lui demandant d'une voix suppliante de la reprendre. L'objet de son affection est une dame de 50 ans chez qui elle a été domestique pendant six mois. Il ne s'agit pas, toutefois, d'une inversion du sens génital. Ce qui domine dans l'inversion du sens génital, c'est l'idée obsédante de l'homme pour . l'homme, de la femme pour la femme; le point de départ est d'origine essentiellement cérébrale; c'est en quelque sorte le cerveau d'un homme dans le corps d'une femme. L'appétit sexuel persiste mais il est dévié, il est interverti; souvent même il prend une intensité extrême grâce au terrain déséquilibré sur lequel il s'est manifesté.

Chez M^{II} M... il n'en est pas ainsi; dans son affection pour Madame L... il n'y a rien de charnel, le centre médullaire génito-spinal n'intervient pas. Elle a eu autrefois un amant, M. X..., mais elle l'aimait, dit-elle, comme un père, sans jamais éprouver auprès de lui de

sensations voluptueuses, d'orgasme vénérien, n'ayant aucun désir de l'acte sexuel, le subissant sans le moindre attrait, mais ne le réclamant jamais; il y a, en un mot, chez elle un silence complet du sens génital. Elle a aimé plus tard une jeune fille, mais c'était comme une sœur. Elle aime actuellement Madame L... comme une amie, dit-elle. Elle était heureuse de la voir, de l'écouter, de l'entendre parler; elle prenait plaisir à l'embrasser, mais n'a jamais éprouvé auprès d'elle de sensations voluptueuses.

OBS. XX. — Joséphine M... est âgée de 27 ans; sa mère s'était séparée de son mari, pendant la grossesse, et elle serait folle actuellement. La malade a toujours été fantasque, étrange. Au couvent jusqu'à 18 ans, elle s'en est évadée deux fois. Elle a été placée dans une maison de correction pour vol de bijoux à sa grand'mère. Puis elle est revenue à Paris; elle y fit la connaissance du comte de X..., avec lequel elle vécut durant 3 ans. Son absence complète d'attrait pour les plaisirs sexuels, sa frigidité surprenaient son amant. Celui-ci, à la suite de mauvaises spéculations, ayant dû se retirer dans sa famille, elle le suivit et chercha à obtenir un emploi chez la mère de M. de X..; celui-ci refusa et la renvoya à Paris, où plus tard elle le poursuivit de nouveau de ses obsessions.

Elle est entrée au service de M^{mc} L..., en 1886. Toujours elle a été active et dévouée, mais bizarre. M^{mo} L..., préoccupée par ses affaires et satisfaite de son service, lui passait beaucoup d'excentricités. Elle restait des jours entiers dans sa chambre, sans rien dire. D'autres fois, elle éclatait de rire sans raison ou devenait grossière. Elle était jalouse et faisait des scènes même à sa maîtresse. Il lui est arrivé de dire que Joséphine de Beauharnais lui ressemblait, qu'elle était sa marraine, que Bazaine lui avait appris à lire, etc. Mme L... l'a congédiée, en août 1887, après une scène de jalousie à propos d'une femme qui était venue lui demander un certificat. Ce jour-là, elle brisa une tasse, une assiette, et menaça sa maîtresse d'une grosse lampe à pétrole (elle croyait que cette femme était une nouvelle domestique). Il fallut 4 sergents de ville pour lui faire quitter la maison. A partir de ce moment commencent les persécutions. Mme L... avait pris une autre domestique; Joséphine venait l'attendre dans la rue et la frapper; Mme L. . s'est privée de domestique à cause d'elle pendant trois mois. Elle venait se poster devant la porte durant de longues heures, quelquefois une journée, exposée aux intempéries, à la pluie, les yeux dirigés vers la fenêtre de la pièce où se tenait M^{me} L... Quand celle-ci descendait, elle la suivait des yeux et la poursuivait dans les rues, les magasins, les églises: « Reprenez-moi, » disait-elle en gémissant. Elle escaladait la grille et venait sonner à la grosse cloche, pendant la nuit, comme un glas funèbre. Elle a été conduite au commissariat une vingtaine de fois; elle a couché au poste 4 fois. Tous les jours elle écrivait à sa maîtresse, tantôt pour menacer, tantôt pour implorer son pardon; elle a ainsi écrit plus de 500 lettres. Elle a proféré des menaces chez la concierge de la sœur de M^{me} L..., disant: « Il faut que l'une de nous deux disparaisse. » Elle enfermait ses lettres dans des enveloppes de deuil.

Au bout de trois mois, M^{me} L... quitte sa villa pour échapper à ses obsessions et s'installe rue Saint-Antoine. Elle finit par découvrir le logement et glisse une lettre sous la porte. Elle sonne et M^{me} L... venant ouvrir elle lui dit: « Ah! c'est bien, vous êtes là, je suis contente.» Ses extravagances, ses me-

naces la firent interner une première fois.

Après sa sortie de Ville-Evrard, elle recommence à persécuter M^{me} L...; elle lui écrit le jour même, et elle vient souvent chez le concierge. Elle dépose une plainte contre un commissaire de police pour arrestation arbitraire, fait comparaître sa maîtresse deux fois devant le juge de paix, lui demandant des dommages-intérêts. Elle prétendit que le médecin de Ville-Evrard, de connivence avec M^{me} L..., avait reçu une forte somme d'argent. Ses persécutions ne cessant pas, elle ne tarda pas à se faire interner de nouveau. Actuellement elle parle de se venger, le revolver à la main.

Voici comment la malade raconte son histoire: « Quand M^{me} L... est venue me chercher, j'étais sans place. Elle me prit de suite, sans me demander ni explications, ni certificat. Le lendemain je me rendis chez elle; en arrivant, elle me fit un gracieux sourire et me montra ses appartements. Deux jours après mon arrivée, elle me fit ses confidences, m'apprit qu'elle avait été malheureuse avec son premier mari, avec lequel elle avait divorcé. Remariée avec M. L..., en 1883, elle est en procès de séparation depuis 2 ans; on racontait que M. L... l'avait délaissée pour un de ses amis. Elle me prévient de ne pas avoir peur chez elle, quand M. L... viendra faire des esclandres, ce qui arrivait tous les jours. Peu de jours après, nous étions comme deux amies, elle me lisait toutes les lettres qu'elle recevait de M. L..., me demandait conseil sur ce qu'elle avait à faire, causant avec moi toute la journée, au

poirt de m'empêcher de faire mon ouvrage. Ma principale occupation, disait-elle, était de la distraire. Un soir qu'elle était chagrinée, dans un moment d'effusion, elle m'embrassa sur la joue. A partir de ce moment, toutes les journées se ressemblaient; elle me faisait part de toutes ses affaires, m'embrassait le matin quand je descendais; j'avoue que j'en ai pris l'habitude et que souvent je recherchais ses caresses. Nous nous embrassions réciproquement à toute heure du jour. Je trouvais cela tout naturel et n'avais pas d'autrepensée que celle d'une sympathie qui s'était montrée dès le premier jour. « J'étais aussi bien qu'au paradis avec elle. Tout en elle « me plaisait, sa démarche, son maintien, son langage, son

« esprit.»

« J'avoue qu'elle était très bonne pour moi, trop familière peut-être et j'ai abusé bien des fois de sa bonté, j'ai même été plusieurs fois grossière à son égard. A partir du jour où elle me mit à la porte, je lui écrivis au moins une lettre par jour. J'en envoyais par la poste, mais le plus souvent je les portais moi-même. Je restais pendant des heures entières devant la porte de la villa. Je trouve que c'est ridicule, mais connaissant Mme L..., je pensais toujours que je l'attendrirais. Je sonnais au timbre qui était le plus gros du quartier. Les voisins et les bonnes venaient souvent crier contre moi, mais je n'écoutais rien. Très heureuse avec Madame, j'aurais donné ma vie pour elle; j'étais malheureuse sans elle. Plusieurs fois elle me fit arrêter et conduire au poste. Mes deux arrestations ont été arbitraires; dans la rue, sans que je ne dise rien, les sergents de ville sont venus m'arrêter. Elle me voit dans la rue et croit que je la suis. »

A diverses reprises, elle affirme n'avoir éprouvé et n'éprouver pour Mme L... que des sentiments de vive amitié, n'avoir jamais ressenti auprès d'elle ni auprès d'autres femmes de désirs contre nature. Dans l'asile, elle s'est montrée toujours très réservée vis-à-vis des autres malades; on n'a remarqué aucune disposition à l'onanisme et elle présente, du reste, une anesthésie très accusée du clitoris, malgré un développement considérable de l'organe qui est proéminent avec des corps caverneux très allongés et des brides masculines très sail-

lantes.

Parmi les dégénérés atteints d'anomalies sexuelles, le groupe des cérébraux antérieurs ou psychiques ne connaît plus les instincts inférieurs, il se montre même indifférent à l'instinct de la génération; la moelle, le

cerveau postérieur, sont silencieux; le sujet reste cantonné en pleine région frontale, dans le domaine de l'idéation. C'est l'amour sans désirs vénériens, en dehors de toute préoccupation charnelle. Ce sont des platoniques, des extatiques, des érotomanes, en donnant à ce mot la signification précise que lui avait assignée Esquirol. Nous avons eu l'occasion d'observer plusieurs exemples de cet amour psychique, sans désirs vénériens; j'en ai cité trois cas, et notamment celui de M. X..., tailleur, l'amoureux psychique de Mlle Van Zandt. Je rappellerai aussi cet élève des Beaux-Arts qui passait de longues heures, la nuit, à sa fenêtre, et qui avait, disait-il, besoin d'un idéal; et son idéal c'est Myrtho qui s'est retirée dans une étoile. Il contemple tous les soirs cette étoile, vient la voir avant de se coucher, lui rend hommage, brûle pour elle des essences et de l'encens, il lui adresse des vers.

Il est une autre classe de persécutés-persécuteurs composée de dégénérés atteints de délfres systématisés ambitieux ou de persécution. Les uns poursuivent avec une ténacité, un acharnement caractéristiques ceux que leurs interprétations délirantes, leurs hallucinations, leur ont désignés comme des ennemis ; nous allons en donner un exemple tout à l'heure. Les autres, les ambitieux, ne veulent voir dans leurs parents que des infâmes qui les ont arrachés à leur véritable famille, qui veulent les dépouiller, et leur haine implacable les arme contre eux. Dans la prochaine leçon, nous verrons une malade de ce groupe.

L'observation suivante est celle d'une femme qui s'est conduite en véritable persécutrice, sous l'influence d'une erreur de personnalité à l'endroit de sa fille. D'un caractère toujours soupçonneux, violent, elle a rudoyé son mari, ses enfants. A la suite d'interprétations délirantes, incessantes et remontant déjà assez loin, elle a échafaudé tout un roman délirant; elle croit que sa fille a

été coupée en morceaux par son gendre, et refuse de la reconnaître quand elle vient la voir. Elle se met alors en campagne pour faire arrêter les assassins de sa fille; avec une opinâtreté infatigable, elle s'adresse à toutes les autorités et finit par se faire arrêter volontairement, pour attirer sur le crime imaginaire, l'attention de la justice.

OBS. XXI. - Célina H..., veuve G..., âgée de 49 ans, entre

au Bureau d'admission le 1er octobre 1888.

Le père était irritable, emporté, la mère serait morte tuberculeuse; le frère, déséquilibré, braque, dépensier, a fait de nombreux excès alcooliques. Un autre frère, très violent, aurait accaparé tout l'héritage des parents. Une cousine germaine est imbécile.

La malade, qui présente de l'asymétrie faciale, a toujours eu un caractère violent, exalté, l'humeur inégale ; ses amitiés étaient peu solides; très soupçonneuse, elle engageait sa fille à suivre son mari, accusant celui-ci de tromper sa femme. Les scènes de ménage étaient fréquentes; elle rouait de coups son mari sous prétexte qu'il était coureur, le mordait, le jetait dans les escaliers; un jour, elle l'a blessé à la tête. Le malheureux en était réduit à crier à l'assassin. Elle n'a pas cessé de le brutaliser pendant sa maladie et même quelques jours avant sa mort. Elle n'était guère moins dure pour sa fille, qu'elle frappait avec violence; elle avoue, d'ailleurs, être colère, c'est, dit-elle, son défaut. Elle se marie à 27 ans, puis des pertes d'argent surviennent; elle suppose que son mari donnait de l'argent à quelqu'un. « Il était toute la journée dehors. » On lui faisait signer « des quantités de choses, et comme elle ne sait pas lire on a dû la frustrer. »

En 1876, survient une phase mélancolique avec quelques idées de suicide, à la suite de discussions avec son mari qui ne voulait pas faire apprendre à sa fille l'étatde couturière. Nouvelles idées de suicide en 1879, avec craintes d'empoisonnement: elle soupçonnait son mari de vouloir se débarrasser d'elle, d'avoir un enfant illégitime. En 1880, des modistes s'installent avec leur père dans la maison voisine. Elle ne tarde pas à remarquer bien des choses suspectes. Le jour tout était calme; puis, le soir, le bruit commençait; des jeunes gens entraient dans la maison, on poussait des cris pendant la nuit; on se livrait à des orgies; « c'étaient sûrement des femmes de mauvaise vie avec un soi-disant père; » elle entendait des horreurs, des phrases qui ne laissaient aucun doute: « Ça ne

te plaît pas, c'est cependant bien gentil. » On jetait des saletés et des ordures dans le jardin, on lâchait des chiens quand sa fille rentrait chez elle, les voisines montaient sur la terrasse pour regarder dans son jardin; en 1883 elles l'injuriaient. La même année elle est prise de douleurs de ventre, d'une soif ardente: on avait voulu l'empoisonner; le médecin a d'ailleurs dit: « Cela ressemble à un empoisonnement. » Elle passe deux années tranquille; sa fille se marie en 1885. Déjà quelque temps avant son mariage, des doutes singuliers commencent à se montrer: elle disait à sa fille: « Tu n'es pas ma fille; » elle croyait qu'on avait substitué à son enfant une fille illégitime de son mari; ses cousins avaient tué sa fille, l'avaient jetée à l'eau. Elle la revit en décembre 1885, où elle l'accompagne chez un médecin qui l'a auscultée. Très émue, dit-elle, en voyant la maigreur de sa fille, elle a été prise d'une perte de sang et est obligée de se coucher ; elle était au lit quand sa fille et son gendre viennent lui présenter leurs vœux de bonne année ; elle fait une scène violente à sa fille lui disant qu'elle venait bien tard et que, sans doute, elle avait dû aller voir sa mère avant de venir chez elle; en même temps elle ne lui parle plus comme à une enfant, cesse de la tutoyer, prétend que ses yeux sont changés, que tout est changé, « les mains de sa fille étaient plus grandes, son front n'était pas pointu. » Elle refuse de l'embrasser et la traite de gredine. « Si vous êtes ma fille, vous resterez avec moi, dit-elle, » et elle l'emmène chez différentes personnes pour leur demander si elles reconnaissent bien Mlle G... Elle se laisse enfin convaincre, s'écrie : « C'est bien toi, » puis peu après : « Non, dit-elle, ce n'est pas ma fille » et elle veut voir un signe que celle-ci porte à la hanche; elle aperçoit le signe, mais, assure-t-elle, le signe était faux et avait été fait avec le nitrate d'argent. Quelques jours après son gendre vient pour lui recommander de se calmer, elle le soufflette, veut l'étrangler. Alors l'idée qu'on a substitué une autre personne à sa fille s'installe d'une façon définitive, et désormais tout entière, à sa conviction délirante, elle n'a plus qu'une pensée, retrouver son enfant, et pour cela ne recule devant rien, quitte son mari qui ne veut pas l'aider dans ses démarches, s'adresse au Préfet de police, au Parquet de Versailles, au chef de la Sûreté, à des avoués, aux commissaires de police; elle charge des hommes d'affaires de continuer les recherches et dépense ainsi plusieurs centaines de francs. Elle affirme que son gendre a fait disparaître sa fille; à cette époque on trouve à Montrouge une femme coupée en morceaux: elle s'empare de ce fait; c'est son gendre qui est l'auteur du crime de Montrouge et il vit maritalement avec une maîtresse. Elle entre alors dans une phase

où les interprétations délirantes, les illusions vont jouer le rôle principal, les hallucinations de l'ouie n'étant qu'au second plan.

Dès qu'elle a commencé ses recherches (1886), on l'a fait suivre dans la rue, c'est la famille du gendre qui a trempé dans le complot. Ses parents de Saint-Denis, chez lesquels elle vivait depuis qu'elle avait quitté son mari, sont tous gens faux, méchants, affiliés à diverses sociétés et ne l'ont recueillie que par intérêt : ils ont su l'attirer et plus tard ont touché la succession de son mari. Personne ne lui disait cependant de sottises. Elle y resta un mois puis loua un appartement et son mari vint habiter avec elle. Dans la rue on la tournait, dit-elle, en ridicule, on crachait presque sur elle; parfois elle ne reconnaissait plus son gendre. On faisait courir des bruits honteux sur son compte : « Elle est pour femmes. » Dans la maison on payait une femme qui prenait son nom et faisait des orgies. Le concierge pour la compromettre faisait monter chaque soir dans une chambre vide, à côté de son appartement, un individu qui restait trois quarts d'heure, puis s'en allait. Quand elle sortait on entrait chez elle, on changeait ses papiers. Son signalement est donné dans les journaux; les réclames de Géraudel sont remplies d'allusions. Dans le tramway on disait : « Elle va voir ses amoureux à Montsouris, la fille H..., » dans la rue on lui disait des injures : « Salope, on te fera enfermer. . Ce sont des voyous payés sans doute par ses parents de Saint-Denis. En passant devant le concierge elle a entendu dire : « Tu ne t'en relèveras pas cette fois-ci »; la nuit elle entendait la voix de sa fille pleurant dans la maison voisine: « Ils disaient qu'ils l'avaient pendue par les pieds. » Pas d'hallucinations du goût, de l'odorat, pas de troubles de la sensibilité générale.

A chaque visite de sa fille, la malade s'excitait. Un jour elle jette une carafe à la figure de son frère qui veut lui prouver son erreur; une autre fois, elle se jette sur lui un couteau à la main. Elle menace son gendre et sa fille de leur jeter du vitriol au visage. Ceux-ci cessent alors toute visite. Cependant, par moments, elle semblait revenir de son erreur; elle harcelait alors des amis pour aller reconnaître sa fille.

En février 1887, son mari tombe malade, sa fille et son gendre viennent le voir; elle ne reconnaît pas son enfant bien que celle-ci l'appelât maman, « elle paraissait un peu plus grande que sa vraie fille; la figure n'était pas la même. » Depuis la mort de son mari, elle ne l'a plus revue et cette séparation forcée ne fit que confirmer ses convictions. Elle redouble ses démarches, cherche à pénétrer dans le logement de sa fille. Un jour elle escalade un treillage parce que celle-ci

refusait de lui ouvrir : « Vous vous enfermez, gredine, criaitelle. » Elle lui écrit et ne reçoit qu'une lettre impolie qui, bien que signée du nom de sa fille, n'émanait sûrement pas d'elle. (Ce n'était pas son écriture.) Elle se présente alors chez son gendre avec deux témoins pour savoir ce que devenait son enfant : sa fille ayant répondu qu'elle refusait de la recevoir (réponse inadmissible, dont son enfant est incapable), elle se retire plus convaincue que jamais que son gendre, après avoir fait disparaître safille, vit avec une maîtresse, qui sans doute est une fille de son mari, car « comment supposer à une étrangère assez d'audace pour avoir pris la place de sa fille? » Dans ces derniers temps elle devient intempérante, boit du cognac; enfin, lasse de tous les échecs qu'elle a subis, décidée à attirer l'attention de la justice, elle se fait arrêter sur un banc, disant aux sergents de ville : « Je veux me faire arrêter, quand même il faudrait me faire passer pour voleuse ou pour complice d'un crime. »

A l'asile, la malade est très tranquille; l'on ne constate aucun trouble sensoriel. Mise en présence de son gendre, elle s'avance et, d'un ton impérieux : « Et ma fille? s'écrie-t-elle. Depuis deux ans je vous vois toujours seul, vous l'avez donc séquestrée, misérable! Je désire voir ma fille ou sinon... » Une entrevue eut lieu entre la malade et sa fille : elle la regarde d'abord avec attention, se rapproche pour l'examiner avec plus de soin, la conduit en pleine lumière, réfléchit, puis l'entoure de ses bras, l'embrasse avec effusion à plusieurs reprises, en s'écriant : « Ma fille, pourquoi êtes-vous restée si longtemps sans venir me voir? » Bien que persuadée qu'elle se trouve en présence de son enfant, elle n'en est pas moins convaincue que la personne qu'elle a vue l'année dernière, avec son gendre, n'était pas sa fille. Son gendre, T..., a un appartement rue Condorcet, un autre à Chatou; qui lui dit qu'il n'y a pas deux dames T ..., l'une rue Condorcet, l'autre à Chatou. Quelques jours après elle reprend une attitude réticente; elle semble avoir de nouveau des doutes sur l'existence de son enfant, et bientôt après elle retourne à son erreur première et prétend avoir fait semblant de reconnaître sa fille pour obtenir sa sortie.

Par la nature de ces réactions, cette malade dégénérée peut être rangée dans le groupe des persécutéespersécutrices; toutefois, l'allure et les véritables caractères de persécutrice sont, chez elle, moins persistants que chez les malades précédents. Faisons remarquer que la longue durée du trouble intellectuel et l'existence par intervalles d'hallucinations de l'ouïe auraient pu, à un examen superficiel, faire croire à un délire chronique.

DIXIÈME LEÇON

Diagnostic (Suite). Délire systématisé chez les dégénérés;

SOMMAIRE. — Délire de persécution systématisé avec hallucinations. Délire ambitieux avec troubles sensoriels. Absence d'évolution progressive. Délires polymorphes.

Observation XXII. - Délire systématisé ambitieux chez un

dégénéré. Guérison.

Observation XXIII. — Idées de persécution. Hallucinations. Troubles de la sensibilité générale, préoccupations hypochondriaques. Evolution rapide.

Observation XXIV. — Débile en voie d'affaiblissement mental. Délire ambitieux systématique depuis 36 ans, idées acces-

soires de persécution.

Observation XXV. - Débilité mentale. Délire ambitieux

systématisé développé d'emblée.

Observation XXVI.— Délire de persécution à marche rapide avec quelques idées ambitieuses chez un dégénéré. Guérison.

Les dégénérés héréditaires ne présentent pas seulement des idées de persécution sans troubles sensoriels, ils peuvent aussi être affectés de délire de persécution avec hallucinations et troubles de la sensibilité générale, ou bien encore de délire ambitieux accompagné également de troubles sensoriels, et revêtir ainsi les apparences d'un délirant chronique à la seconde ou à la troisième période. Si, en général, on ne trouve pas chez les dégénérés héréditaires cette conviction inébranlable qui est l'apanage du délirant chronique et que vous avez pu apprécier toutes les fois que, dans mes questions adressées aux malades, j'élevais des doutes sur la réalité des persécutions dont ils se plaignaient, si l'héréditaire dégénéré est habituellement moins convaincu et moins

tenace dans ses convictions délirantes, dans certains cas, cependant, le délire est nettement systématisé, le malade y croit profondément, il prend même une attitude qui ne le cède en rien soit à l'aspect préoccupé et irrité du délirant chronique persécuté, soit à sa tenue dédaigneuse et arrogante lorsqu'il est devenu mégalomane.

Quand il s'agit de ces derniers malades, les mégalomanes, on apprend que le dégénéré héréditaire n'a pas passé par une longue période d'épreuves; pour acquérir sa puissance, il n'a pas eu à traverser de longues étapes d'interprétations délirantes et de persécution: les idées de grandeur se sont montrées dès le début, tantôt brusquement et par bouffées, d'autres fois lentement, mais en conservant toujours le même caractère; elles n'ont pas eu à subir d'évolution ni de transformation. D'autres délires peuvent survenir; quelle que soit la forme, hypochondriaque, mystique, des persécutions, le délire ambitieux ne change pas, ou bien il cède la place pour reparaître ensuite ou même disparaître entièrement, sans jamais suivre la marche méthodique de la mégalomanie du délire chronique.

En somme, dans toutes les éventualités, en examinant tous les faits, la marche du délire ambitieux chez les dégénérés ne ressemble jamais à celle du délire chronique. L'erreur, conséquemment, ne pourrait être com-

mise qu'en l'absence de renseignements.

Nous avons eu longtemps dans le service un ancien élève de l'Ecole Polytechnique, mégalomane systématisé, halluciné, qui avait les dehors d'un délirant chronique. Il se disait fils du prince Alerkin et de Lady Sibbourgham, duchesse de Devonshire. Il recevait avec froideur et une certaine morgue sa mère et sa sœur, qui n'étaient, disait-il, l'une, que sa mère adoptive, et l'autre que la fille de celle-ci. Dès le début de la maladie il s'était montré ambitieux, et il a conservé deux ans ce délire des grandeurs avec transformation de la personnalité; la mégalomanie a cessé brusquement, comme

elle était venue, et le malade, toujours déséquilibré, mais non délirant, a pu rentrer dans sa famille.

OBS. XXII. — G... Gaston, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, né en 1861, entre au Bureau d'admission en août 1884.

Son oncle paternel est mort à Ville-Evrard encore jeune; le père est mort tuberculeux. Deux tantes maternelles sont mal équilibrées; la mère a un caractère très extravagant; un frère, débile, est microcéphale; une sœur, morte tuberculeuse, a présenté pendant quelque temps des périodes d'exaltation et de dépression; une autre sœur, tuberculeuse, s'est suicidée à 18 ans pour ne pas survivre à la précédente; une troisième sœur est morte de convulsions à un an. Quant à lui, d'humeur farouche, avec le goût de la dépense, il s'est longtemps adonné à la masturbation. Il était habituellement sombre, triste, irritable. Sous-lieutenant d'artillerie depuis 8 mois à peine, il donne sa démission, déclarant qu'il n'avançait pas assez vite en grade. Puis ses prétentions s'exagèrent encore : il porte dans sa poche un morceau de papier sur lequel était écrit : le roi G... Il ne tarde pas à se faire remarquer dans la rue par des actes extravagants, de l'agitation, et on l'arrête se proclamant Empereur. Il est envoyé à Charenton où il se renferme dans un mutisme presque complet ; il est transféré au bout de quelques jours à Sainte-Anne. Il prétend que sa mère n'est en réalité que sa mère adoptive, et que sa véritable mère est morte en 1878. Elle s'appelait Lady Sibbourgham, duchesse de Devonshire, épouse du prince Alerkin. La certitude absolue de son origine noble lui est venue dans les premiers mois de l'année 1883. Il ajoute qu'il est propriétaire de la maison qu'il habite à Paris; c'est le prince Gerstakinn, duc d'Elzma, qui est son intendant; il perçoit les loyers et correspond avec lui par des « Moujicks. » Il a entendu qu'on lui disait des injures, ajoute-t-il. En octobre 1885, un an après son entrée, il prétend toujours n'être pas le fils de Mme G... Elle n'est pas sa mère et sa fille n'est pas sa sœur, dit-il, puisqu'elle ne sait pas l'anglais. Au commencement de 1886, il reste à l'infirmerie et garde souvent le lit pour une bronchite tuberculeuse; à ce moment, tout délire a cessé; quand on lui parle de ses idées ambitieuses, il répond que c'était de l'imagination, qu'il avait l'esprit dérangé; il sourit en entendant rappeler ses titres imaginaires, sa naissance princière, son immense fortune. « Il faut avouer, dit-il, que c'était assez amusant et distractif. » Il sort en décembre 1886. ne conservant plus d'idées délirantes.

Le malade suivant est un débile ayant présenté pendant l'enfance des préoccupations hypochondriaques bizarres; toujours il a cru à une atrophie imaginaire de ses organes génitaux. Très émotif, très scrupuleux, en proie depuis quelque temps à des idées obsédantes de jalousie, il en est arrivé récemment à un délire de persécution avec hallucination de l'ouïe, troubles de la sensibilité générale; « on l'hypnotise, il a dans l'œsophage des voix transmises par fil téléphonique, on lui donne des idées, on le fait parler. » Il présente, en somme, le tableau complet du délire chronique à la 2º période, mais son délire a évolué rapidement, et, au moment de son transfert, il était très atténué.

OBS. XXIII. — L... Auguste est âgé de 31 ans. Son père est mort hémiplégique 2 jours après une attaque, à l'âge de 67 ans. Un frère du père s'adonne à la boisson. - Des 4 enfants du malade, l'aînée, âgée de 12 ans, apprend difficilement. - A l'âge de 7 ans, il fut l'objet d'outrage à la pudeur de la part d'un peintre, qui se faisait masturber par lui et ses camarades. Depuis, jusqu'à son mariage, il est resté onaniste. Il a toujours été sobre. Hypochondriaque dès l'enfance, il se plaignait d'éprouver dans la région de la nuque des douleurs qu'il ne calmait, dit-il, qu'en renversant la tête en arrière et qui seraient dues, d'après lui, à la décomposition de son cervelet. Il lit les livres de médecine, et, vers l'âge de 14 à 15 ans, il se figure avoir des imperfections des organes génitaux, il croit ceux-ci bien moins développés que chez les autres hommes (il deviendra père de 4 enfants sans que cette idée se modifie, elle persiste même encore). D'une grande émotivité, il est poursuivi par des scrupules ; il avoue à sa femme qu'il a eu des relations avec sa belle-sœur 6 mois après le mariage (ce secret lui pesait trop, dit-il). Il est également tourmenté par des doutes : il voudrait pouvoir croire à Dieu, et bien qu'il communie et qu'il accomplisse tous ses devoirs religieux, il se demande s'il a bien la foi. Il croit que c'est à cause de ses rapports avec sa belle-sœur et de son manque de foi qu'il est malade.

Il travaille en compagnie de sa femme à confectionner des chaussons de lisière. Son logis étant devenu trop petit (il venait d'avoir son quatrième enfant), il dut chercher à se loger ailleurs. Il est alors poursuivi par son ancien propriétaire pour paiement de quelques petites réparations, ce qui le tourmente beaucoup. A peine installé dans son nouveau logement, un locataire, sculpteur sans ouvrage, Victor, chargé par le propriétaire de quelques travaux, cherche à entrer en relations d'amitié avec lui. Victor lui demande de lui apprendre la fabrication des chaussons de lisière; il refuse de peur que celui-ci ne lui fasse plus tard concurrence et aussi parce qu'il voit là un prêtexte pour s'approcher de sa femme. Dès lors tout ce que fera Victor ravivera sa jalousie; s'il va faire des réparations dans la chambre inoccupée au-dessus de chez lui, c'est pour l'espionner, c'est pour conter fleurette à sa femme. Il se figure que Victor a la verge plus grosse que lui, qu'il doit mieux plaire aux femmes. « Victor n'a pas l'air franc, dit-il, il vient chez lui en tapinois; veut se faire prêter un panier; on n'emprunte pas un panier à un homme qui a 4 enfants, lui qui n'a

pas d'enfants aurait bien pu en acheter un. »

Enfin si Victor est aimable avec lui et le premier à lui dire le bonjour, c'est pour cacher son jeu. Jaloux de son rival imaginaire, craignant que sa femme n'aille à lui s'il la délaisse, il pratique le coît avec exagération. D'abord celle-ci s'y prête, puis fait quelques difficultés, « c'est parce qu'il a la verge trop petite, pense-t-il. Victor est son amant. » Dès lors l'idée de Victor ne le quitte plus. Il l'accuse de l'avoir regardé par le trou des cabinets; il l'a vu et a cru aussi l'entendre. A son plafond se trouvent de petites crevasses, dans sa chambre sont des trous pour les rideaux du lit (ces trous existaient avant son entrée dans la maison); il accuse Victor de les avoir percés pour l'écouter, pour voir ce qu'il fait; il l'entend lui dire des injures par ces trous : « C'est par là qu'il donne des rendezvous à sa femme tandis que lui va vendre des chaussons de lisière. » Il s'imagine aussi qu'un de ses beaux-frères veut le tuer pour venger l'honneur de celui dont il avait séduit la femme. Enfin, il accuse Victor d'avoir entendu sa conversation au lit avec sa femme, lorsqu'il réclamait l'acte conjugal, de savoir qu'il est mal conformé, de passer son temps à l'appeler « cocu ». En octobre dernier, le logement voisin ayant été loué à une dame, il se figure que c'est Victor et la concierge qui ont loué « afin de donner le change à la police en cas de visite domiciliaire et de le faire passer pour fou, bon à interner, s'il venait dire qu'on le regardait et l'écoutait par les trous et fissures du plafond. » L'avant-veille de son arrivée au Dépôt, comme il appelait son enfant : « mon petit Gaston », il crut reconnaître la voix de Mme Victor qui disait: « Tiens, il préfère celui-là », et, comme son petit garçon a un bouton à la fesse, il s'imagine qu'on veut insinuer par là qu'en l'absence de sa femme il a des rapports sexuels avec ses enfants; alors

il ouvre sa porte et dans un accès de fureur il insulte M™ Victor. La nuit suivante il se figure que sa fille aînée, âgée de 12 ans, qu'on lui doit prochainement ramener, est enceinte (vengeance du beau-frère). Il s'entend appeler « criminel, assassin. » Enfin, la nuit qui précède sa venue au Dépôt est troublée par divers troubles hallucinatoires. Il s'imagine être devenu un sujet d'expériences pour une société de médecins qui lui font parler sa pensée par une voix imperceptible, laquelle lui vient de l'œsophage ou de l'estomac par une espèce de cornet ou de fil téléphonique. Alors il se lève et crie. Puis il lui semble entendre enfoncer des pieux et se figure que c'est la guillotine que l'on dresse, qu'on va l'y conduire à la place de Pranzini qui n'aurait pas été exécuté d'après lui. Il existe également des illusions de la vue.

A son arrivée à Sainte-Anne, encore sous l'impression des hallucinations de la nuit, il se demande anxieusement si ca tourne au tragique. Il croit voir la tête de sa belle-mère. Il lui semble qu'on lui insuffle une poudre qui lui donne un goût amer dans la bouche. Enfin son beau-frère lui ayant amené sa fille il croit l'entendre lui dire : « Je vais te faire cocu, je vais te tuer à coup de couteau, etc. », et une autre voix répondait « frappez »; alors il saute à bas du lit, est pris de peur, se recouche, puis il lui semble que les médecins recommencent à le magnétiser et lui font dire des choses qu'il n'aurait pas voulu révéler. Ils l'hynoptisent. Bien qu'il cherche à le cacher, l'idée de Victor le préoccupe encore; mais moins tenace, elle ne s'impose plus aussi énergiquement à lui, et si on l'y poussait, il discuterait la réalité de ses accusations. Ce qui le fâche le plus, c'est la parole de Mme Victor, l'accusant d'avoir eu des relations avec ses enfants. (Au bout de deux mois, le malade a pu quitter l'asile et reprendre son travail. Après un an de bonne santé, il est rentré en proie à un accès mélancolique avec delire hypochondriaque).

Nous allons examiner maintenant deux débiles chez lesquels nous voyons s'installer d'emblée des idées ambitieuses.

OBS. XXIV.—Le malade L..., âgé de 77 ans, entre à l'asile le 29 octobre 1888, pour la seconde fois; la première entrée remontait à mars 1882. Son père est mort à 82 ans; il faisait quelquefois des excès de boissons.

Le malade est très affaibli intellectuellement, il comprend mal ce qu'on lui demande, y répond souvent de travers, sa mémoire a beaucoup diminué; il ne peut donner l'adresse de ses enfants. Il se souvient être venu trois fois à Paris, mais ne sait plus à quelle date. Chaque fois il est venu pour demander de l'argent à l'Empereur, à cause de l'épreuve qu'il a faite sur lui quand il est entré en place. Cela remonte, à son dire, à 36 ou 37 ans. « L'Empereur lui a pris son idée, il a tiré de lui une voix qui se répand partout dans le cœur du monde. Quand il pense quelque chose, on le sait partout, souvent on y répond et même de très loin. Ce sont les Malava de Tournon qui sont devenus Empereur. Plusieurs fois l'Empereur lui a envoyé de l'argent, dix-huit cent millions, dit-il, et il lui a fait cadeau de deux domaines près d'Annonay; des gens d'Annonay le lui ont dit. « Cet argent a été pris par des individus qui se sont entendus avec le facteur pour garder les lettres. A plusieurs reprises il a écrit à l'Empereur; ses lettres ont toujours été soustraites, il n'a jamais reçu de réponse. » Trois fois il est venu à Paris pour voir l'Empereur : la première fois (il ne sait plus la date) on l'a mené chez le Président, mais il est restédans l'escalier, il n'a pas osé monter. La seconde fois, en 1882, on l'a arrêté à l'Elysée et conduit à Sainte-Anne.

Dernièrement, enfin, il est venu d'Annonay à pied (tous les malades de son quartier sont venus avec lui, à ce qu'il dit) et on l'a arrêté dans les mêmes circonstances. Dans le quartier, l'autre jour, il disait que quelqu'un s'était servi de son nom pour toucher les dix-huit cent millions, il avait l'air de croire que ce quelqu'un était là, mais ne pouvait le désigner. Actuellement il demande à sortir; il ira trouver l'Empereur et lui dira qu'il n'a pas reçu l'argent que celui-ci lui destinait et qu'il connaît les voleurs. Il lui réclamera aussi les domaines dont on lui a fait don; « ceux qui y sont les laissent aller au pillage; s'il les lui donne, il ira y demeurer avec ses enfants. »

OBS. XXV. — Dupont J..., jardinier, 40 ans, entre à l'asile le 21 octobre 1887; son père, hûcheron, faisait fréquemment des excès de boissons, qu'il supportait d'ailleurs assez mal : « Nous sommes tous ainsi dans la famille. » Le père meurt à 61 ans. Mère hystéro-épileptique morte à 63 ans. Une sœur et

trois frères: rien à signaler.

Instruction rudimentaire: sait à peine écrire son nom, ne sait pas la multiplication bien qu'il soit allé à l'école jusqu'à l'âge de 7 ans et, plus tard, qu'il ait suivi durant 2 ans les cours de l'école du soir. Sobre, ne prend pas la goutte le matin. Aurait eu la fièvre typhoïde en 1870. Il y a 8 ans, à la suite d'un vol, il aurait cru avoir des ennemis et s'est excité pendant quelques jours. Il est jardinier depuis sa jeunesse. Il y a 20 ans,

MAGNAN.

il connut, dit-il, au Vésinet, le médecin de Napoléon Ier. Il y a environ 12 à 15 ans, il crut tout à coup qu'il était devenu lui-même Napoléon Ier; mais comme il n'était alors que jardinier et garde dans un château, il n'accepta pas cette idée, « ne se trouvant pas dans une situation sociale assez élevée pour avoir droit à un tel titre. » Il se croit obligé depuis longtemps d'entrer dans les églises quand il voyage, et chaque fois il dépose dans le tronc 5 à 6 sous; c'est ainsi, affirme-t-il, qu'il aurait obtenu d'être Empereur. « Je me trouve autant obligé d'aller à l'église que forcé à manger. » Un jour il entendit dans une église, il y a 8 ans, la voix de Dieu qui lui disait : « Tu seras Empereur, Pape et Roi d'Angleterre. » Et quelques jours après, comme il était chez lui, il se sentit baptisé (il ne sait par qui) Innocent IV. (Innocent est un de ses prénoms.) Il croit que c'était Notre-Seigneur descendu du ciel exprès revenant de Jérusalem pour cela, c'était donc son second baptême. Alors il crut que Paris lui offrait « le grade d'Empereur avec 15 millions d'augmentation. » Tout d'abord il ne voulait pas le croire, mais peu à peu cette idée se fixa dans son esprit. Il remplissait donc les fonctions d'Empereur sans quitter son métier de jardinier, « car, dit-il, je n'étais pas l'Empereur pour ne rien faire. » Même Empereur il veut continuer à travailler comme jardinier, et, malgré cela, assure-t-il, il fera bien la guerre, car ses plans sont faits, « ses plans ne sont pas minces. » Endécembre 1886, un soir qu'il travaillait à ses plans de campagne, il fut baptisé pour la troisième fois par l'Empereur d'Allemagne, qui vérifia ses plans de guerre; il ne le vit pas, mais l'entendit, et l'Empereur d'Allemagne le reconnaît Roi de France en ces termes: «Calabdome Hiscuce, Aristoloche Belladome Viginite macarome, » phrase qu'il répète sans se tromper plusieurs fois de suite. C'est connu de presque toute la Picardie. Il y avait alors des bruits de guerre dans les journaux et c'est pour diriger cette guerre qu'il s'était fait porter « Candidat Empereur. » Les campagnes, assure-t-il, et les villes votèrent alors pour lui. Et depuis il ne songea plus, dit-il, toutes les nuits, qu'à préparer ses plans. En mars, il avait toutefois encore peine à croire qu'il était Empereur, quand il se sentit attiré et appelé vers un calvaire voisin; il y alla et prêta serment devant Dieu. Le même phénomène se reproduisit pour la seconde fois 8 jours après, il eut lieu encore en juin 1887, et cette fois il s'entendit, par la voix de Dieu, proclamé Empereur pour l'éternité (60 ans), et assuré que sa famille lui succéderait. Il en éprouva un tel contentement que, craignant d'en mourir, il ne vécut plus que de lait coupé d'eau pour se soutenir.

Le maire de Paris lui ayant envoyé son bulletin de vote pour lui dire qu'il était Empereur, et qu'on l'attendait pour le jeudi suivant aux Tuileries, il prit le train et s'est présenté aux Tuileries d'où on l'envoya chez le commissaire de police. Il lui en avait déjà coûté cher pour arriver à être Empereur; en janvier, il avait envoyé aux maires des communes voisines des bulletins sur lesquels il avait écrit de sa main: Du..., candidax d'ampéreur, et il avait pour timbres, papier et porteurs, paraît-il, dépensé quatre ou cinq cents francs. « Comme je suis adroit et cause bien, ajoute-t-il, il vient beaucoup de monde chez moi; je n'ai qu'à laisser la porte ouverte, il en vient tout de suite. » En effet, il fut dévalisé plusieurs fois.

Enfin, la veille de son départ, il assure qu'on lui a pris le registre de ses plans de campagne. « Aujourd'hui, dit-il, c'est fini, on ne m'ôtera plus de la tête que je suis Napoléon. J'ai une tête excellente pour organiser les choses de la guerre, j'aime les soldats. » Il est l'élu de la France, et comme celle-ci lui a demandé des garanties, il fera hériter sa famille « du grade d'Empereur et de la Couronne. » Il se croit délégué de

Dieu à cause de sa conduite et de son travail.

Le malade suivant est un déséquilibré, émotif, toujours considéré comme extravagant par ses camarades, quoique intelligent et instruit. Il a eu, il y a
5 ans, une période d'excitation qui le fit mettre en disponibilité; réintégré dans ses fonctions en 1888, il entendit peut-être quelques bavardages sur son compte et
en peu de temps devint persécuté, halluciné. Quelques
idées ambitieuses vinrent s'ajouter aux idées de persécution. Mais cet accès délirant a évolué d'une façon
bien différente de la marche du délire chronique développé rapidement, il ne s'est pas prolongé au delà de
quelques mois.

OBS. XXVI. — B... Joseph, âgé de 28 ans, entre à l'asile le 3 novembre 1888. Antécédents héréditaires: Renseignements très incomplets. Une tante paternelle est devenue folle à la suite d'une contrariété; elle est aujourd'hui bien guérie. B.... n'a jamais fait de maladie grave; très vif, intelligent, il a montré beaucoup de goût pour l'étude. Ses collègues l'ont toujours connu bizarre, on l'appelait « B... le fou. » Il se montrait tantôt sombre, tantôt gai, sans raison apparente. « J'ai toujours eu, dit-il lui-même, un caractère inégal, se

traduisant par la mélancolie, la contemplation. » Il avait un amour-propre exagéré; « c'était une sensitive », dit un de ses amis. Très fier, ambitieux, il travaillait beaucoup pour arriver rapidement; sa mémoire est extraordinaire, il répète, par exemple, les densités des corps sans la moindre erreur.

Il y a cinq ans environ, probablement à la suite d'une période d'excitation, il a été mis en disponibilité. Sa vanité l'a empêché d'en rien dire à sa famille et, pendant plusieurs années, il a « mangé de la vache enragée.» Enfin il est retourné de Paris à Grenoble à pied, ne voulant rien demander aux siens.

Réintégré dans ses fonctions en janvier 1888, il désirait revenir à Paris, où il gagnait davantage. Il y rentre en septembre; quelques jours après son installation, il soupçonne un de ses collègues de médire de lui, de rappeler les métiers qu'il a du faire pendant ses malheurs, de dire qu'il l'a vu mendier et. dans une lettre, il le menace des foudres de l'Administration. Bientôt ses soupçons se généralisent, il devient encore plus inquiet, énervé, comme il le disait lui-même, et on lui accorde quelques jours de repos. Dès son retour, de nouveau il soupconne ses collègues, prétend qu'ils parlent de lui. Le 31 octobre, il raconte à un ami qu'il en a remis quelques-uns à leur place. Le soir ils vont à l'Opéra; il est énervé, accuse ses voisins de parler de lui, de prononcer son nom; à 11 heures il n'y tient plus et s'en va furieux. Le lendemain, exalté, méfiant, il va trouver son chef de bureau et lui dit qu'on s'acharne après lui, qu'on veut le dénigrer pour le faire renvoyer de l'Administration. Le soir, sur le bateau, sur les boulevards, partout on parle de lui. Le Petit Journal a publié un supplément fait exprès pour lui; on y publie sa biographie et son portrait en chapeau haut de forme; c'est l'œuvre de ses collègues qui veulent le dénigrer. Il cherche à se procurer ce numéro; quand il arrive devant un kiosque, on dit: «Le voilà» et on ne veut pas le lui donner. Au café, il entend dire : « C'est lui, c'est B... » Il perd patience chaque fois et s'en va. Sur le boulevard, il entend un couple parler de lui; il les suit, s'assied à côté d'eux au café; quand ils l'aperçoivent, ils ne disent plus rien. Sur un bateau, il rencontre la femme d'un employé supérieur de la police; elle lui dit qu'on le croit trop honnête, que le Petit Journal fait une campagne contre lui à propos du directeur général des Postes. Il recommande à son ami de se procurer le journal; avec cette pièce il veut obtenir des dommages et intérêts; il parle de 200,000 fr. Le lendemain matin il raconte à la concierge qu'on est venu la nuit percer son plafond pour écouter ce qu'il dit. Il entendait, dans la chambre voisine, des gens apostés pour l'arrêter qui causaient tout haut; lui-même parlait haut. Il prétend ensuite qu'on veut l'arrêter à propos d'un vol commis dans une église et fait des préparatifs de départ. Le lendemain, il va chez le commissaire porter plainte et se fait arrêter.

Il arrive à Sainte-Anne dans un état de grande surexcitation et soupconne tout le monde de lui vouloir du mal, d'être les complices de ses adversaires. Il dit qu'on l'hypnotise. Il sait, par suggestion, qu'un vol a été commis dans un tronc d'église et qu'on le fait filer depuis. Quand il passait dans la rue, on l'appelait : « Canaille, mendiant, » On disait, d'un air de mépris: « Ne regarde pas celui-là. » Quelquefois les paroles étaient sympathiques : « C'est une diffamation, il pourra se faire payer cher. » Le 13 novembre, il dit qu'on l'hypnotise; on connaît sa pensée. On lui suggère de frapper et de se frapper lui-même; on lui envoie des effluves magnétiques, il sent une volonté étrangère à laquelle il est obligé de se soumettre: on lui envoie du chloroforme dans sa chambre; on lui fait voir des monstres rouges, blancs, bleus. Le 19 novembre, il est un peu plus calme, mais toujours délirant : il écrit au ministre de l'intérieur pour se plaindre de l'article diffamatoire du Petit Journal et aussi des individus qui l'internent et qui ne sont que des « hypnotiseurs, liseurs de pensée. » Quelques jours plus tard, il est encore plus calme, au moins en apparence et il se laisse presque convaincre de la nature maladive de ses sensations. Le 22, il comprend qu'il a été malade et qu'il va un peu mieux. Le 25, à la visite, il s'emporte brusquement en disant qu'il tuera un malade qu'il désigne; on lui a dit cette nuit que sa tête tomberait ce matin, il pleure. Il est tout pâle, les traits profondément tirés, l'air très fatigué. Il dit qu'on l'a hypnotisé toute la nuit.

Depuis ce moment on l'isole, il reste excité jour et nuit. On l'entend souvent crier: « A l'hypnotiseur, à la fantasmagorie » et il fixe alors un point quelconque de sa cellule. Il passe alternativement de l'abattement avec craintes hypochondriaques à l'excitation avec grimaces, extension brusque des bras ou des jambes. A d'autres moments, après une période pendant laquelle il se sent mourir, il éclate brusquement d'un éclat de rire strident. Il a des hallucinations de la vue, tantôt effrayantes, tantôt presque agréables; il regarde en extase le soleil qui passe, puis il devient mélancolique: « Le soleil passe là-bas et la folie passe de l'autre côté, » etc. « Il gouvernait, dit-il en riant, le soleil.» La langue et les lèvres sont sèches; palpitations avec faux pas du cœur. Il semble être en proie à une multitude de troubles de la sensibilité qui éveillent en lui

une série correspondante et incohérente d'idées délirantes. — 27 déc. Il est tranquille, raisonnable, et rit quand on lui parle de son délire: «Je m'étais mis ces idées-là dans la tête, mais j'en suis revenu. »

Les observations qui précèdent font ressortir l'importance de l'étude de l'évolution de la maladie et de l'état mental du sujet; bien mieux que les symptômes pris isolément, ce sont les véritables éléments du diagnostic et du pronostic. Comme les délirants chroniques typiques, notre dernier malade entendit des insultes. fut hypnotisé, eut quelques idées ambitieuses. Mais le début de la maladie avait été bien différent: il n'y avait pas eu de phase d'incubation qui rappelât la première période du délire chronique; en outre, quelques mois après, la bouffée délirante avait disparu et le malade, parfaitement guéri, riait des idées qu'il s'était faites. En résumé: là, comme dans les observations précédentes, antécédents héréditaires, antécédents personnels du malade, début, terminaison de l'accès délirant, tout vient montrer que, malgré des analogies symptomatiques superficielles, nous avons affaire à une espèce clinique bien différenciée du délire chronique.

ONZIÈME LEÇON

Diagnostic (suite). Délire systématisé chez les dégénérés.

SOMMAIRE. — Apparition possible du délire systématisé dès le jeune âge : sa persistance sans transformation.

Observation XXVII. — Délire ambitieux systématique, unique, fixe, installé dès l'enfance, sans tendance évolutive. Persécutée-persécutrice.

Observation XXVIII. — Dégénérescence mentale. Délire ambitieux systématisé. Hallucinations. Idées de persécution.

Observation XXIX. — Délire hypochondriaque fixe, bouffées ambitieuses, phases mélancoliques.

Observation XXX. — Alcoolisme chronique. Accès subaigu. Délire de persécution à systématisation rapide.

Dès le début de ces leçons sur le délire chronique, nous avons attiré votre attention sur deux particularités très dignes d'intérêt, à savoir : d'une part, l'apparition du délire chronique à l'âge adulte, et, d'autre part, son développement chez des sujets jusque-là indemnes de troubles psychopathiques. Chez les dégénérés, au contraire, et ce sont là des distinctions qui établissent entre eux et les malades du groupe précédent une ligne de démarcation très tranchée, le délire a, longtemps avant son éclosion, été précédé par des anomalies du caractère, des phénomènes émotifs, des lacunes intellectuelles et morales, parfois même des obsessions et des impulsions qui, dès le jeune âge, ont révélé leur déséquilibration mentale et fait pressentir l'apparition de troubles psychiques plus éclatants. Enfin, le délire lui-

même se montre quelquefois d'une façon précoce : qu'il s'agisse d'une conception délirante à caractère ambitieux ou de toute autre forme, elle peut éclater dès l'enfance, à l'âge de 10 ou 12 ans, dénoncant ainsi, d'une manière indéniable, la dégénérescence héréditaire. Ces idées délirantes s'imposent à l'esprit du malade, restent les mêmes pendant une grande partie de l'existence et toujours sans aucune transformation, ce qui les sépare entièrement du délire chronique à évolution progressive. Ce sont là des idées obsédantes analogues aux obsessions ou aux impulsions qui s'installent de toutes pièces : car si parfois le malade paraît les avoir créées à la suite d'un raisonnement plus ou moins plausible, le plus souvent elles se sont installées sans préparation aucune, sans hallucinations, sans interprétations délirantes d'aucune sorte. Tel est le malade qui a fait l'objet d'une communication de M. Ball à la Société médico-psychologique: chez cet individu, qui prétendait devoir être pape, le délire ambitieux remontait à l'âge de huit ans. Tel est encore le cas d'une malade dont nous allons parler plus loin et chez laquelle un délire systématique ambitieux s'est installé dès l'enfance, indépendamment de troubles sensoriels. Sa conviction délirante a provoqué des réactions telles que la malade est devenue une véritable persécutée-persécutrice. Elle se range donc à la fois, et dans ce dernier groupe que nous connaissons déjà, et parmi les dégénérés à délire systématisé dont nous nous occupons.

Pour le délire de persécution, il en est de même; les idées délirantes se développent sans incubation préalable et telles elles naissent, telles elles restent, jusqu'à leur disparition, sans aucun changement. De sorte qu'ici encore, dans les cas difficiles, ce n'est que temporairement que l'héréditaire dégénéré peut être confondu avec

le délirant chronique. Examinons les malades:

Dans l'observation suivante, nous verrons une femme chez laquelle, dès l'enfance, s'est montré un délire ambitieux systématisé fixe, unique, sans aucune tendance évolutive. Persuadée que ceux dont elle porte le nom ne sont point ses parents et ont fait périr son père, entretenue dans sa conviction par d'incessantes interprétations délirantes, elle a réagi comme les persécutéspersécuteurs, sans délire systématisé, dont nous avons précédemment parlé. A 19 ans, elle écrit une lettre au Procureur de la République. A 25 ans elle accuse son père de vol. Durant toute son existence, elle n'a cessé de poursuivre ses parents de sa haine, de les dénoncer à la justice : nombreuses lettres aux autorités, aux journaux; elle suit sa mère dans la rue et finit, exaspérée, par tirer un coup de revolver sur son père pour attirer l'attention de la justice. Son délire repose tout entier, non sur des hallucinations, mais sur des faits mal interprétés par l'imagination maladive d'une jeune prédisposée; les conceptions délirantes, installées sans contrôle, se sont profondément imprimées dans l'esprit de la malade, elles ont acquis une fixité inébranlable et ont été fortifiées chaque jour par des arguments nouveaux.

OBS. XXVII. — B... Marie, femme H..., âgée de 36 ans, vient de Saint-Lazare où elle a fait deux mois de prévention pour avoir tiré un coup de revolver sur son père. De taille moyenne, grasse, anémique, la malade ne présente pas de stigmates physiques de dégénérescence.

Son père, d'un caractère maussade, mélancolique, a fait depuis longtemps des abus de boissons. Paresseux et brutal, ilbattait sa femme pendant qu'elle était enceinte de la malade et

se faisait entretenir par elle.

Un oncle paternel a eu trois enfants, dont une fille débauchée et un fils buveur. Grand'mère paternelle alcoolique, prostituée; chantait dans les cabarets et se faisait ramasser ivre dans les rues. Le grand-père paternel, d'un caractère doux, se grisait avec un verre d'eau-de-vie. La mère, brave paysanne, sans instruction, serait restée quelque temps religieuse dans un couvent; d'humeur assez gaie, elle n'aurait jamais éprouvé d'accidents nerveux; toutefois, sa fille, dont les dires sont assurément sujets à caution, prétend qu'elle est une femme « supérieurement méchante », paresseuse, buveuse. Parfois, à la suite de disputes, toujours d'après les dires de la malade, il

lui est arrivé de tomber à terre sans connaissance, toute raide. Un feuilleton de journal la fait pleurer. Elle aurait accusé sa fille d'avoir des relations avec son père. Sa conduite serait déplorable: elle poussait sa fille à se prostituer en lui faisant fréquenter des femmes publiques. Un oncle maternel est ivrogne. Le grand-père maternel, très méchant, maltraitait sa femme; celle-ci, enfant trouvée, très irritable, émotive, pleurant facilement, avait des idées de suicide, parlait de se jeter dans un puits, aimait peu sa fille. Un des frères de la malade est mort de convulsions à l'âge de 5 ans.

B... Marie n'a pas eu d'autre maladie dans son enfance que la rougeole. Sa santé est bonne. A 6 ans, elle se livre à l'onanisme; on est obligé de lui mettre des menottes. A 10 ans, méchante, jalouse, dissipée, elle se montre très mauvaise écolière; on ne peut rien en faire. Réglée à 13 ans. Dès l'âge de 15 ans, elle commence à découcher, et quand on lui demande l'emploi de son temps, elle crie au secours! à l'assassin! A 16 ans, elle vagabonde avec un garçon de son âge dont elle gaspille l'argent. Essaye toutes sortes de métiers : tour à tour couturière, lingère, domestique, porteuse de pain, infirmière, se met facilement en colère, trépigne, arrache à sa mère des poignées de cheveux. Elle a uriné au lit jusque vers l'âge de 20 ans, malgré tous ses efforts pour éviter ces accidents. L'appétit sexuel semble avoir été très développé : se donnait à n'importe qui : soldats, balayeurs, saltimbanques. Très préoccupée de sa santé, elle a séjournée dans plusieurs hôpitaux.

Son délire, déjà très ancien, repose sur des interprétations fausses, sur des phrases ambiguës. La malade, dont la mémoire est excellente et la dialectique très exercée, discute et a réponse à tout; elle cite des dates, des adresses avec précision; pose des dilemmes; s'empare du fait le plus insignifiant, et sait l'approprier aux besoins de sa cause. Elle n'est pas la fille de l'homme dont elle porte le nom. Son père n'est autre que Mgr de G., évêque d'Amiens, assassiné il y a une trentaine d'années. C'est sa mère et le nommé Bri..., qui passe pour son père, qui ont fait périr Mgr de G. Elle est héritière d'une fortune dont sa mère veut la dépouiller; celle-ci a essayé maintes fois de la faire disparaître. Elle a appris tout cela, assure-t-elle, par « indiscrétions commises » devant elle; d'ailleurs, elle ne ressemble nullement au mari de sa mère. Vers l'âge de 5 ans, dit-elle, étant à l'église, elle vit l'évêque tourner la tête et rester comme « pétrifié » en apercevant sa mère. Il la regarda elle-même. Elle en fut frappée. Quelque temps après Mgr de G. fut assassiné. L'homme accusé du crime venait chez sa mère. On interrogea celle-ci, on lui demanda si elle était sortie

le jour du crime; elle répond : non, mais l'enfant dit : oui. « Alors le sieur Bri... se cramponne à une chaise pour ne pas tomber à la renverse. Peu de temps après son oncle dit: « Nous sommes arrivés trop tard, le testament était fait. Il faudra rendre à César ce qui appartient à César. — Oui, répond la mère, si elle ne meurt pas : c'est une mauvaise affaire pour nous. » Ces paroles sont pour elle une preuve irréfutable, l'aveu même du crime. Aux processions, ajoute-t-elle, elle portait une riche corbeille, munificence due aux générosités de l'évêque. A 7 ans sa mère veut la faire mourir à petit feu A 8 ans on la place dans un couvent, elle tombe malade et croit que sa mère a donné l'ordre aux religieuses de se débarrasser d'elle. Elle affirme avoir eu déjà, à cet âge, la conviction que sa mère avait été la cause de l'assassinat de l'évêque. A 13 ans elle revient chez sa mère. Ses idées d'empoisonnement rementent à cette époque. Le cidre lui occasionne des vomissements; elle appréhendait de manger, croyant que sa mère voulait la faire disparaître et se privait volontairement de nourriture. Elle retenait des phrases significatives : « Que font-ils? » disait l'oncle à sa mère. Il s'agissait des innocents condamnés pour l'assassinat. Un jour le curé, en la quittant, s'écria : « Pauvre enfant! » La grand'mère dit un jour : « Le sang des innocents crie vengeance! » Un jour (elle avait 14 ans), quelqu'un ayant demandé à sa mère si elle se rappelait de l'affaire, celle-ci lui lança un regard farouche. Depuis elle n'a jamais revu cette personne et suppose qu'elle a été victime de son indiscrétion. A 13 ans, elle souffrait de maux d'estomac, un médecin fut appelé. « Il se fit à lui-même cette réflexion : « Si j'essayais d'un « contre-poison. » J'eus peur en songeant qu'on allait me donner un contre-poison. » C'était sa mère qui l'empoisonnait, mais elle n'osait se plaindre parce qu'elle avait la perspective d'être étranglée si elle soufflait mot. Dix ans plus tard elle a été certaine de la réalité de cette tentative d'empoisonnement. Le médecin a cessé de faire partie du bureau de bienfaisance, sans doute pour ne pas être compromis. Etant au couvent, un jésuite vint la voir et lui demanda son nom : « Marie, » répondit-elle. - « Mais vous avez un autre nom? - Oui, Bri... » Ce nom lui faisait l'effet, en le prononçant, « d'un charbon qui sortait de sa bouche. » Le jésuite reprit : « Souvenez-vous que vous vous appelez Bri... » Cela lui parut étrange. Elle pouvait donc porter un autre nom, et se souvint d'une conversation entre un paysan et sa mère : « Il y a du sang noble qui coule dans ses veines! »

Ses idées de persécution, ses interprétations délirantes s'accentuaient chaque jour : « D'était bien drôle les grimaces que l'on faisait partout où je passais. Les personnes disaient quelques paroles à voix basse. J'entendais dire : « Ah! vraiment! » On me regardait comme une bête curieuse et on m'interrogeait pour me faire parler, tout simplement. » Une demoiselle s'occupe d'elle pour lui trouver un emploi : elle voit en elle une âme damnée des jésuites.

De 13 à 21 ans, elle reste chez sa mère; celle-ci la poursuivait de sa haine. La nuit, elle venait guetter son sommeil. Elle approchait la lampe de son visage et disait à son mari : « Nous n'en avons pas pour longtemps; nous en serons débarrassés. » Une nuit, elle a entendu dire : « Vas donc la regarder..., c'est tout à fait lui sur son lit de mort; ce que j'en fais, c'est pour m'habituer au grand coup. » Il était clair qu'il s'agissait de sa mort. A 19 ans, elle prend un amant et dépose une plainte contre sa mère, l'accusant de lui faire subir de mauvais traitements; elle portait un couteau-poignard et répétait qu'elle le destinait à sa mère. A 25 ans, elle veut attirer l'attention de la justice sur celle-ci et l'accuse de faux et de vols. Un an après le mariage, son mari lui donne la syphilis. Ils font des dettes, sont arrêtés sous l'inculpation de vol, mais l'affaire, ou plutôt le complot monté contre elle n'aboutit pas; ils sont tous les deux remis en liberté. Cependant, elle confie à son mari les préoccupations qui n'ont pas cessé de l'obséder depuis son enfance. Elle lui parle d'un héritage qui lui revient. Elle se promet de se venger une fois rentrée en possession de sa fortune. Elle fait écrire par son mari à des notaires et leur raconte l'histoire du crime d'Amiens. Sa mère essaye de nouveau à plusieurs reprises de l'empoisonner, aussi la malade va-t-elle l'épier tous les matins et, un jour, elle se jette sur elle, un couteau à la main. Il y a trois ans, elle quitte son mari, s'isole, fuyant toute fréquentation, vivant de peu. Pour se distraire, elle va pêcher à la ligne, restant sur la berge jusqu'à sept heures du soir. Depuis un an elle est plus que jamais préoccupée par ses idées de spoliation, de haute naissance. Elle confie à son patron qu'elle est fille d'un évêque, qu'elle a un héritage colossal dont on veut la dépouiller. Des tendances agressives se manifestent. Elle raconte qu'on parlera d'elle, comme de Louise Michel. Elle a confiance dans son droit. Elle engage la lutte; elle veut d'abord épuiser les moyens légaux, mais devant l'insuccès de ses tentatives elle se décidera à frapper un grand coup. Elle forcera la justice à s'occuper d'elle, et, s'armant d'un revolver, elle tirera sur B... Elle envoie d'abord à sa mère une lettre de douze pages dans laquelle elle lui reproche sa conduite; puis elle l'accuse de nouveau de vols et de faux. Elle écrit au curé de son village, au maire, à la Lanterne, au Procureur de la République, etc. Enfin, en décembre 1887, elle achète un revolver. Le 24 décembre, elle va chez son père lui réclamer des explications; à six heures du matin elle l'attend dans la rue. Bri... se fâche et lui dit qu'il aura raison d'elle. Elle le poursuit jusque dans l'atelier et, devant les ouvriers, lui rappelle le crime d'Amiens et lui reproche d'avoir fait guillotiner un innocent. Elle finit par se retirer. Mais elle l'attend le soir à la sortie et lui tire un coup de revolver, non pour le tuer, mais pour obliger la justice à faire une enquête.

A l'asile depuis un an, elle ne s'est pas départie du plus grand calme. Comme au premier jour, elle est inébranlable dans ses convictions et, pleine de foi dans sa cause, elle réclame des juges et ne regrette pas l'acte qu'elle a commis. Jamais d'hallucinations ni de troubles de la sensibilité

générale.

Le malade suivant est un dégénéré qui devient assez rapidement ambitieux; il se croit fils du roi de Hollande et attribue tous ses ennuis à des persécutions dues à ceux qui ont intérêt à le faire disparaître. Son délire, qui dure depuis cinq ans, est absolument coordonné et systématisé. Il se fait arrêter dans des circonstances assez curieuses: il emprunte 120 fr. à un jeune compatriote et lui fait un billet qu'il signe: « Prince d'Orange. » L'illusion de son créancier ne dura pas longtemps. Ce malade nous offre un exemple de ce que nous disions plus haut; son délire nettement systématisé persiste sans modification.

OBS. XXVIII. — K..., 42 ans, entre dans le service de l'admission, le 24 mars 1888, venant de Mazas, à la suite d'une ordonnance de non-lieu pour escroquerie. Nous venons de voir pour quel fait. K... est fils d'un épicier de Leyde. Il se souvient que lorsqu'il était enfant on le conduisait souvent à la cour, près de la reine. Plus tard, il suivit ses classes jusqu'à 18 ans et reçut, dit-il, une bonne éducation; il sait l'allemand, l'anglais et parle un peu le français. Il eut une fièvre typhoïde pendant l'enfance. A 18 ans, il entre à l'École militaire et y subit deux fois l'examen pour passer officier; on ne put le recevoir et on l'encouragea à faire du commerce. A l'Ecole, le fils aîné du roi venait souvent lui serrer la main. A cette époque il n'y ajoutait aucune importance. Entré dans

le commerce, il y apprit la fabrication de la stéarine et, quelques années plus tard, put s'établir à son compte. A l'âge de 27 ans, il se maria, sa femme lui apportant une dot de 40,000 florins. Rien de particulier ne se produit jusqu'en 1883. Le fils du roi était mort depuis quelques années, le second fils venait de mourir et le trône de Hollande restait sans héritier. C'est à ce moment qu'il a eu des doutes sur sa naissance, son origine et se crut le fils du roi; alors, par un retour en arrière, il fait l'examen rétrospectif de toute sa vie, relevant les moindres incidents qui pouvaient servir à édifier et à compléter son délire : sa présentation à la reine, étant tout enfant; les poignées de main du fils aîné du roi; les cadeaux du prince d'Orange. A ce moment aussi on commença à le craindre et à le persécuter.

En 1883, pendant qu'il chantait à l'église, on vint lui apprendre brusquement que son fils était malade; il le trouve mort à son arrivée à la maison. Persuadé qu'on l'avait empoisonné, il fit faire une expertise et déposa une plainte, bien que le médecin lui affirmât que son fils était mort de mort naturelle. Il est actuellement certain que la gouvernante de l'enfant fut condamnée à 10 ans, mais qu'on ne lui en a rien dit pour ne pas le chagriner. Il fit à cette époque des dépenses exagérées, il acheta une grande maison de campagne, vécut largement. On croyait dans la famille qu'il avait gagné le gros lot d'une loterie; et rapidement il fit faillite. A ce moment on vendit sa maison de commerce. Sa femme et ses enfants le quittèrent et il resta seul avec deux gardiens, nouvelle preuve pour lui qu'on le craignait. Une nuit, il entendit ses chiens aboyer et heureusement, dit-il, il n'alla pas voir ce qu'il y avait, mais il sut que, s'il était sorti, on l'aurait tué à coups de fusil; c'était le fils du bourgmestre qui était venu pour l'assassiner. Une autre fois, il prit des pilules purgatives, il eut de violentes coliques et vit bien qu'on avait voulu l'empoisonner.

Dans les conversations il comprenait, partout où il allait, qu'il était l'objet d'un secret et, peu à peu, dans les rues de La Haye, au café, partout, il entendait : « Le voilà. » On disait, quand il passait : « Voilà le fils du roi. » D'ailleurs, il était reçu chez le Ministre d'État; il fallait bien qu'il fût quelqu'un. Il s'adressa même au roi pour obtenir une audience. On lui persuada de venir à Paris pendant qu'on arrangerait ses affaires ; il y vint, en effet, en 1886 et, chaque mois, il touchait 100 francs au consulat de Hollande, ce qui prouve bien qu'on voulait le tenir éloigné. Il lisait les journaux, se tenait au courant des affaires de son pays; il sait, par exemple,

qu'en l'absence d'un descendant mâle le duché de Luxembourg passera au duc de Nassau et par là aux Allemands. Aussi, le duc de Nassau veut-il le faire disparaître. Mais, que demain le roi de Hollande meure, il ne restera pas deux jours enfermé, des papiers secrets seront ouverts, il sera reconnu et appelé à régner sur la Hollande. Il y aura pour lui des millions qui sont conservés par des familles catholiques depuis le roi Louis. Il ne tient d'ailleurs pas à tant d'honneurs, il voudrait simplement retourner dans sa patrie et revoir sa famille, mais on ne veut pas qu'il retourne, on n'oserait même pas le transférer dans un asile de Hollande, on aurait trop peur qu'il parle.

Le malade, dont l'observation suit, nous offre l'exemple d'un délire hypochondriaque systématisé depuis près de vingt ans. Ses idées hypochondriaques restent immuables et, de temps en temps, nous le voyons atteint de bouffées délirantes, tantôt mélancoliques, tantôt ambitieuses. Rien dans son délire n'est comparable à ce que l'on observe chez les délirants chroniques.

OBS. XXIX. — L... Auguste entre à l'asile le 27 juin 1881. D'après sa femme, il est préoccupé de sa santé depuis 1868; il a vu différents médecins, suivi plusieurs traitements, mais ses craintes n'ont fait qu'empirer. L... a toujours été déséquilibré et cette déséquilibration se montre encore aujourd'hui à travers son délire. Il se croit atteint de carie des os, de dégénérescence calcaire et, depuis sept ans, son idée n'a pas changé un seul instant. Il interprète dans le sens de ses conceptions délirantes toutes ses sensations : « Mon palais est cassé, mon manger entre dans la mâchoire, ma colonne est cassée au milieu du dos et aux épaules, toute ma bouche se fend, on dirait que mon cerveau descend, j'ai une boule qui redescend dans les entrailles et j'ai une plaie qui s'ouvre sur la poitrine (il s'agit d'un furoncle); ça craque dans le cou, c'est l'os, tout est cassé dans les lèvres, dans la joue du côté droit. Les yeux communiquent avec les testicules, tout se détache derrière le dos, puis tout tombe comme une masse de chair. Derrière, l'œil s'est détaché, c'est comme un grand nerf qui part du centre et descend jusqu'à la verge; ça se bifurque dans le bassin. » Il n'a plus d'atlas, sa colonne vertébrale est dessoudée, sa cuisse est brisée, ce sont les os qui se séparent. Il a un ulcère du maxillaire et il montre un dépôt assez considérable de tartre dentaire. Le jour où on lui enlève ce tartre, il est persuadé qu'on lui a fait une grande opération et affirme depuis qu'il n'a plus de maxillaire supérieur droit, etc., etc. Il a généralement l'allure courbée qui convient à sa situation et son inquiétude s'exagère beaucoup à certains moments et ajoute des idées mélomaliques à des préoccupations hypochondriaques.

« La vie qu'il mène est bien triste, il n'en a plus pour longtemps, demain il n'y sera plus. C'est égal, il meurt bien tristement, repoussé par tout le monde, méprisé, il n'aura personne à son enterrement, et pourtant il n'a jamais fait de mal à personne et il a été trahi. Il a fait des dettes, c'est vrai, mais c'était pour le bien, on ne peut lui reprocher que trop de bonté. « Voyez-vous, monsieur, tout crève, ça me coule, c'est l'os qui est cassé, tout est brisé là-dedans. » L... montre son bras, ses gencives, il rentre la tête dans les épaules, prend une attitude ankylosée pour ainsi dire, un air consterné, morne, et éteint son regard. Puis, soudain, il cesse cette mimique de la douleur endurée sans espoir et sans réaction, il se détend, quitte le ton dolent pour parler d'une voix nette : · C'est horrible, monsieur, tout ce qu'on dit de moi; on dit que je suis un masturbateur, que j'ai violé; mais, monsieur, je n'ai jamais eu de rapports avec mes élèves comme on le dit, je n'ai jamais séduit personne, je n'ai jamais embrassé une femme de force. Tenez, je puis bien vous le dire, je me suis touché quelquefois, mais à de larges intervalles et j'avais dix-huit ans. Je suis réservé sur ce sujet puisque depuis bien longtemps, plus de quinze ans, je n'ai pas touché à mes organes. Pour uriner, je me déboutonne et je fais mon besoin les poings sur les hanches. Tout cela, après tout, ça m'est égal, mais ce qui me fait le plus de mal c'est d'être condamné à être fusillé comme déserteur. Je ne savais pas, moi, que j'étais dans le cas de désertion... On m'a condamné à mort parce que j'ai déshonoré la femme d'un capitaine : déserteur, je ne pouvais pas me marier avec la veuve d'un capitaine, mon mariage est nul, je suis excommurié, je suis repoussé de l'Eglise. C'est égal, je meurs bien tristement; c'est l'impératrice qui veut que je sois fusillé, pour l'exemple, je l'entends dire partout, c'est le sujet des conversations dans l'asile. Prenez garde, monsieur, on vous veut du mal, il y a de méchantes gens ici. » Souvent, il parle de ses souffrances, mais il suffit généralement d'une distraction quelconque : lecture, discussion, appel d'un ami, pour le faire sortir de ses habitudes. Sa figure s'illumine, il se redresse et court où on l'appelle. A un certain moment, il consentit à donner des leçons de danse aux enfants et, dans l'exercice de ses nouvelles fonctions,

il oubliait complètement ses douleurs.

Ce malade a été atteint cet hiver d'une bronchite assez intense; il nous a été presque impossible de l'ausculter; il chantait « Lucie » à tue-tête pour nous montrer qu'il avait de bons poumons et peu d'instants après nous faisait sentir la place de la sixième vertèbre cervicale qui lui manque. Voici, d'après lui, les douze causes physiques de sa maladie:

Cinq attaques d'apoplexie, le sang lui montait à la tête. Plusieurs tentatives d'empoisonnement : un verre de belladone, 20 grammes d'arsenic et 2 grammes de laudanum. Excès de sueurs. — Causes intellectuelles : chagrins de commerce et

de famille.

Depuis longtemps se montrent des bouffées ambitieuses très manifestes. Un article de journal, une lecture quelconque, suffisent pour qu'il se mette à écrire un projet de réforme financière, économique, politique ou religieuse. Quand il écrit ou discute, il part d'un point vrai ou faux d'où il déduit et déduit encore; il remplace souvent l'idée par des termes ronflants et ampoulés, et se croit irréfutable. Son dossier renferme une foule de projets de réformes qu'il a envoyés aux ministres, au Conseil municipal, au directeur de Sainte-Anne, etc. Mais son idée de carie des os reste absolument fixe, tout argument contraire à son idée est sans effet. Tous les soirs, il fait ses adieux à ses camarades : c'est sa dernière nuit.

Jusqu'ici, nous voyons chez nos déséquilibrés le délire s'installer sans cause appréciable; le malade que nous allons examiner fournira un exemple de prédisposé chez lequel les tendances maladives sont mises en éveil par une mauvaise hygiène. Des abus de boissons provoquent, en effet, un accès de délire alcoolique, après lequel surviennent des idées systématisées de persécution qui persistent pendant trois mois. Au début, la scène délirante est très étendue: ce sont des hallucinations multiples de la vue, de l'ouïe, des personnages actifs, des batailles, des victimes sanglantes, dont il n'a gardé qu'un souvenir confus; puis le délire se systématise et s'accompagne d'hallucinations de l'ouïe, de troubles de la sensibilité générale, d'idées de persécution et de craintes d'empoisonnement.

OBS. XXX. — L..., valet de chambre, est âgé de 47 ans. Sa grand'tante maternelle, morte à 80 ans, a eu des attaques pendant toute son existence. Deux oncles maternels sont buveurs. Le père, ivrogne, est mort hydropique. Son frère aurait des crises d'épilepsie.

Quant à lui, il n'a pas eu de convulsions dans l'enfance; il a fréquenté l'école jusqu'à onze ans; il sait lire et écrire. Emotif, scrupuleux, il s'irritait violemment pour des motifs futiles. Successivement valet de pied, soldat, puis valet de chambre, il est resté deux ans employé dans un cercle. Là, comme il avait droit à maintes consommations, que le vin était à discrétion, qu'il gagnait jusqu'à quatre cents francs par mois, il contracta des habitudes d'intempérance. Il pouvait alors, dit-il, boire impunément toute la journée; il était seulement devenu très gros. Après avoir quitté le cercle, il se plaça comme valet de chambre. Il fit connaissance alors, chez le marchand de vins, d'un nommé C... Cet individu, auquel il avait prêté de l'argent, aurait, dit-il, subi nombre de condamnations pour filouterie, vols, etc. Il faisait partie de la « bande noire » et aurait acheté quarante fonds de marchand de vins sans jamais les payer. Quinze jours avant son entrée, il a été pris d'accidents alcooliques, d'hallucinations nocturnes pénibles, il ne dormait plus, des fils noirs passaient devant ses yeux, il apercevait un incendie, il voyait sur le balcon des gens armés qui voulaient l'assassiner. Ces hallucinations ont duré peu de jours, il était plus calme et paraissait convalescent de son accès de délire alcoolique, lorsqu'il s'est imaginé qu'une femme avait été assassinée dans la maison de son maître. Il prétend que C..., chenapan de la pire espèce, lui aurait demandé quelques jours avant si cette femme avait de l'argent, qu'il serait venu une heure avant lui dans la maison. Il s'imagine encore que sa maîtresse a été raconter partout ces assassinats et que tout le monde le soupçonne. Les chuchotements des uns et des autres lui ont fait connaître qu'on l'accuse d'avoir fait le coup ; il jure ses grands dieux et répète à chaque instant « qu'il a toujours été honnête, qu'il n'a jamais fait de mal à personne, qu'il est trop poltron pour cela, etc... » Il croit que l'on a profité de son absence pour passer le jugement de l'assassinat commis par C... sur son compte et qu'on l'a endormi avec toutes espèces de bouteilles et de médicaments qui l'ont rendu idiot. Les voix lui disaient : « Il y a un crime commis. » Il se demande alors : « Est-ce que l'on dirait que c'est moi? » Cette phrase, comme une obsession, lui revenait sans cesse à l'esprit; il se rend parfaitement compte que les voix qu'il entendait « n'étaient pas les voix

du peuple », mais celles de rêves. On disait aussi : « Tu as assassiné ton maître pour le voler. » Depuis, convaincu que tous le considérent comme un assassin, il croit qu'on le regarde avec curiosité, qu'on lui prépare le châtiment. Il n'ose parler à un infirmier et aux malades qui sont ici, qu'il croit reconnaître et qui se sont trouvés autrefois occupés chez les mêmes maîtres que lui. Un jour, il lit dans le Petit Journal un article sur la crémation, et comme sans cesse il croit qu'il va mourir, il a peur qu'on le brûle. « On lui a dit qu'on allait le mettre dans les fourneaux pour le faire crémer. » C'est une femme de Chaillot qui a dit : « C'est malheureux tout de même, il est condamné à la crémation, c'est pour l'éternité. » C'est une crémation qui fait souffrir dans toute l'éternité. Il veut hâter la fin de ses tourments et va au-devant de la mort; il se frappe la tête contre les murs et les angles des meubles, il se l'est frappée également avec un fer à repasser oublié à sa portée. Puisqu'il faut mourir, mieux vaut en finir tout de suite. A son arrivée à l'infirmerie de l'admission, il a cru qu'on voulait l'empoisonner et a refusé les aliments; il leur trouvait, assuret-il, un goût âcre, puis on avait l'air de dire de lui : « Ah! il s'est figuré qu'on y mélangeait une poudre parce qu'il était assassin. Ici, c'est le dernier moment, et aujourd'hui c'est son dernier jour, ce sera pire qu'une exécution. » Il est convaincu d'être à Beaujon et reconnaît, dit-il, les jardins.

Les idées de persécution vont toujours s'accentuant : « Vous m'avez fait venir, dit-il, dans votre cabinet, afin que les gens d'alentour puissent entendre ce que je dis. » Les malades refusent de lui parler parce qu'il est accusé d'assassinat; les journaux parlent de son crime : on l'appelle saloperie. Il croit toujours que l'on met du poison dans ses aliments, il éprouve des « douleurs d'entrailles, des picotements, des tremblements. » « Je vois bien que c'est fini, dit-il avec tristesse, je vais y passer. »

De l'histoire des divers malades que nous venons d'examiner ressortent clairement les distinctions fon-damentales qui séparent du délire chronique les délires des dégénérés, quelque varié que soit l'aspect sous lequel ces derniers se présentent. Qu'il s'agisse de conceptions ambitieuses implantées dès l'enfance et provoquant plus tard les réactions habituelles aux dégénérés persécuteurs (Obs. XXVII); qu'il s'agisse d'un délire de persécution greffé sur un délire toxique (Obs. XXX); que l'on ait affaire à des convictions dé-

lirantes immuables durant toute l'existence, ou à des bouffées de délires polymorphes et fugaces, dans toutes nos observations nous trouvons, déjà avant l'éclosion du délire, les manifestations plus ou moins bruyantes d'un état psychopathique lié à l'hérédité pathologique, et dans aucune d'elles nous ne constatons rien qui ressemble à la marche toujours identique à elle-même, à la succession des quatre périodes du délire chronique à évolution systématique.

DOUZIÈME LEÇON

Considérations médico-légales. Traitement.

Sommaire. — Importance de l'étude des délirants chroniques et des persécutés-persécuteurs au point de vue médico-légal. Les délirants chroniques, malgré leurs réticences et leur lucidité, soulèvent rarement de sérieuses difficultés. Leurs actes violents sont tantôt la conséquence de leurs idées de persécution, tantôt ils dépendent d'une hallucination. Irresponsabilité absolue de ces malades. Les persécutés-persécuteurs. Leur activité intellectuelle, leur lucidité, leur logique, l'absence d'hallucinations peuvent en imposer. Difficultés des expertises médico-légales les concernant. Nécessité d'une étude biopathologique entière des malades.

Observation XXXI. — Exemple d'un persécuteur homicide, intelligent, dressant une liste de coupables, qu'il condamne à des peines différentes. Il laisse le choix de la victime aux hasards d'une loterie. Accès maniaque passager.

Observation XXXII. — Persécuté-persécuteur. Tentative de meurtre.

Traitement. Séquestration. Règles hygiéniques.

Nous avons longuement insisté dans nos précédentes leçons sur les modes divers de réaction des différents malades que nous avons examinés; nous avons vu de quelle fréquence étaient les actes violents par lesquels les délirants chroniques essayaient de mettre fin à leurs tourments imaginaires et combien ces manifestations agressives étaient, pour ainsi dire, fatales, quand les troubles sensoriels, par leur continuité, leur extension, rendaient intolérable la vie de ces malades. Nous avons fait remarquer la marche progressive de ces réactions, le sujet, d'abord passif, cherchant à fuir ses ennemis, puis se défendant, se plaignant à tous ceux qu'il croit devoir le protéger (magistrats, députés,

préfet de police), enfin lassé de voir ses démarches inutiles et l'audace de ses ennemis s'en accroître d'autant, s'armant, décidé à en finir.

« Je ne connais pas, dit Tardieu, de fous plus abominablement dangereux que les hallucinés, qui répondent par un coup de couteau à une insulte imaginaire ou qui, de loin, déchargent une arme à feu sur un groupe où ils croient que l'on parle d'eux en termes outrageants. »

Nous avons donné également des exemples de l'aveugle obstination avec laquelle les persécutés-persécuteurs, tourmentés sans relâche par l'idée obsédante d'un déni de justice, d'un préjudice causé, poursuivent ceux dont ils croient avoir à se plaindre. Tout entiers à leur vengeance, insensibles à toute autre considération, ils entreprennent une campagne acharnée: injures, écrits et affiches diffamatoires, dénonciations à la presse, menaces, actes violents, tentatives d'homicide, ils ne reculent devant aucun moyen pour satisfaire leur haine. Leurs échecs répétés, loin de les décourager, sont pour eux autant d'iniquités nouvelles qui ne font que les confirmer dans leur délire, autant de stimulants qui viennent aiguillonner leur activité maladive.

Tous ces malades, délirants chroniques, persécutéspersécuteurs, commettent donc très fréquemment des
actes délictueux ou criminels qui nécessitent des expertises médico-légales destinées à mettre en lumière le
caractère pathologique de l'acte incriminé et des mobiles qui ont poussé l'inculpé. Pour les uns, les délirants chroniques, il s'agit de montrer les rapports
étroits du délit ou du crime avec un délire de longue
durée, à troubles sensoriels prédominants; pour les autres, les persécutés-persécuteurs, il faut reconstituer
toute l'existence et faire voir dans leurs actes les réactions pathologiques d'un cerveau profondément déséquilibré. De ces démonstrations se déduit, d'une façon
légitime, l'irresponsabilité complète de tous ces sujets,

Cette tâche est loin d'être toujours facile, surtout quand il s'agit de persécutés-persécuteurs. Quant aux délirants chroniques, nous savons qu'ils peuvent longtemps conserver l'intégrité de leurs facultés syllogistiques; nous avons vu avec quelles apparences de raison ils savent plaider pour leurs conceptions délirantes et quel degré de lucidité ils conservent malgré la persistance de troubles sensoriels parfois très actifs. Le soin avec lequel ils cachent souvent des idées délirantes depuis longtemps systématisées, leurs réticences quand il s'agit de dissimuler l'existence de leurs sensations maladives qui, ils le savent, seront interprétées comme des signes de folie, font que les malades, lorsqu'ils ont commis des actes violents, une tentative d'homicide, peuvent paraître, même aux yeux de ceux qui les entourent, non délirants et par suite, responsables.

Ce sont ces délires que l'on désignait, il n'y a pas bien longtemps, sous le nom de délire partiel. « Les facultés, dit Tardieu, manifestement lésées sur un point, semblent conserver sur tous les autres une intégrité presque complète. C'est pour les fous de cette espèce, dit-il ailleurs, que l'expert rencontre malheureusement le plus de peine à faire prévaloir les données les plus positives de la science; c'est parmi eux que l'on compte ces exemples déplorables d'erreurs judiciaires qui ont conduit de pauvres malades jusqu'à l'échafaud. »

Cependant, en dépit de leur dissimulation, le médecin arrivera toujours à mettre en évidence d'une façon irréfutable le caractère pathologique de leurs actes; il pourra démontrer que tel individu dont l'intelligence semble intacte, et qui a rempli jusque dans les derniers jours ses occupations habituelles, est un halluciné chez lequel un délire déjà ancien s'est systématisé. Il pourra reconstituer la marche du délire et montrer le malade après une période d'incubation entrant dans la période

de persécution et construisant plus ou moins silencieusement son roman délirant; il pourra constater d'une façon évidente l'existence des hallucinations de l'ouïe et des autres sens, des troubles de la sensibilité générale et montrer l'étroite relation qui existe entre les faits

incriminés et les phénomènes hallucinatoires.

Sur ces données certaines, il affirmera avec la nature de la maladie l'irresponsabilité du prévenu. La responsabilité de ces malades est diversement jugée dans les différents pays; c'est ainsi qu'en Angleterre, les actes de l'aliéné ont été longtemps jugés comme le seraient ceux de l'homme sain placé dans des conditions identiques à celles où les conceptions délirantes mettent le malade. Si l'halluciné donnait un soufflet ou un coup de poing pour une injure supposée, il était acquitté parce qu'un homme sain d'esprit aurait agi de même pour une insulte réelle; mais si la gravité de l'acte du malade dépassait celle de l'offense, s'il tuait, par exemple, celui qui l'injuriait, on le condamnait, c'était un criminel. C'était là une manière de juger peu logique, car on ne peut admettre des portions d'aliénés; l'individu est fou ou il ne l'est pas; s'il est fou, il est irresponsable; ainsi en a jugé Tardieu qui a résumé son avis avec beaucoup de netteté: « L'expert devra avant tout s'attacher à dégager l'idée fixe, la fausse conception prédominante qui dirige et explique les actes de l'aliéné. Pour peu qu'il apporte dans l'examen une attention suffisante, il reconnaîtra qu'il n'existe chez ces malades ni lésion de la volonté, ni impulsion homicide, au vrai sens du mot; mais au contraire, que le raisonnement persiste parfois avec une force singulière, avec cette particularité que, s'appliquant aux idées les plus fausses, ou conduit par les hallucinations et les illusions des sens, il enfante des déductions à la fois logiques et insensées et par suite les actes les plus violents et les plus regrettables. A tous les degrés et dans tous les cas, de tels aliénés sont irresponsables et le médecin

peut et doit, en toute sécurité de conscience, s'efforcer de les soustraire à des verdicts de condamnation qui atteindraient non des criminels mais des malades dignes

de pitié. »

En effet, avec quelque art que soit préparé le crime, et quelle que soit la logique avec laquelle le malade le justifie, malgré la préméditation indéniable, le délirant chronique ne peut d'aucune façon être déclaré responsable. Non seulement le délire lui-même, avec ses idées de persécution et la couleur pénible qu'il emprunte aux illusions et aux hallucinations, entraîne une irresponsabilité absolue pour les actes auxquels il a conduit le malade; mais, parfois, à cette cause peut s'en ajouter une plus prochaine en quelque sorte: c'est le trouble sensoriel qui intervient à chaque instant comme une invitation très active aux agressions. L'aliéné déjà préparé par la nature même de son délire, par ses préoccupations, par les craintes continuelles qu'il a pour son existence, est stimulé par l'hallucination et se trouve ainsi doublement porté aux plus dangereuses réactions.

Legrand du Saulle (Le délire des persécutions, 1871) avait cru devoir admettre des degrés différents de responsabilité. Cette interprétation s'explique par ce fait qu'il comprenait, comme Lasègue, dans son délire, des persécutions des formes mentales très diverses. Si des difficultés médico-légales peuvent parfois se présenter à propos des délirants chroniques, elles se montrent bien plus considérables, bien plus délicates à résoudre, quand il s'agit des persécutés-persécuteurs, qui sont, de tous les aliénés, ceux qui donnent lieu aux controverses les plus longues, parfois même aux plus vives polémiques. Chez ces malades, les troubles morbides revêtent un caractère spécial, une marche sans analogue dans les autres formes mentales. Leurs allures raisonnantes, leur physionomie particulière, si différente de celles des autres aliénés, peuvent en imposer à un examen superficiel et faire croire à de simples états

passionnels. Tandis que chez le délirant chronique le phénomène pathologique capital, l'hallucination, ne peut, par son évidence, laisser planer aucun doute sur le caractère morbide des actes du malade, ceux-ci étant d'ailleurs parfois sous la dépendance étroite d'une hallucination de l'ouïe, tandis que l'histoire d'une maladie à évolution caractéristique, à symptômes si nets, survenue à l'âge adulte chez un individu sans passé cérébral vient entraîner la conviction, il n'en est plus de même chez le persécuté-persécuteur, dont le délire n'est que l'exagération du caractère antérieur, chez un individu toujours mal équilibré. Il n'y a pas, comme chez le délirant chronique, deux parts dans sa vie: une première souvent longue, dans laquelle aucun trouble psychique n'est survenu, une seconde avec des symptômes maladifs et une marche caractéristique. Chez le persécuté-persécuteur, faire l'histoire de la maladie, c'est faire celle du malade. Le délirant chronique, parfois, fait partager son délire à ceux qui vivent avec lui; le persécuté-persécuteur peut encore bien plus facilement communiquer ses convictions délirantes. Il s'est fait le combattant du droit, il a souffert et lutté seul contre les tribunaux, les médecins, les autorités, et toutes ses batailles, tous ses échecs n'ont fait qu'augmenter son désir de vengeance. Son attitude d'opprimé que l'adversité n'a pas abattu lui conquiert des sympathies, ses infortunes émeuvent bien des gens, en même temps que son activité intellectuelle, la dialectique avec laquelle il soutient ses revendications, l'absence de tout trouble sensoriel, entraînent la conviction de certains. Tandis que la contagion pour le délirant chronique se limite aux proches, pour le persécuté-persécuteur elle rayonne bien au delà et le malade trouve des défenseurs dans la presse, dans le public. On comprend les difficultés de tout genre avec lesquelles se trouve aux prises le médecin expert dans l'examen de ces malades. Ce sont ces obstacles qui expliquent que l'utile mesure

d'un internement intervienne seulement alors, comme le dit Krafft-Ebing, « que les malades ont gaspillé tout leur avoir, fatigué les tribunaux de leurs poursuites sans relâche, troublé l'ordre public, détruit le respect de la loi, fait partager leur délire à leurs proches, et même s'être vengé par un meurtre de leurs ennemis. »

Pour arriver, malgré la persistance, chez ces malades, de certaines facultés-mémoire, logique, activité intellectuelle-à démontrer la nature pathologique des sentiments qui les animent et des actes auxquels ils sont conduits, il faudra reconstituer l'histoire entière du sujet, qui révèlera un état psychopathique congénital. L'étude de ses antécédents héréditaires fera pressentir un dégénéré; celle de ses antécédents personnels le montrera avec sa déséquilibration, avec les lacunes d'une intelligence brillante parfois par certains côtés, avec les anomalies et les contradictions de son caractère. Bien qu'empruntant quelques traits aux fous moraux, quelques autres aux maniaques raisonnants, le persécuteur se séparera cependant de ces malades par des différences très tranchées qui le feront classer dans le groupe si homogène que nous avons étudié. L'examen des faits invoqués par le malade, faits souvent grossis ou dénaturés, les réactions complètement hors de proportion que ceux-ci ont provoquées, l'opiniâtreté aveugle avec laquelle il poursuit ses revendications, sans qu'aucune considération puisse l'arrêter, les arguments qu'il emploie à les justifier et qui portent la marque d'une logique subtile mais faussée, le caractère obsédant de ses conceptions, ses menaces, ses calomnies, réservées d'abord à ceux dont il se dit la victime, puis s'étendant à tous ceux qui ne partagent pas son délire; enfin les actes d'extrême violence devant lesquels il ne recule pas, sont autant d'actions portant la marque d'une déséquilibration mentale qui va sans cesse grandissante.

Avant de terminer, donnons encore deux exemples

de cette forme clinique si intéressante. Il s'agit d'abord d'un malade du service que nous avons été appelés à examiner avec MM. Brouardel et Motet.

Ce malade avait fait une tentative d'homicide sur un haut personnage politique. C'est un très beau type de persécutépersécuteur. Il en a la déséquilibration mentale, l'orgueil démesuré, les lacunes morales, l'activité aussi désordonnée que stérile, l'égoïsme profond. D'une intelligence développée, d'une activité sans cesse en éveil, il vit dans un état permanent d'excitation intellectuelle. Il fait des dupes, vit d'expédients, se lance dans les entreprises les plus diverses, tantôt fabricant de limes, tantôt s'occupant de modes; pendant un temps son imagination travaille à la recherche d'inventions nouvelles; il découvre plus d'un procédé nouveau, entre autres un nouveau mode de fabrication des vitraux. Plus tard, il s'improvise chimiste et invente, dit-il, une substance explosible à laquelle il n'est pas de forteresse qui puisse résister. Il s'occupe également de questions sociales, travaille à un dictionnaire de synonymes, compose des pièces de vers, des pamphlets. Malgré cette suractivité intellectuelle que son instabilité rend inféconde, il mène une vie misérable. Dans la situation difficile où il s'est laissé tomber, il rend responsables ceux qui sont à la tête du gouvernement des déboires et des échecs qui ne sont imputables qu'à son organisation mentale défectueuse. En novembre 1887 survient l'événement qui va faire de cet homme toujours mal pondéré un aliéné très dangereux. Condamné à un mois de prison par la 11e chambre, il s'écrie : « On entendra parler de moi », et réagissant comme il avait vécu, en déséquilibré, il s'improvise justicier et se prépare à faire un exemple éclatant.

Il était alors fatigué par un labeur prolongé et aussi débilité par une alimentation insuffisante. Il profère des menaces de mort contre le Président de la 11° chambre, et bientôt, entraîné par les vives polémiques de presse de cette époque, il se lance dans la politique. Il rêve une vengeance retentissante : tous ceux dont il croit avoir à se plaindre, tous ceux que ses idées politiques lui désignent comme nuisibles au bien du pays, doivent être punis. Pesant la responsabilité de chacun, il fera quatre catégories de victimes : 19 ont été choisies ; trois sont condamnées à mort: 2 politiques et une personnelle, 4 recevront des blessures très graves, 7 des blessures plus ou moins graves, et enfin 5 des blessures légères ; et comme une seule victime doit payer pour toutes, il fera une loterie dans laquelle il donnera à chacun un nombre de numéros en rapport avec le degré de culpabilité qu'il lui attribue. Il prépare ainsi 122

bulletins: l'un en a 13, l'autre 4. M. X... en a 18; M. Y..., 10; un juge d'instruction, 6; le général F..., 6, etc. « Je condamne le misérable D..., le faux témoin, le voleur, le faussaire, à avoir les deux pattes cassées au genou et le W..., recéleur, faussaire et calomniateur ingrat, à subir la même peine avec 8 numéros au chapeau pour D... et 6 numéros pour W... La fille L... et la M... étant d'un autre sexe, je les méprise. »

Et pour expliquer cette justice sommaire, A... se livre au travail le plus étrange, il fait la biographie de chacune de ses victimes et termine chacune d'elles par la condamnation dont il la frappe: « Encore un qui ira dans mon chapeau avec dix numéros; il paiera son iniquité par une patte cassée au genou, ce sera sa récompense. » Magistrats, avocats, avoués, notaires, députés, ministres comparaissent à son tribunal. Il n'y a plus

que lui d'honnête, de juste.

Il explique avec complaisance les avantages de ce qu'il appelle sa justice sommaire: « Et vous ne trouvez pas que cette loterie ainsi combinée ne soit cent fois plus salutaire, plus logique, plus morale et plus réconfortante, plus juste et autrement expéditive et efficace que la justice si souvent boiteuse et injuste? Voilà ce qui est ma justice sommaire, comparez et soyez certains qu'avant peu, au lieu de la faire passer pour folle, tous les gens sensés aimant la vraie justice la trouveront sensée et morale. J'aurai des imitateurs, soyez-en sûrs... Tuer un chien enragé, n'est-ce pas pour le moins supprimer dix mille chiens enragés prêts à se lancer sur l'humanité? »

Le 17 novembre il écrit : « J'ai tiré aujourd'hui ma loterie, c'est X... qui a gagné, j'en suis enchanté, il est sorti. C'est la mouche venimeuse, le frelon chrysalide du choléra morbus prêt à se transformer et à s'envoler, reine d'un essaim d'aigrefins prêt à fondre sur notre pauvre France, essaim dont les innombrables piqures vont nous inoculer un fléau bien autrement violent que cette peste. Et dire qu'il va falloir que ce soit moi, le pauvre inventeur, ridiculisé, moi tant de fois conspué, pillé, calomnié, diffamé, failli, ruiné, condamné à la prison pour chantage (sic), moi, Pygmée, dire que c'est à moi que vient d'échoir la noble tâche de supprimer X..., le fléau, d'en délivrer la France!! J'ai sorti son numéro de mon chapeau, c'est vraiment trop de chance après tant de gros malheurs immérités, et ma vie peut bien payer une telle récompense. » Au moment de l'élection présidentielle, son exaltation va grandissant : il cherche à se rendre à Versailles, afin de tuer M. X ..., s'il avait été élu.

Il raconte volontiers la scène du Palais Bourbon: « Le 10 décembre, le moment psychologique était venu; j'avais préparé mon petit piège, la carte d'H...; j'arrive à la Chambre, je lui pose mon lapin et je tire dessus. J'étais plein de sang-froid, je ne bronche pas. Je tire un second coup, quelqu'un me saute dessus. Je lui dis: Est-ce que je tire sur les comparses, « crétin »? Un journaliste était là qui prétendait avoir sauvé le bandit, je lui ai crié: Vous êtes une oie, vous n'avez rien sauvé du tout. »

Au cours de l'instruction, A... fut pris au Dépôt d'un accès maniaque aigu accompagné d'hallucinations qui dura cinq jours et disparut sans laisser de traces.

Pendant son séjour à Mazas, il est préoccupé avant tout par les travaux importants qu'il a en tête. Il avoue aux experts qu'il a besoin de compléter sa série d'ouvrages. Il faut pour lui que la question politique et la question humanitaire soient résolues ensemble. Il traitera successivement de l'éducation des garçons, de l'éducation des filles, sujet bien autrement important à son avis, et enfin du père et de la mère. Pour cela il lui faut du temps: « Faites-moi condamner, demande-t-il, j'ai besoin de dix ans de travail. Si un jury imbécile m'acquittait je recommencerais. Je dis ce que je pense. Je ne cache pas ma manière de voir. J'ai agi avec préméditation et puis, d'ailleurs, il est nécessaire que je sois enfermé pour que mon pamphlet fasse son chemin, sans que le gouvernement se trouve compromis. Si j'étais libre quand il sera publié, il y aurait une question A... Il ne faut pas qu'on m'acquitte, ni pour moi (je commence par moi, je suis égoïste), ni pour eux, ni pour la société. Ce serait l'histoire du vitriol. La première femme qui a jeté du vitriol à son amant a été acquittée, la seconde aussi, la troisième aussi : moi je recommencerais. »

A l'asile, il est tranquille, s'occupe à rédiger des pamphlets contre Bismarck, auquel sa haine s'est actuellement attachée, travaille sans relâche à des questions politiques, sociales, veut proposer de nouvelles armes, de nouveaux plans stratégiques.

L'activité intellectuelle de ce malade, sa lucidité d'esprit, l'habileté avec laquelle il a prémédité et accompli sa tentative d'homicide auraient pu faire hésiter, mais l'examen approfondi de cette existence, dont tous les actes révèlent un déséquilibré, ses oppositions et ses contradictions incessantes, cette obsession de vengeance qui le poursuit, cette liste des victimes qu'il dresse en mettant le nom d'un homme d'Etat à côté de celui de l'expert en écriture qui l'a déclaré insolvable, de l'avocat qui a plaidé contre lui, du magistrat qui l'a reconnu coupable, de-l'ouvrier typographe qui l'a fait poursuivre, de sa belle-mère dont il prétend avoir à se plaindre, ces verdicts qu'il rend, cette échelle de peines, cette loterie, ce choix de la victime

laissé au hasard, dénotent bien les troubles profonds de son intelligence et le caractère maladif de ses actes.

Nous allons examiner encore un persécuté-persécutant arrêté à la suite d'une tentative de meurtre sur l'un de ses ennemis imaginaires; chargé de l'examen médico-légal de cet inculpé, je vous le ferai connaître par le rapport à la suite duquel une ordonnance de nonlieu a été prononcée et le malade envoyé à l'asile.

Je soussigné, médecin en chef de l'asile Sainte-Anne, commis le 5 janvier 1889, par une ordonnance de M. Emile Levasseur, juge d'instruction près le Tribunal de 1^{re} instance de la Seine, à l'effet de constater l'état mental du nommé J. Etienne, âgé de 32 ans, employé au Bureau des titres du chemin de fer de l'Ouest, inculpé de blessures volontaires sur la personne de M. S..., employé au bureau; après avoir prêté serment, pris connaissance des pièces de l'instruction, recueilli tous les renseignements de nature à m'éclairer et visité à diverses reprises le sieur J..., ai consigné dans le présent rapport le résultat de mon examen.

Le sieur J... est inculpé de blessures volontaires sur M. S... Les conditions dans lesquelles cette agression s'est produite, les faits révélés dès le début de l'instruction étaient de nature à motiver l'examen de l'état mental de l'inculpé. Pour se faire une idée juste du mobile de cet acte, il est nécessaire de remonter aux antécédents et de voir si dans le passé de J... on ne trouve pas des déviations du caractère, des idées et des sentiments dont la détermination fournirait une base solide d'appréciation. Une sœur de J..., âgée de 21 ans, présente des accidents hystériques, elle éprouve des troubles de la sensibilité générale, une sensation de boule qui du ventre remonte au cou, du serrement à la gorge; elle a des rires et des pleurs involontaires, et sous l'influence d'une émotion, elle est prise de tremblement dans les bras et les jambes. Pendant la nuit, elle a parfois des hallucinations : elle voit des têtes, des objets colorés qui passent devant ses yeux. Une deuxième sœur, âgée de 25 ans, est mariée, elle est d'une santé un peu faible sans présenter toutefois de crises nerveuses. Le père était employé au chemin de fer, et serait mort après avoir avalé, par mégarde, dit-on, un liquide corrosif. La mère, d'un caractère irritable, se serait parfois trouvée mal. Quant à lui, il a quitté l'école à 14 ans pour entrer comme clerc dans une étude d'avoué jusqu'à 16 ans, puis il a été chargé d'une tenue de

livres pendant un an; il est entré ensuite au chemin de fer de l'Ouest dans le bureau des titres, s'acquittant assez bien de sa tâche, mais vivant à l'écart, ne frayant pas avec ses camarades, toujours sombre, soucieux, ne montrant ni l'entrain ni la gaîté des garçons de son âge; méticuleux, irritable, il se mettait facilement en colère pour des motifs futiles. A 26 ans, il a eu un eczéma dont il se préoccupait vivement, ce qui a augmenté ses tendances à la tristesse. Depuis 2 ans, il devient plus casanier, ne fréquente plus ses camarades; refuse même d'aller se promener avec sa sœur. Il se plaint, à diverses reprises, de douleurs dans les jambes, qu'on attribue à des rhumatismes.

Dès le commencement de 1887, il demande à sa mère et à sa sœur si on les suit dans les rues, si elles ont remarqué les gens qui stationnent devant la maison. Il raconte que des individus le suivent, qu'ils font faction de l'autre côté du trottoir. épient tout ce qui se passe chez eux. Quand il rentre ils se placent souvent deux à l'entrée de la porte, ils se croisent pour lui barrer le passage et l'obliger à les écarter. D'autres regardent la montre et le fixent ensuite pour bien lui démontrer qu'ils l'observent. Vers le mois de septembre, aux illusions s'ajoutent des hallucinations, il entend des injures dans la rue; on lui dit: « Cochon, salop, sale paltoquet »; ce sont quelquefois des passants qui parlent entre eux, sans avoir l'air de le regarder; d'autres fois c'est un individu seul qui continue son chemin tout en l'injuriant. Des femmes viennent également dans la maison chez des voisins pour se moguer de lui et l'exaspérer. Quand sa mère ou sa sœur cherchent à lui persuader qu'il se trompe, qu'il y a dans la rue plusieurs hôtels meublés et qu'il est tout naturel que de nombreuses personnes s'arrêtent sur le trottoir, il se récrie, affirme avoir bien remarqué ces individus et s'adressant à sa mère: « Tu n'y vois pas bien clair, lui dit-il, tu n'y vois pas. » Comme toutes ces vexations continuent, il prend la résolution de quitter le quartier et de déménager. Pour dépister ses ennemis il veut aller jusqu'au Point-du-Jour, chercher un autre logement. Il va avec sa mère voir des appartements et le jour où ils ont fait le choix de leur nouvelle demeure, il aperçoit dans la gare d'Auteuil un Monsieur âgé, à tête blanche, respectable, qui regarde sa montre et le fixe. Quelques jours après, il voit le même vieillard stationner rue Boursault; il craint, dit-il, qu'on ait découvert son nouveau domicile. Toutefois, après le déménagement, il a quelques jours de repos, puis tout recommence; il aperçoit des individus qui le suivent; on l'injurie de nouveau, et quand il prend le train pour venir à Paris, presque tous les jours, il lui arrive des aventures désagréables : tantôt, quoiqu'il se blottisse dans un coin, des individus en montant lui marchent sur les pieds; d'autres fois, les voyageurs le bousculent en s'asseyant sur la banquette; d'autres fois enfin, des fumeurs lui lancent des bouffées de tabac sur le visage.

Telles sont les persécutions imaginaires, les injures auxquelles il se croit en butte, telles sont aussi les interprétations délirantes qui faisaient naître les incidents les plus insignifiants. Toutes ces vexations, toutes ces singeries étaient, d'après lui, l'œuvre d'un de ses camarades de bureau, M. R..., d'accord en cela, ajoute-t-il, d'après ce que je suppose et ce que j'ai vu, avec M. S..., employé également au bureau des titres. M. R... était jaloux parce qu'il n'avait pas pu occuper la place que j'occupe, dit J..., et il avait imaginé toutes ces misères pour me tourmenter, me donner un caractère détestable et finir par me faire renvoyer; il s'entendait avec une agence qui, moyennant finance, mettait tous ces individus à mes trousses et me faisait filer; on avait aussi envoyé à l'administration, croyait-

il, des lettres calomnieuses contre lui.

Sous l'influence de ces conceptions délirantes, il se décide à porter plainte à son chef de bureau, M. C..., puis il va, accompagné de sa mère, auprès de M. C..., contrôleur. Ses chefs de service s'efforcent de le rassurer, de lui persuader qu'il se trompe; ils lui affirment qu'ils n'ont reçu aucune lettre malveillante contre lui; que tout le monde, au contraire, l'estime et que, du reste, les appointements de ses collègues n'auraient jamais pu suffire à payer les agents si nombreux qui le tourmentaient, que tout cela n'était que le produit de son imagination. Comme J... ne s'était jusque-là laissé aller à aucune espèce de violence, de menace contre personne, qu'aucun de ses camarades ne s'était plaint, on pensa à une indisposition passagère et il put continuer son travail, on lui confia même un poste assez délicat où les employés, en rapport avec le public, doivent souvent s'armer de patience. J..., tout entier à ses préoccupations pénibles, ne pouvait être froissé que par des faits ou des gestes insignifiants qu'il interprétait à sa manière. Quant aux exigences de sa profession, au travail de son bureau, il n'en éprouvait aucun souci, il n'en ressentait aucune fatigue et il s'acquittait ponctuellement de ses nouvelles fonctions. Toutefois, les démarches qu'il venait de faire auprès de ses chefs et qui n'avaient abouti qu'à lui procurer des conseils bienveillants, et, pour tout autre que lui, la démonstration évidente qu'il se trompait, ne pouvaient le satisfaire, car il continuait, disait-il, à se voir l'objet de poursuites incessantes, de machinations de toutes sortes. Dans les rues, à la gare, au Pointdu-Jour, partout il continuait à rencontrer ses persécuteurs. Il

en éprouvait une profonde irritation qu'il faisait tous ses efforts pour contenir, sans en rien laisser paraître dans son bureau. Cette lutte incessante pour refouler sa colère l'exaspérait. Depuis quelques mois il était plus silencieux, plus sombre que d'habitude, il éprouvait une céphalalgie qui s'était aggravée à la suite de la chute, sur sa tête, d'une lampe placée sur l'étagère de son bureau et qu'un chat avait renversée; ses nuits étaient mauvaises, il n'avait plus de repos. Le 27 décembre, il emporte le matin, en sortant, un revolver qu'il tenait de son père et qui depuis fort longtemps était à la maison, il achète des cartouches en passant rue St-Lazare; il s'installe à son bureau, se hâte de faire le travail le plus pressé, puis, vers 2 heures, il arme son revolver, s'avance vers la table de son collègue S..., et, sans lui adresser la parole, il décharge sur lui plusieurs coups de son arme. Immédiatement arrêté, il répond aux questions qu'on lui adresse : « Il y a longtemps que cela durait, il était temps que cela finisse. » Interrogé quelques instants après par M. A..., commissaire de police, il lui dit: « C'était pour me venger de lui et des vexations qu'il me fait subir depuis le mois d'octobre, avec M. R..., un autre employé qui, de concert, à ce que je crois, ont fait écrire des lettres anonymes par une agence à la Compagnie, dans le but de me faire renvoyer de la place que j'occupe et que le sieur R... avait convoité pour lui. J'ai acheté ce matin seulement dans la rue St-Lazare les cartouches qui ont armé mon revolver; quant à l'arme, je l'ai depuis plus de 15 ans. Si j'ai tiré sur M. S..., c'est que je n'avais pas sous la main M. R... auquel je destinais principalement les coups qui ont atteint M. S...; M. R... était le principal auteur des machinations ourdies contre moi. » M. S..., blessé à la tête et au bras, répond: « Vers deux heures, le sieur J... s'est approché de moi, j'écrivais à mon bureau. Il ne m'a dit aucune parole. Je n'ai eu aucune discussion avec lui. Tout à coup, il a tiré sur moi, à bout portant, jusqu'à ce que son revolver ait été désarmé. » D'autre part, MM. T... et C..., employés dans le même bureau, racontent que jamais J... n'avait eu de discussions avec M. S..., qu'il s'est levé sans rien dire, s'est approché et a tiré. A Mazas, J... est tranquille; ses ennemis n'ont pas pu, dit-il, le poursuivre en prison; personne ne le tourmente ici. Il n'a pas de regrets de sa tentative de meurtre, et il reste convaincu de la réalité de ses persécutions imaginaires.

De ce qui précède, nous pensons devoir déduire les conclusions suivantes: 1° J... est un déséquilibré qui a toujours eu des tendances mélancoliques. 2° Depuis 2 ans, des illusions, des hallucinations et des idées de persécution ont été le point

de départ d'interprétations délirantes sur les faits les plus insignifiants, et ont fait naître dans l'esprit de J... la conviction maladive que MM. R... et S... étaient les promoteurs des persécutions imaginaires dont il se plaint. 3º J... a obéi exclusivement à un délire de persécution lorsqu'il a déchargé son revolver sur M. S... Il n'est pas responsable de cet acte 4º J... conserve actuellement les mêmes idées délirantes; c'est un aliéné dangereux dont la place est dans un asile où il pourra être traité et surveillé.

Avons-nous besoin de dire, Messieurs, que le traitement du délire chronique est purement symptomatique,
qu'il n'y a pas un traitement spécial, pas de médicament indiqué d'avance. Il faut d'abord ne point nuire
au malade; il faut se garder des modes thérapeutiques
qui, dans le but de décongestionner le cerveau, ne
font que débiliter le patient et fournir un aliment à
ses préoccupations pénibles. Tel est l'emploi des purgatifs, du tartre stibié, des douches données d'une
façon systématique et dans les derniers temps encore
de la trépanation.

On a employé la méthode de Hiffelsheim pour combattre les hallucinations. On soumettait les malades à un courant voltaïque faible, continu, permanent, dont les pôles étaient constamment appliqués aux oreilles du malade. L'appareil lui-même se composait d'une série de petites piles réunies en couronne et qui devaient entourer la tête comme une ceinture; on le laissait en place pendant plusieurs semaines, et le courant électrique traversait la masse encéphalique dans son épaisseur; cet appareil était peu commode; de plus, il fallait le mouiller, toutes les deux heures, dans de l'eau salée ou acidulée. Ce moyen expérimenté à la Salpêtrière, dans le service de M. Baillarger, ne donna pas les résultats heureux que quelques faits favorables avaient tout d'abord permis d'espérer.

Moreau (de Tours) a proposé de combattre les hallucinations par les agents thérapeutiques qui, comme le datura stramonium et le haschisch, provoquent des hallucinations; c'est une application de la méthode substitutive; ce savant praticien espérait remplacer les hallucinations spontanées par d'autres provoquées et faciles à faire disparaître par la suppression du médicament; cette méthode a donné au début quelques bons résultats; mais l'observation ultérieure n'est pas venue confirmer son efficacité; résultat qu'on pouvait prévoir a priori, car l'alcool, qui provoque, lui aussi, des hallucinations, rend plus actives celles du délire chronique.

L'arsenic, préconisé par M. Lisle, ne guérit pas davantage les hallucinations ; il donne des résultats satisfaisants quand la médication arsenicale est indi-

quée par l'état général.

En résumé, nous ne possédons point de médication spécifique et les indications doivent être cherchées dans l'état du malade, c'est-à-dire que chaque sujet réclame son traitement particulier. Il y a cependant quelques règles d'hygiène qui conviennentà tous les sujets. Vous savez qu'assez souvent ces aliénés, poursuivis par l'idée d'empoisonnement, se nourrissent mal, d'une facon insuffisante et irrégulière; qu'ils prennent quelquefois des aliments d'une digestion difficile et provoquent ainsi des troubles digestifs, lesquels, à leur tour, sont causes de délire. Il faut donc conseiller la plus stricte régularité des repas; faites prendre, autant que possible, les viandes grillées et rôties ; proscrivez les aliments de digestion difficile, les sauces, les mets trop épicés; qu'on s'abstienne d'alcool, de liqueurs et de cafés; ordonnez une courte promenade après chaque repas; en un mot, facilitez le travail de la digestion, évitez tous les malaises, et vous éloignerez ainsi des occasions de délire. On ne doit pas craindre d'entrer dans ces détails de la vie de chaque jour, ils ont une importance que vous apprécierez quand vous aurez à donner vos soins à ces aliénés.

Les toniques, le fer, le quinquina, etc., d'autrefois

les alcalins sont employés avec avantage, mais, je le répète, les diverses médications puisent leurs indications spéciales non dans les caractères du délire, mais bien dans l'état général du sujet, et elles doivent donc varier suivant le malade.

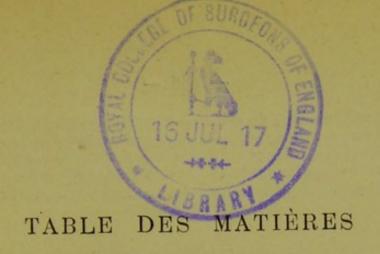
On voit quelquefois dans le cours du délire chronique survenir de l'excitation avec une activité plus grande des troubles sensoriels et du délire. Pendant ces épisodes, dont l'intensité reste au-dessous de l'accès maniaque, on emploie avec profit les sels bromurés et

les bains tièdes simples ou alcalins.

Schüle conseille l'usage de l'opium (injections de morphine) pour favoriser le retour du calme intellectuel. Il emploie le bromure de potassium, l'électrisation, l'hydrothérapie, contre les troubles de la sensibilité. Krafit-Ebing conseille également l'emploi de la mor-

phine.

Le changement de milieu produit le plus souvent une rémission, de courte durée d'ailleurs, dans les troubles sensoriels. Les voyages, les déménagements des malades, sont d'ordinaire suivis d'une phase de tranquillité. La séquestration est de même habituellement suivie d'une rémission : elle a en outre le double avantage de placer le délirant chronique et le persécuté-persécuteur à l'abri des causes d'excitation qu'ils rencontrent au dehors et de mettre obstacle à leurs agressions. Elle constitue ainsi une mesure qui sauvegarde à la fois leur propre intérêt et assure la sécurité publique.



PREMIÈRE PARTIE

PREMIÈRE LEÇON

Préliminaires. - Aura.

Des impulsions dans les principales formes mentales 1
Epilepsie: Névrose à paroxysmes, héréditaire et parfois à
transmission similaire. Caractères généraux des actes des épi-
leptiques: automatisme, inconscience
Phénomènes prémonitoires: modifications du caractère. Aura:
aura motrice, sensitive, sensorielle, intellectuelle, sa constance
chez le même sujet; utilité de son étude au point de vue des
localisations cérébrales. Un cas rare d'épilepsie d'origine péri-
phérique avec aura sensitive et motrice

DEUXIÈME LEÇON

Attaques; Vertiges; Epilepsie larvée. Physiologie pathologique.

D	Description de l'attaque: période tonique, période clonique. 13
	Etat du fond de l'œil et mécanisme de la mort pendant
	l'attaque
	Etude comparative de l'attaque provoquée chez l'animal et de
	l'attaque spontanée chez l'homme; analogie des graphiques
	obtenus dans les deux cas
	Vertige: Troubles intellectuels prédominants ; la sphère mo-
	trice est peu affectée
	Absence: Perte de connaissance; nul trouble moteur 29
	Epilepsie larvée : Délire d'emblée ; hallucinations d'un ou de
	plusieurs sens et de la sensibilité générale 25
	production of the sensitive Senerale.

La prédominance de chacune des manifestations de l'épilepsie est en rapport direct avec le siège prédominant de la décharge. L'expérimentation physiologique prouve le même fait. 23 La période épileptoide de l'hystérie est comparable à l'attaque épileptique
TROISIÈME LEÇON
Responsabilité des épileptiques. Délire. Actes. Impulsions.
De la responsabilité des épileptiques: Opinion de Zacchias au point de vue du sacerdoce
QUATRIÈME LEÇON
Responsabilité des épileptiques. Délire. Actes. Impulsions (suite et fin).
Folie épileptique: Les grands accès de délire épileptique ne diffèrent de la folie momentanée que par leur durée

CINQUIÈME LEÇON

Coexistence de l'épilepsie avec certaines autres formes de maladies mentales.

Etat mental des épileptiques dans l'intervalle de leurs attaques. 60	
L'épilepsie ne conduit pas à la paralysie générale 61	
Un délire toxique ou une vésanie peuvent s'associer à l'épi-	
lepsie. Caractères propres à chacune des deux affections. Double	
hérédité	
Observation d'un épileptique atteint d'un délire de persécution	
indépendant de la névrose	
Observation d'un épileptique qui, dans un accès de mélan-	
colie, fait une tentative de suicide et asphyxie sa fille 68	
Observation d'un épileptique ayant offert plusieurs périodes de	
délire inconscient, qui, sous l'influence d'un accès de mélancolie,	
fait une tentative de suicide dont il conserve le souvenir. Acci-	
dents alcooliques surajoutés	
Observation d'un épileptique délirant chronique. Halluci-	
nations alternes de l'ouie	
Observation d'un épileptique persécuté, attribuant ses attaques	
à des influences occultes	

SIXIÈME LEÇON

Traitement de l'épilepsie.

Recherches des indications causales. Epilepsie d'origine périphé-
rique, consécutive à un traumatisme. Intervention chirur-
gicale
Des bromures: bromure de potassium (Charles Locock et
Wilks, 1853; Bazin, Hardy, Brown-Séguard, Germain Séel:
vulgarisation du traitement (Falret, Legrand du Saulle et Voisin).
Mode d'administration. Doses. Durée du traitement. Nécessité
de le continuer après la cessation des accès. Bromure de sodium,
d'ammonium, d'arsenic, de zinc (Charcot, Brown-Séguard
Bourneville, Magnan)
Hydrotherapie comme moven adjuvant (Charcot, Bourne-
ville)
Belladone, sels d'atropine; sels de zinc; oxyde, valérianate et
lactate de zinc. Leur association avec le bromure. Sels de
cuivre
Nécessité d'une surveillance continue des épileptiques 84

DEUXIÈME PARTIE

PREMIÈRE LEÇON

Historique. - Etiologie.

Unfoland Cal	
nuieiana, Sa.	vatori, Bruhl-Cramer, Erdmann, Esquirol font de la
dipsomanie	une maladie distincte, une monomanie. La seule
description	de l'accès est insuffisante. Par l'histoire complète du
malada la	dingomonia devient un amdresse deirediene de l
marade, ra	dipsomanie devient un syndrome épisodique de la
folie hérédi	taire. Ses causes, autres que l'hérédité, n'ont qu'une
influence s	econdaire
L'accès	de dipsomanie ressemble à l'ébauche d'un accè
mėlancoligi	ie.
Observat	tion I Mélancolie. Accès répétés de dipsomanie
délire alco	olique. Après l'accès, dégoût des boissons spiri-

DEUXIÈME LEÇON

Symptômes.

Dipsomanie; paroxysmes impulsifs. Prodromes: dépression; anxiété précordiale; angoisse; lutte; appétit irrésistible. — Après l'accès, sobriété; nulle recherche des boissons. 93 Observation II. — A 20 ans, mélancolie; à 24 ans, 1er accès de dipsomanie pendant une grossesse; les accès continuent après l'accouchement. Impulsions au suicide 95
Observation III (M. Trélat). — Prodromes: reproches; résistance vaine; précautions inutiles; besoin irrésistible de boire
Observation IV. — Malaise précurseur de l'accès; résistance inutile; paroxysmes impulsifs; fureur de boire; tentative de suicide; obsessions
dilection; toutefois, quelques exceptions: dans ses paroxysmes, M. R prenait de l'éther avec du sucre; sa mère s'administrait de l'éther dans les lavements

TROISIÈME LEÇON

Impulsions multiples chez le dipsomane.

Médication tonique; hydrothérapie; nécessité d'une surveillance attentive; isolement. Le paroxysme dans l'asile est très atté nué	-
Considérations médico-légales: Irresponsabilité pour les acte commis pendant l'accès de dipsomanie; irresponsabilité pour le	S
actes commis pendant l'accès de délire alcoolique consécutif des accès rapprochés de dipsomanie	7

TROISIÈME PARTIE

PREMIÈRE LEÇON

Considérations générales sur la folie des héréditaires dégénérés.

DEUXIÈME LEÇON

Des héréditaires dégénérés (suite).

Les syndromes épisodiques se montrent rarement isolés chez un même malade.

Observation I Dégénérescence mentale. Fugues, impul-
sions, suicide et homicide. Peur de l'eau. Arithmomanie.
Perversions sexuelles
Observation II Débilité mentale. Impulsions à jeter : jette
son enfant à terre
Observation III Débilité mentale. Mouvements irrésistibles.
Impulsions à imiter les mouvements. Onanisme. Frigidité, délire
ambitieux
Observation IV Dégénérescence mentale. Coîncidence de
nombreux syndromes. Hérédité similaire: Délire du toucher
chez la mère, tics chez les collatéraux
Observation V. — Onomatomanie (Coprolalie, mots compro-
mettants, écholalie). Délire mélancolique
Délire d'emblée simple ou polymorphe
Observation VI Débilité mentale. Délire ambitieux. 174
Observation VII Folie morale. Perversions instinctives
multiples; perversions sexuelles, idées de suicide et d'homicide;
vol; tendance à boire
Observation VIII Débilité mentale. Accès délirant.
Hypospadias périnéal à forme vulvaire (Pseudo-hermaphrodite
måle)

TROISIÈME LEÇON

Des délirants chroniques et des intermittents.

Les quatre périodes du délire chronique à évolution systématique:
1º Incubation; 2º Délire de persécution; 3º Mégalomanie;
4º Démence. — Tableau rappelant les éléments du délire suivant
l'éducation et le milieu social
Observation IX Délire chronique; hallucinations; troubles
de la sensibilité générale; idées de persécution; systématisation;
vocabulaire spécial
Observation X. — Débilité mentale. Tics de la face. Rires
irrésistibles. Perversions morales. Idées de persécution 186
Les folies intermittentes par leur étiologie s'intercalent entre
le délire chronique et les folies des héréditaires dégénérés. La
répétition des accès quelle que soit leur forme est le phénomène
le plus important au point de vue du pronostic ; d'abord éloignés
et généralement courts, les accès se rapprochent de plus en
plus et augmentent de durée.
Dans l'intervalle, du moins au début, le malade reprend
possession intégralement de ses facultés

Classification								192
Classification								193
Classification	des	maladies	mentales (Krafft-Ebi	ng, 1	883)	-	198

QUATRIÈME PARTIE

PREMIÈRE LECON

Historique.

DEUXIÈME LECON

Historique (suite).

Sommaire. — Discussion de la Société médico-psychologique 1886-1888. Le délire chronique est une entité morbide : arguments présentés par MM. Paul Garnier, Briand, Saury, Magnan, Camuset, Marandon de Montyel. Pour M. Falret (1887), le délire ambitieux se montrerait dans le tiers des cas seulement.

TROISIÈME LEÇON

1re période d'interprétations délirantes, illusions; 2e période de persécution, hallucinations auditives.

QUATRIÈME LEÇON

Troubles de la sensibilité générale. Rareté des hallucinations visuelles.

Observation III. — Hallucinations de l'ouie et du sens génital. — Réactions violentes ; accusations vagues se précisant peu à peu ; désignation d'un persécuteur
CINQUIÈME LEÇON
Modes de réaction du délirant chronique. Séquestration.
COMMAIRE. — Modes de réaction du délirant chronique : il fuit les dangers imaginaires, il se défend, il attaque. Importance de la nature de ces réactions au point de vue pratique; nécessité de la séquestration
SIXIÈME LEÇON
Période ambitieuse. — Période de démence.
OMMAIRE. — Période ambitieuse (Foville, Magnan, Garnier). Son mécanisme: 1º par déduction logique; 2º par hallucination; 3º spontanément

Observation XI. — Combinaison du délire ancien et du délire moderne à la période de persécution et à la période ambitieus	e.
Importance de l'évolution de la maladie; avec la transformatio	
du délire. La clinique repousse comme espèces pathologique	es
les monomanies basées sur les symptômes. Période o	
démence	72
Observation XII. — Période ambitieuse consécutive à de	es
hallucinations de l'ouie. Marche vers la démence 2	76
Observation XIII. — Tendance à la démence 2	

SEPTIÈME LEGON

Diagnostic. - Les persécutés-persécuteurs.

HUITIEME LEÇON

Diagnostic. - Persécutés-Persécuteurs.

NEUVIEME LEÇON

Diagnostic. - Persécutés-Persécuteurs.

menaçants, les hypochondriaques, les filiaux, les amoureux, etc
DIXIÈME LEÇON
Diagnostic (suile). Délire systématisé chez les dégénérés.
Sommaire. — Délire de persécution systématisé avec hallucinations. Délire ambitieux avec troubles sensoriels. Absence d'évolution progressive. Délires polymorphes

ONZIÈME LEÇON

Diagnostic (suite). Délire systématisé chez les dégénérés.

SOMMAIRE	Apparition po	ossible du	délire syst	ématisé (lès le
ieune age :	sa persistance	sans transfo	rmation.		. 333
Observati	on XXVII.	— Délire	ambitieux	systéma	atique,
unique, fix	e, installé dès	l'enfance,	sans tend:	ance évo	lutive.
Persécutée-	persécutrice .				. 335
Observati	on XXVIII.	 Dégéné 	erescence n	ientale.	Délire
ambitieux	systématisé.	Hallucinat	ions. Idée	s de	persé-
cution					. 339
Observati	ion XXIX.	- Délire	hypocho	ndriaque	fixe,
bouffées am	bitieuses, phase	es mélancol	iques		. 341
Observati	on XXX. —	Alcoolisme	chronique	e. Accès	sub-
aigu. Délire	de persécution	n à systéma	tisation rap	de	. 344

DOUZIÈME LEÇON

Considérations médico-légales. — Traitement.

SOMMAIRE. — Importance de l'étude des délirants chroniques et des persécutés-persécuteurs au point de vue médico-légal. Les délirants chroniques, malgré leurs réticences et leur lucidité, soulèvent rarement de sérieuses difficultés. Leurs actes violents sont tantôt la conséquence de leurs idées de persécution, tantôt ils dépendent d'une hallucination. Irresponsabilité absolue de
ils dépendent d'une hallucination. Irresponsabilité absolue de ces malades. Les persécutés-persécuteurs. Leur activité intellec- tuelle, leur lucidité, leur logique, l'absence d'hallucinations
peuvent en imposer. Difficultés des expertises médico-légales les concernant. Nécessité d'une étude biopathologique entière des malades
Observation XXXI. — Exemple d'un persécuteur homicide, intelligent, dressant une liste de coupables, qu'il condamne à
des peines différentes, il laisse le choix de la victime aux hasards d'une loterie. Accès maniaque passager
meurtre



